

Métropole
du Grand Paris

Plan Alimentaire Métropolitain

2024-2030





Patrick OLLIER

Président de la Métropole
du Grand Paris
Maire de Rueil-Malmaison



7 milliards de repas consommés chaque année par 7 millions d'habitants !

À l'échelle de la Métropole du Grand Paris, le système alimentaire – de la production à la consommation en passant par la transformation, la distribution et la gestion des déchets et excédents alimentaires – pèse pour près d'un quart de ses émissions carbone.

Les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité sont des phénomènes dont l'ampleur est aujourd'hui sans précédent. Par ailleurs, les liens de causalité entre une mauvaise nutrition et certaines maladies (hypertension artérielle, surpoids, diabète ou certains cancers) sont démontrés.

Ces constats nous obligent, en particulier en zones urbaines, à repenser nos fonctionnements. C'est pourquoi, en lien avec Djénéba KEITA, Vice-présidente déléguée à l'Alimentation, aux Circuits courts et aux Modes de consommation, et Fatoumata KONÉ, Vice-présidente déléguée à la Nature en ville, à la Biodiversité et à l'Agriculture métropolitaine, la Métropole du Grand Paris s'est engagée depuis 2021 dans l'élaboration du Plan Alimentaire Métropolitain.

La Métropole s'est appuyée sur l'expertise de partenaires agricoles et alimentaires pour poser les premiers jalons de sa future stratégie alimentaire : la Chambre d'agriculture de région Île-de-France, AgroParisTech, l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle, la SAFER de l'Île-de-France, le Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France et la Coopérative Bio d'Île-de-France. Elle peut compter aujourd'hui sur de nouveaux partenaires, parmi lesquels Île-de-France Nature, AgriParis Seine et la SEMMARIS.

À travers ce Plan, approuvé à l'unanimité par le Conseil métropolitain le 11 octobre 2024, la Métropole s'engage à impulser et accélérer les changements à l'œuvre sur son périmètre, en lien étroit avec l'ensemble des communes, des acteurs institutionnels, socio-économiques, scientifiques et associatifs.

D'ici 2030, l'ambition est d'amplifier l'accessibilité des Métropolitains à une alimentation durable et de qualité en accompagnant notamment les communes dans la transition de leur restauration collective et dans leur prise en compte des enjeux de démocratie alimentaire et de santé publique ; de créer les conditions d'une plus grande résilience alimentaire face aux changements climatiques en préservant et soutenant les espaces agricoles ; et de tisser, au travers d'une gouvernance partenariale, des coopérations territoriales garantes d'un partage des connaissances, des pratiques et des outils, et d'une solidarité entre le monde urbain et le monde rural.

SOMMAIRE

01 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- P.7** Le système alimentaire métropolitain : quels défis pour la prochaine décennie ?
- P.20** Pour répondre à ces enjeux : des réponses multi-acteurs et multiscalaires

02 STRATÉGIE D' ACTIONS

- P.23** Les axes stratégiques du Plan Alimentaire Métropolitain
- P.26** **AXE 1** – L’approvisionnement de la restauration collective et l’offre en alimentation locale et de qualité
- P.50** **AXE 2** – La résilience alimentaire métropolitaine et l’adaptation aux changements climatiques
- P.68** **AXE 3** – Les coopérations territoriales et la gouvernance

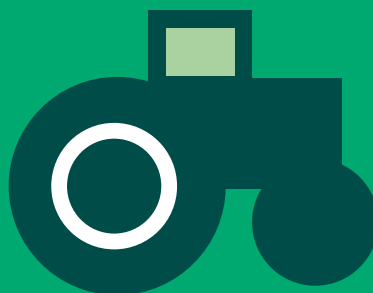
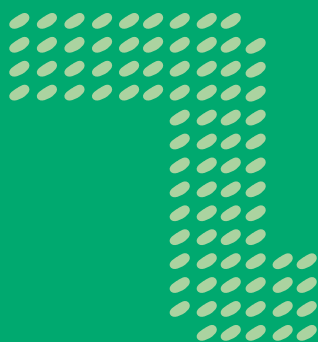
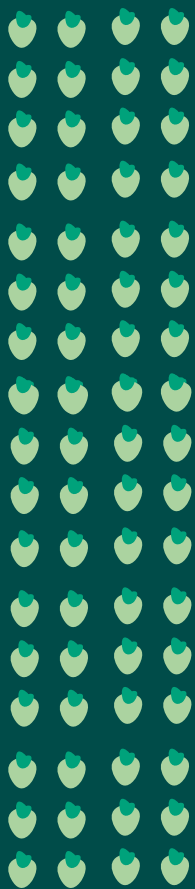
03 SUIVI ET ÉVALUATION

- P.75** Suivi et évaluation du Plan Alimentaire Métropolitain

04 ANNEXES

- P.81** Lexique
- P.82** Sigles et symboles
- P.84** Bibliographie
- P.86** Liens utiles
- P.87** Liste des figures et tableaux

01 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE





Le système alimentaire métropolitain : quels défis pour la prochaine décennie ?

Le **Plan Climat Air Énergie Métropolitain** (PCAEM) adopté en 2018 a mis en évidence la nécessité de **rendre plus résilient et durable le système alimentaire** de la Métropole du Grand Paris. Ce constat s'est traduit par l'ambition d'élaborer et d'animer un Plan Alimentaire Métropolitain.

À partir de 2021, la Métropole du Grand Paris s'est appuyée sur son **réseau de partenaires** pour poser les premiers jalons de la future stratégie agricole et alimentaire, et initier des premières actions à destination des communes et des Établissements Publics Territoriaux. Dès 2021, la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, le Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France, l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle (AFAUP), la SAFER de l'Île-de-France, la Coopérative Bio d'Île-de-France et AgroParisTech, ont été associés à la préfiguration de la démarche.

Son lancement a été officiellement approuvé par délibération du **Conseil métropolitain du 21 octobre 2022**. Cette démarche partenariale est structurée en quatre grandes phases : **diagnostic, concertation, traduction stratégique, programme d'actions, et dispositif de suivi-évaluation**.

La première phase de diagnostic a permis à la Métropole du Grand Paris et ses partenaires d'identifier les **enjeux prioritaires à traiter à son échelle**, en caractérisant les **spécificités** de son système alimentaire, les besoins et attentes des acteurs locaux, ainsi que les **initiatives** déjà engagées aux différentes échelles.





Le système alimentaire de la Métropole du Grand Paris à la loupe

La Métropole du Grand Paris : plus de 10 % de la population française sur 131 communes

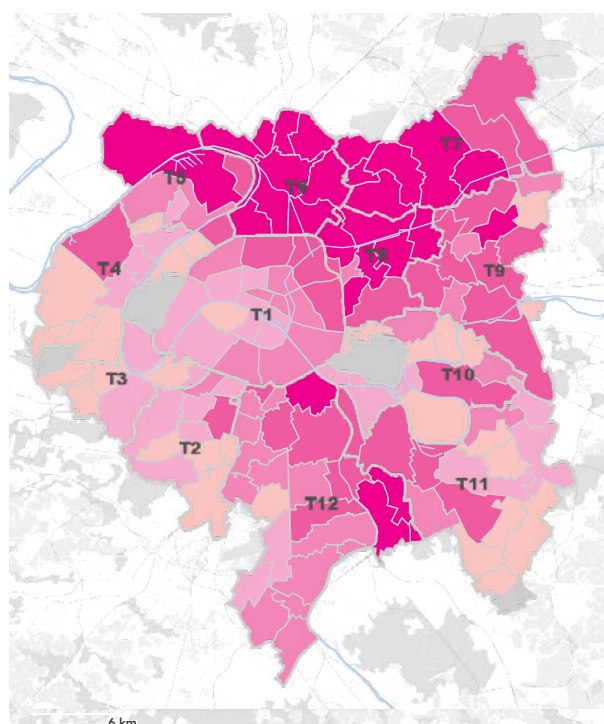
La Métropole du Grand Paris, établissement public de coopération intercommunale, est née le 1^{er} janvier 2016. Elle a été créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) et renforcée par la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Elle regroupe Paris, les 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes des départements limitrophes de l'Essonne et du Val d'Oise, soit près de 7,2 millions d'habitants. Située au cœur de l'Île-de-France, la Métropole du Grand Paris est très dense et urbanisée dans sa quasi-totalité. Elle concentre 10 % de la population française sur une superficie de 814 km².

Une Métropole attractive, dynamique mais inégalitaire

La densité d'emplois est très importante, puisque la Métropole regroupe 3,9 millions d'emplois, soit 69 % des emplois régionaux, et 740 500 entreprises, dont une part importante de grands groupes français ou internationaux¹. La Métropole est économiquement attractive, puisqu'elle concentre les grandes administrations et lieux de décisions économiques, un maillage d'équipements et d'infrastructures développé, des pôles universitaires et de recherche reconnus, des grandes écoles ainsi que des sites culturels et touristiques mondialement connus. La Métropole du Grand Paris représente 75 % du PIB régional et 25 % du PIB national².

Néanmoins, c'est la métropole française qui connaît le plus de disparités socio-économiques, accueillant les ménages les plus modestes et les plus aisés : le seuil de revenu disponible au-dessus duquel se trouvent les 10 % les plus riches est 5,2 fois supérieur à celui au-dessous duquel figurent les 10 % les plus modestes. Ces derniers vivent avec moins de 800 € par mois, un niveau inférieur de 11 % au seuil au-dessous duquel vivent les 10 % de Français les plus pauvres. De l'autre côté, les ménages les plus riches disposent d'un revenu 33 % supérieur à celui des Français³.

Figure 1 : Carte du taux de pauvreté dans la Métropole du Grand Paris (APUR, 2023)



Fond de plan : Apur 2021 | Réalisation : Apur 2021

Taux de pauvreté (part des ménages sous le seuil de pauvreté, dans l'ensemble des ménages de la commune en 2018) :

- 5 - 8
- 8 - 12
- 12 - 17
- 17 - 25
- 25 - 44
- Pas de donnée disponible

Source(s) : Filosofi



1. Métropole du Grand Paris, 2023

2. Métropole du Grand Paris, 2023

3. INSEE, 2017

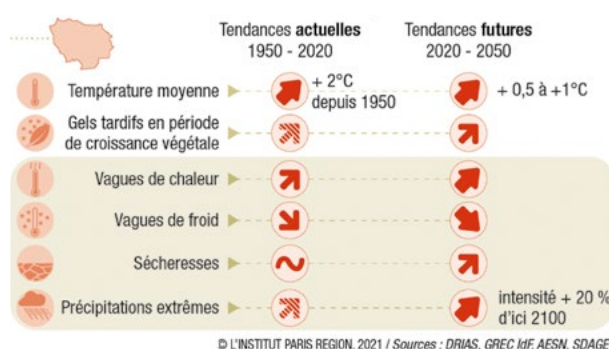
Une Métropole fortement dépendante et vulnérable

Ces éléments en font également un espace particulièrement vulnérable en raison de sa densité et de sa dépendance aux ressources extérieures. L'économie francilienne dépend à 70 % de ressources importées. Celles-ci proviennent d'autres régions françaises (52 %), de l'étranger (48 %), et ont tendance à augmenter⁴. Des enjeux de sobriété de ressources se posent particulièrement sur les champs de l'aménagement, de l'alimentation et de l'énergie. Dans une perspective de résilience, le développement et le maintien de la plupart des activités économiques sont conditionnés à des progrès en matière de production de ressources *in situ*.

Sur le plan de l'alimentation, la Métropole demeure très fortement dépendante de l'extérieur. La raréfaction des ressources et les changements climatiques impliquent d'adapter, d'optimiser, de développer les lieux qui aujourd'hui accueillent les grands services urbains indispensables au bon fonctionnement d'une métropole résiliente. Alors que l'agglomération parisienne profite de la proximité de plusieurs bassins agricoles, la distance moyenne d'approvisionnement alimentaire de l'Île-de-France est passée en l'espace de deux siècles de 150 à 660 kilomètres⁵.

Dans un contexte de changements climatiques, les pressions qui pèsent sur le système alimentaire devraient s'intensifier d'ici à 2050.

Figure 2 : Synthèse des éléments de projection climatique en Île-de-France (IPR, 2022)



La disparition des terres agricoles au profit de l'urbanisation

L'Île-de-France a une superficie de 1,2 millions d'hectares, dont presque 50 % de terres agricoles et 23 % de surfaces artificialisées. En moyenne, 700 hectares de terres agricoles ont été perdus, en consommation nette, chaque année entre 2008 et 2017, au profit de l'habitat (50 %) et de zones d'activités (41 %)⁶. Par ailleurs, entre 2000 et 2016, un quart des exploitations agricoles ont disparu dans la région⁷.

La Métropole du Grand Paris est particulièrement peu dotée en espaces agricoles. La moyenne nationale est d'une exploitation agricole pour 128 habitants. En Île-de-France, elle passe à une exploitation pour 2 800 habitants. Cette moyenne tombe à une exploitation pour 90 000 habitants à l'échelle de la Métropole⁸.

Le dernier recensement agricole de 2020⁹ dénombre ainsi :

- **79** exploitations (-22,5 % par rapport à 2010). Cette baisse est proche de la dynamique nationale (-21 %)
- Une surface agricole utile (SAU) de **1 759 ha** (2 080 ha en 2010)
- Une surface moyenne des exploitations de **22,3 ha** (20,4 ha en 2010)

En comparaison, l'Île-de-France accueille 4 425 exploitations agricoles (-12 % par rapport à 2010) avec 127 hectares de Surfaces Agricoles Utiles (SAU) en moyenne (+14 ha).

Concernant la structure économique des exploitations, sur la Métropole, 65 % sont des petites exploitations, 19 % sont considérées comme moyennes et 16 % comme grandes. Il existe néanmoins une grande hétérogénéité, les surfaces variant entre 4 et 400 hectares, avec une moyenne de 23 hectares (contre 127 hectares à l'échelle régionale). **75 % des exploitations métropolitaines font moins de 100 ha**¹⁰. En France, la moyenne est de 63 hectares, soit 7 de plus qu'en 2010 et 20 de plus qu'en 2000¹¹.

Si le nombre total de chefs d'exploitations franciliens a diminué entre 2010 et 2020, on s'attendrait, dans une situation d'équilibre des âges au fil du temps, à garder des proportions du même ordre pour chaque tranche d'âge. Or, là où les 41-50 ans représentaient 27,27 % des chefs d'exploitations en 2010, ils ne représentent plus que 21,55 % dix ans plus tard. Au contraire, la proportion des plus de 60 ans parmi les chefs d'exploitations passe de 21,11 à 26,30 % sur cette même période, montrant ainsi un vieillissement de la profession.

Au niveau de la Métropole, **la moitié des chefs d'exploitations est âgée de plus de 50 ans**¹². L'activité agricole métropolitaine a diminué de 30 % entre 1988 et 2010, et le nombre d'exploitations a chuté de 71 % sur cette

4. Institut Paris Région, 2016

5. Métropole du Grand Paris, 2018

6. Institut Paris Région, 2019

7. Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, Chiffres clés, disponible sur : Chiffres clés - CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ÎLE-DE-FRANCE (chambre-agriculture.fr)

8. Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, 2022

9. Agreste, 2022

10. Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, 2022

11. INSEE, 2019

12. Agreste, 2022

période. Cela implique des départs massifs à la retraite et la libération de nombreux hectares de terre exploitable à court terme. Les raisons principales de ce phénomène résident dans la forte pression foncière qui favorise la spéculation sur le prix des terres agricoles, entraînant une difficulté d'installation pour de nouveaux candidats à l'installation, une tendance aux agrandissements, ou à l'artificialisation des terres agricoles au profit de l'urbanisation.

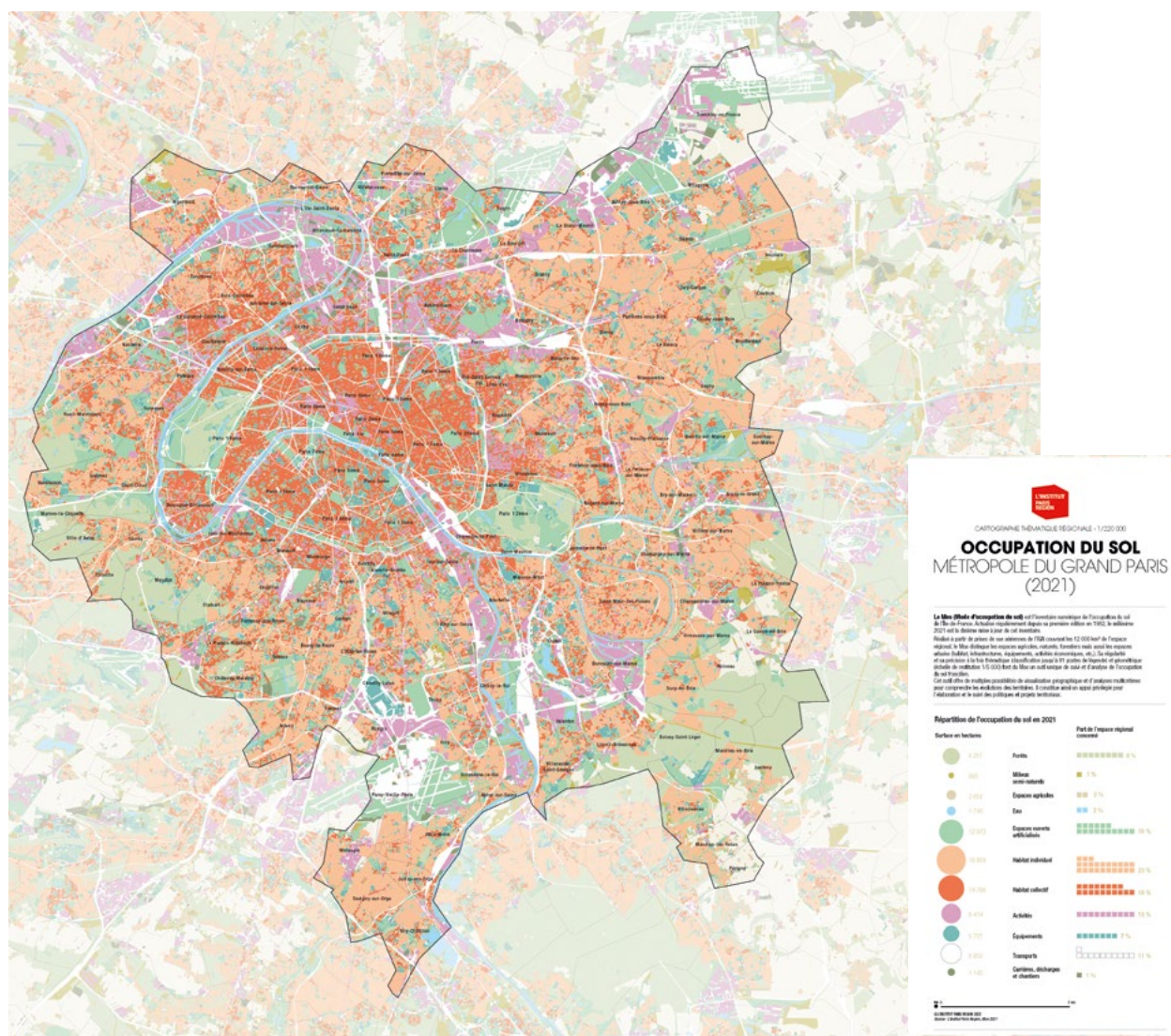
Bien que le périmètre métropolitain recense diverses activités, il est à noter que la surface agricole est faible au regard des espaces artificialisés et ne constitue qu'environ **2 % de sa surface totale**. Ce chiffre représente donc une part infime de la surface régionale totale (0,2 %), qui compte près de 600 000 ha agricoles (49,7 % de la surface totale de l'Île-de-France).

Pourtant, la Métropole du Grand Paris hérite d'un passé agricole. Le périmètre géographique métropolitain se caractérise par un relief plat. Il est composé de vallées, plaines et plateaux, et ses conditions pédoclimatiques¹³ le rendent a

priori favorable à l'agriculture. En effet, près de la moitié des sols sont limoneux et donc très fertiles pour l'agriculture, notamment pour les **grandes cultures et les productions maraîchère et arboricole**. Le climat est tempéré, de type « océanique dégradé » caractérisé par des écarts de température élevés et des précipitations moindres, les températures y sont relativement douces, et l'accès à la ressource en eau y est facilité en raison du passage de la Seine, de la Marne et de leurs affluents. Plusieurs régions agricoles y sont encore parfaitement identifiables :

- La Brie, composée de la **plaine de Montjean, la plaine des Bordes, le plateau de Briard**, soit la plus grande région agricole d'Île-de-France ;
- Le **pays de France**, au nord-est de la Métropole, propice aux activités de grandes cultures ;
- Le **plaine d'Argenteuil**, au nord-ouest de la Métropole ;
- La région des **plateaux et collines du Hurepoix**, à l'ouest de la Métropole.

Figure 3 : Carte de l'occupation du sol de la Métropole du Grand Paris (Institut Paris Région, 2021)



13. Les conditions pédoclimatiques d'un territoire désignent les conditions climatiques auxquelles le sol est soumis.

Dans cet espace dense et fortement urbanisé, les terres agricoles ont été les premières à subir l'artificialisation : entre 1990 et 2012, 90 % des espaces artificialisés étaient des espaces agricoles, soit plus de 1 300 hectares d'espaces agricoles artificialisés durant cette période¹⁴.

La dynamique est similaire en Île-de-France, où l'essentiel des espaces artificialisés sur cette période étaient des terres agricoles¹⁵.

La pression foncière et l'urbanisation impactent aussi la répartition des productions : les filières maraîchage, cultures fruitières et élevage, moins rentables et plus consommatrices en main d'œuvre, s'éloignent du bassin de consommation au profit des cultures céréalières et oléagineuses qui couvrent la quasi-totalité des terres agricoles de la Métropole comme de l'Île-de-France.

Les grandes cultures dominent largement l'espace agricole métropolitain en surfaces, représentant **79 % de la SAU** (88 % au niveau régional). Ces exploitations cultivent principalement du blé tendre, du colza, de l'orge et du maïs.

On constate également la présence d'exploitations dédiées à l'horticulture et au maraîchage, pesant moins dans le total des exploitations en surfaces (9 % de la SAU métropolitaine), bien souvent des cultures sous serre¹⁶.

La Métropole accueille également une importante **activité apicole** (3 630 apiculteurs franciliens recensés en 2020) dont les débouchés principaux sont la vente de produits en circuits-courts.

Aucune exploitation métropolitaine ne produit sous les signes de qualité AOP¹⁷, IGP¹⁸ ou Label Rouge.

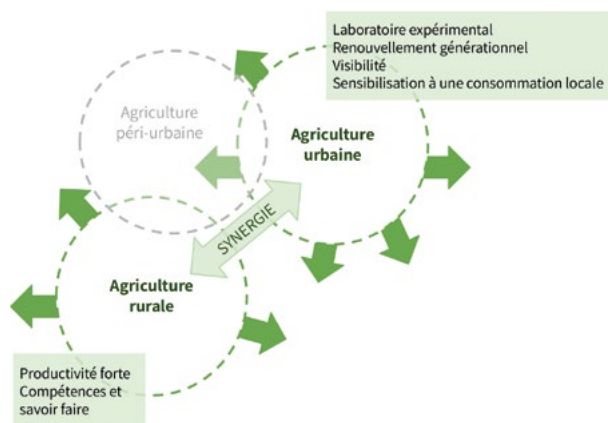
En revanche, en 2023, il existe **18 exploitations certifiées « Agriculture biologique »** (contre 3 en 2010) sur 167 ha (contre 293 ha en 2015), soit 23 % des exploitations agricoles et 9,5 % de la SAU métropolitaine. Il est important de noter qu'en Île-de-France, les surfaces en agriculture biologique sont passées de 11 202 ha en 2015 à 15 510 ha en 2017¹⁹.

Une forte dynamique en faveur du développement de l'agriculture urbaine

La Métropole connaît un essor de l'agriculture urbaine²⁰, sous différentes formes (jardins, vergers, serres, toitures végétalisées, fermes indoor, etc.). En effet, 80 % des structures d'agriculture urbaine ont été créées après 2014. Si le potentiel nourricier de ces nouveaux espaces agricoles est parfois limité compte tenu des besoins des 7 millions d'habitants de la Métropole, ces sites rendent de nombreux services sociaux et environnementaux.

En 2023, **747 sites d'agriculture urbaine** ont été recensés sur la Métropole, dont 165 fermes urbaines participatives, 120 fermes urbaines spécialisées et 462 jardins collectifs (familiaux, partagés, ouvriers)²¹.

Figure 4 : Complémentarité entre agriculture urbaine et agriculture rurale (APUR & Sciences Po, 2022)



La transformation : un maillon faible, peu territorialisé

Selon l'Institut Paris Région, en 2017, la Métropole du Grand Paris comptait **54 %** de l'ensemble des établissements de transformation d'Île-de-France et **61 %** des emplois de ces établissements²². Ces outils de transformation sont éclatés géographiquement, rendant difficiles la circulation, les échanges et les mutualisations entre entreprises et filières²³.

La Métropole du Grand Paris compte **31 des 500 plus grosses entreprises de l'industrie alimentaire**²⁴. Il s'agit très souvent de leurs sièges sociaux, et pas nécessairement d'unités de transformation industrielles et productives.

14. Métropole du Grand Paris, 2018

15. INSEE, 2022

16. Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, 2022

17. Appellation d'Origine Protégée

18. Indication Géographique Protégée

19. DRIAAF, 2021

20. Selon l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle (AFAUP), l'agriculture urbaine se définit comme l'ensemble des pratiques agricoles qui ont lieu en ville et autour des villes et pour lesquelles il existe une alternative à cet usage (...) (espace vert, espace récréatif, projet immobilier, parc énergétique, etc.).

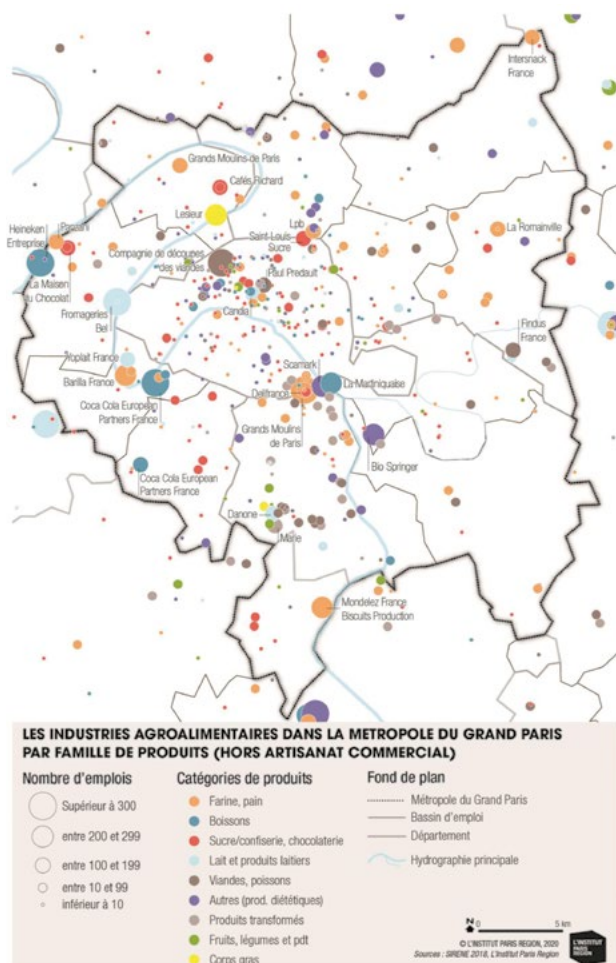
21. AFAUP, 2023

22. Institut Paris Région, 2020

23. Institut Paris Région, 2015

24. VERIF, 2021

■ Figure 5 : Carte des industries agroalimentaires sur le territoire de la Métropole du Grand Paris (Institut Paris Région, 2020)



On constate sur le périmètre métropolitain une surreprésentation des filières « sucre/confiserie, chocolaterie », « boissons » et « autres produits alimentaires », et une moindre présence de « viandes, poisson » et « fruits et légumes » par rapport au reste de la France²⁵. En effet, les établissements de première transformation sont peu nombreux et concernent principalement les filières présentes en Île-de-France (**céréales et sucres**), pour des produits qui partent souvent à l'export²⁶. On trouve plutôt des établissements de deuxième et troisième transformation (notamment traiteurs, fabricants de boissons, boulangeries etc.)²⁷.

La Métropole ne compte **aucun abattoir**. L'Île-de-France en compte quant à elle quatre (à Meaux, Jossigny, Ezanville et Houdan)²⁸.

L'Île-de-France compte également plusieurs légumeries semi-industrielles, récentes ou en projets, visant à approvisionner la restauration collective : deux en Seine-et-Marne, une en Essonne, une dans les Yvelines, et une dans le Val d'Oise.

Un système logistique fortement développé, favorable aux circuits d'approvisionnement longs

Chaque année, plus de 200 millions de tonnes de marchandises circulent sur les axes routiers, ferroviaires et fluviaux en Île-de-France. Le mode routier est majoritaire, et transporte 203 millions de tonnes chaque année. En parallèle, 16 millions de tonnes transitent par voie fluviale, et 10 millions par voie ferrée (un trafic en régression constante). Avec 2,2 millions de tonnes de fret aérien entre les aéroports Charles de Gaulle et Orly, Aéroports de Paris fait partie des 10 premiers aéroports mondiaux²⁹.

Les flux générés par la Métropole représentent **26,3 millions de déplacements par jour ouvré**, tous motifs confondus. Ils représentent près des deux-tiers de l'ensemble des déplacements en Île-de-France³⁰.

Si la route est incontournable dans le système logistique actuel, le trafic routier est la première cause de pollution atmosphérique. Il est responsable de 32 % des émissions de gaz à effet de serre. Le maillage routier et la circulation, y compris celle générée par l'éloignement des entrepôts, contribuent au fait que la Métropole détient le record européen du trafic routier et de congestion³¹.

En parallèle de ces flux routiers, la Métropole est dotée d'un **réseau navigable et portuaire** inscrit au cœur du premier bassin pour le trafic fluvial en France, à savoir celui de la **Seine**. Les ports urbains, si petits soient-ils, représentent 80 % des manutentions portuaires. Les grands sites historiques multimodaux de la Métropole – **Gennevilliers et Bonneuil-sur-Marne** – dominent le trafic des plateformes. Ceux-ci sont déterminants pour assurer les connexions avec le monde, le bassin de la Seine et la Métropole.

En termes d'approvisionnements de denrées alimentaires, la Métropole du Grand Paris est dépendante de l'extérieur, et notamment des régions limitrophes. À titre d'exemple, la distance moyenne pondérée des approvisionnements était de 662 km dans les années 2000. L'ensemble de la production agricole d'Île-de-France représente 33 % des aliments ingérés et 26 % de la consommation totale (pertes comprises) des habitants de la Métropole³². Les régions du Bassin de la Seine approvisionnent en grande partie l'agglomération parisienne : 54 % de la consommation de

25. Institut Paris Région, 2020

26. Institut Paris Région, 2015

27. Les produits alimentaires sont classifiés en six gammes, définies par le niveau de conditionnement, de transformation et de conservation utilisé. Ainsi, la première transformation désigne le passage d'un produit frais ou brut à un produit lavé et paré uniquement. La deuxième transformation désigne les produits transformés et mis en conserves (pasteurisation et/ou appertisation). La troisième gamme renvoie à la surgélation de produits bruts ou transformés.

28. Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, 2022

29. Métropole du Grand Paris, 2023

30. Ibid

31. Pacte pour une logistique métropolitaine, 2018

32. CitéSource, 2022

protéines et 63 % de la consommation de protéines d'origine végétale en sont issues. Les régions Bretagne, Normandie et Hauts-de-France, fortement spécialisées, couvrent la majeure partie des besoins du bassin de consommation³³ en produits animaux.

Le MIN (Marché d'Intérêt National) de Rungis, plus grand marché frais du monde et géré par la SEMMARIS, est un équipement emblématique du système alimentaire métropolitain, tant son rayonnement est national et mondial. Il s'étend sur 234 hectares de pavillons et d'entrepôts qui couvrent la majorité des filières alimentaires et de traiteur (fruits et légumes, viande, triperies, volailles, porcs, horticulture et plantes, laiterie et gastronomie).

En termes de volumes et de flux d'approvisionnements, le MIN de Rungis est un acteur majeur au cœur du système alimentaire francilien et français :

- Il commercialise 40 % des fruits et légumes et 30 % de l'alimentation totale consommée dans la région Île-de-France ainsi que **2,8 millions de tonnes de produits alimentaires par an**.
- 1,3 million d'acheteurs passent par le MIN chaque année (50 % de détaillants, 35 % de Restauration Hors Domicile (RHD) et 15 % de Grandes et Moyennes Surfaces - GMS).
- 18 millions de franciliens sont nourris chaque jour via l'approvisionnement de la restauration hors domicile

commerciale, des marchés de plein vent, de primeurs, de fromageries, de boucheries, de quelques petits supermarchés indépendants, et d'une partie de la restauration collective.

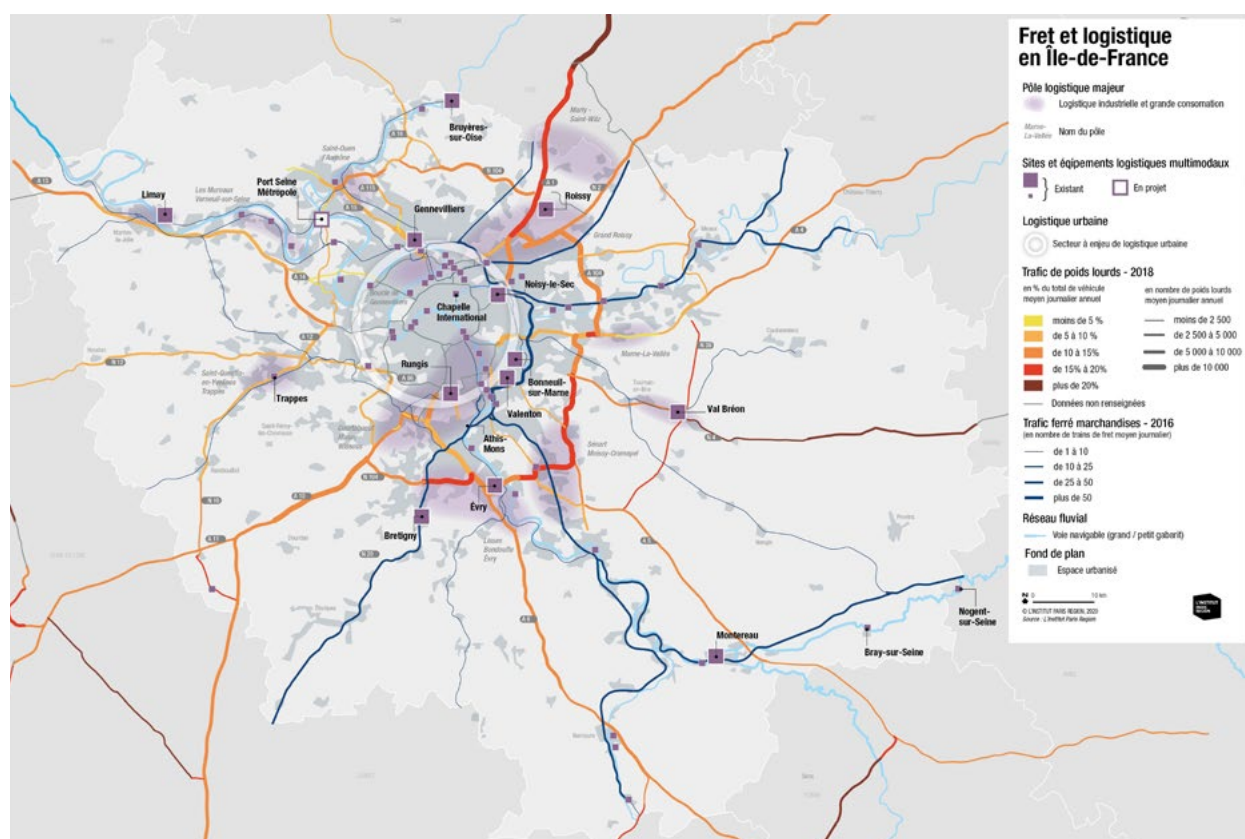
- Les fruits et légumes comptent pour 50 % du chiffre d'affaires global du MIN, et 70 % des volumes commercialisés³⁴.
- Le MIN héberge **1 200 entreprises et 12 900 salariés**³⁵.

En réponse à une demande croissante en produits locaux, un espace consacré aux producteurs d'Île-de-France a été créé par une cinquantaine d'entre-eux (le « carreau des producteurs »). Cette activité reste néanmoins marginale à l'échelle des volumes écoulés sur le MIN de Rungis (14 500 tonnes écoulées annuellement pour le carreau des producteurs³⁶).

Plus largement, **la logistique alimentaire s'étend au sein de la Métropole sur 980 560 m²**, dont 179 129 m² dédiés au flux frigorifique (27 sites, plutôt concentrés au Sud, sur et à proximité du MIN) et 171 803 m² dédiés à l'entreposage de boissons (25 sites). Le secteur de la grande distribution possède à lui seul 376 028 m² d'espaces logistiques sur la Métropole, soit 29 sites³⁷.

Par ailleurs, en 2014 l'Île-de-France comptait 42 entrepôts de la grande distribution (27 000 m² en moyenne), proches des grands axes routiers et à proximité directe de la Métropole du Grand Paris.

Figure 6 : Fret et logistique en Île-de-France, Institut Paris Région (2020)



33. Ibid

34. Rungis International, 2021

35. Ibid

36. Marché de Rungis, 2017

37. APUR, 2024

Un tissu commercial dense et diversifié

La Métropole bénéficie de la présence de **16 000 commerces alimentaires et de bouche**, dont près de la moitié à Paris. Parmi eux, 3 342 commerces de la grande distribution sont comptabilisés, comprenant les supérettes et supermarchés (avec une forte concentration à Paris), ainsi que les hypermarchés et les marchés de gros alimentaires. Aussi, 5 790 des commerces sont des commerces d'alimentation dite « fraîche », comprenant les boulangeries, pâtisseries, traiteurs, marchands de fruits et légumes, crèmeries et fromageries. 2 674 sont des commerces alimentaires équipés de chambre froide et regroupent les boucheries, charcuteries, poissonneries, glaciers et commerces de produits surgelés.

On constate une plus grande densité de commerces de détail spécialisés mais aussi de petites et moyennes surfaces alimentaires sur les périmètres parisien et métropolitain qu'ailleurs en France³⁸.

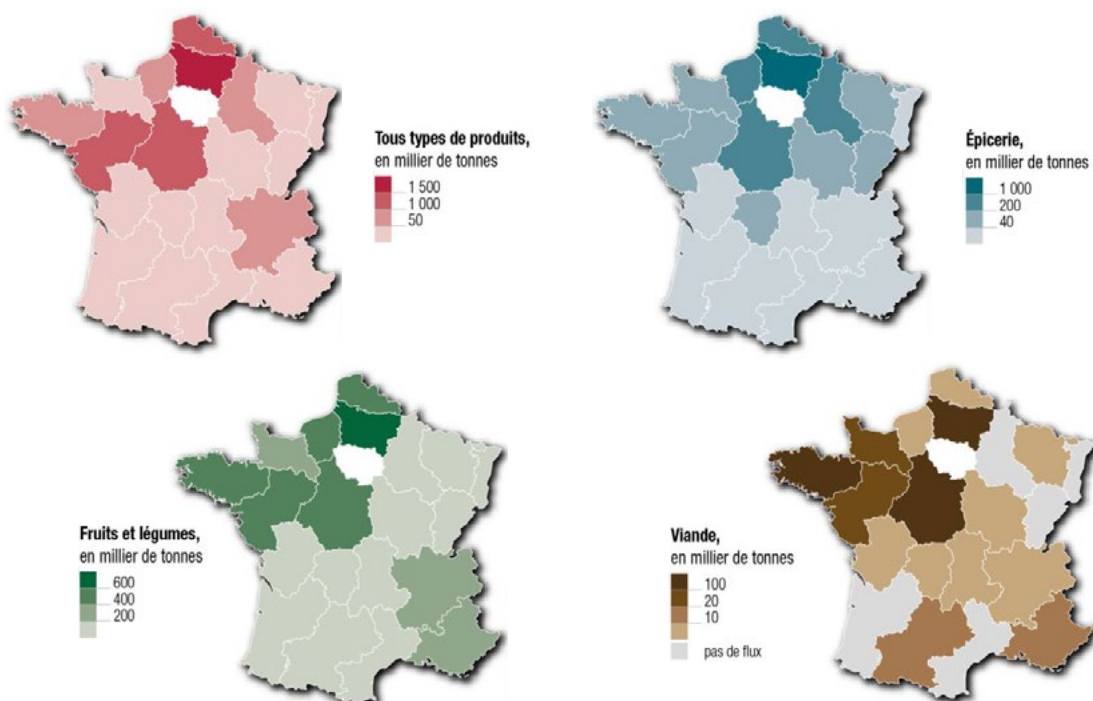
La grande distribution domine encore largement le paysage des achats alimentaires³⁹ et reste le mode de commercialisation dominant en Île-de-France comme partout en France (fréquentation régulière des hypermarchés par 75 % des franciliens et des supermarchés par 66 %, contre 14 % pour les circuits de vente directe⁴⁰). On observe néanmoins des différences en termes de lieux de distribution et de pratiques d'achat selon les départements, qui illustrent des disparités socio-spatiales et économiques entre les

différents publics selon leur lieu d'habitation, et un accès généralement plus difficile à des produits frais, locaux et de qualité pour les ménages les moins aisés et/ou vivant en zone rurale.

Les marchés de plein vent et marchés couverts occupent également une place importante dans l'offre alimentaire métropolitaine. Une étude sur les halles et marchés alimentaires réalisée entre 2023 et 2024 par la Métropole du Grand Paris et la Chambre de commerce et d'industrie Île-de-France a permis de recenser l'offre non sédentaire métropolitaine. Celle-ci comptabilise **318 marchés et halles alimentaires sur l'ensemble des communes** de la Métropole⁴¹.

L'approvisionnement des marchés est majoritairement géré par des grossistes situés sur le Marché de Rungis, en lien avec les communes, soit en direct dans le cadre de leur compétence en matière de gestion de l'espace public, soit en délégation de service public (par exemple, la Ville de Paris a deux délégataires principaux).

Figure 7 : Origine et quantité, par région, des produits entrant en Île-de-France (Institut Paris Région, 2015)



38. Institut Paris Région, 2015

39. INSEE, 2014

40. CRÉDOC, enquête CAF, 2023

41. Métropole du Grand Paris, 2024

Face à la consommation : des inégalités socio-spatiales de santé significatives

Au global, l'état de santé est jugé bon sur la Métropole avec une espérance de vie à la naissance supérieure à celle de la région Île-de-France et de la France métropolitaine. Toutefois, il est contrasté selon les établissements publics territoriaux (EPT) et leur revenu médian, faisant apparaître des inégalités socio-spatiales de santé significatives, notamment en termes de prévalence des maladies chroniques comme le diabète ou l'obésité.

La crise du COVID-19 a mis en évidence l'impact sanitaire de la précarité alimentaire, en raison de la corrélation devenue évidente entre situation de précarité économique et prévalence de maladies, notamment cardio-vasculaires. À l'échelle métropolitaine, le surpoids et l'obésité touchent 28,5 % de la population de Paris, contre 36 % de la population des Hauts-de-Seine, 44,3 % de la population du Val-de-Marne et jusqu'à 47,9 % de la population de Seine-Saint-Denis⁴². Ces chiffres, mis en regard du taux de pauvreté de chaque département, indiquent une possible corrélation entre taux de pauvreté et taux de surpoids et d'obésité.

Les conditions d'accès à une alimentation dite « de qualité » sont multifactorielles, bien qu'elles dépendent essentiellement de critère socio-économiques et géographiques. Des inégalités d'accès à une alimentation saine sont également perceptibles au regard de la faible densité de commerces et d'offre alimentaire, notamment en produits frais (fruits et légumes en particulier), diversifiés et accessibles, dans certains quartiers voire certaines communes, appelés « zone blanche » ou « désert alimentaire ». On parle alors d'**inégalités sociales de santé**, avec des facteurs à risque qui s'auto-entretiennent. En pratique, les ménages en situation de précarité ou d'insécurité alimentaire mettent en œuvre des stratégies d'adaptation qui viennent renforcer ces inégalités sociales de santé : consommation de produits caloriques et bon marché, impasse sur les denrées nutritives, plus chères, suppression de repas quotidiens, notamment dans les ménages avec enfants, etc., engendrant des problématiques de santé publique (diabète, surpoids, obésité, maladies cardio-vasculaires, malnutrition, sous-nutrition, carences, etc.).

La précarité alimentaire, définie comme l'impossibilité de se nourrir à hauteur de trois repas par jour, est en forte augmentation. Selon le baromètre IPSOS-Secours Populaire, **un Français sur cinq n'arrivait pas en 2018 à manger 3 fois par jour de manière saine et équilibrée**, soit 21 % de la population française. L'insécurité alimentaire, définie par la Food and Agriculture Organization for the United Nations comme l'impossible accès, à tout moment, à une alimentation suffisante, saine et nutritive, touche à minima **14,5 % des ménages métropolitains en 2022**⁴³.

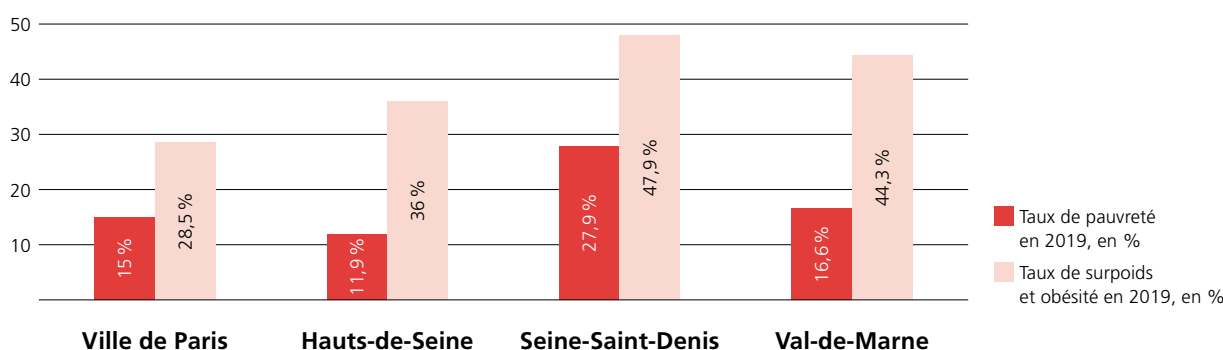
La Métropole du Grand Paris se caractérise par de très fortes inégalités socio-économiques et géographiques, en particulier dans le département de la Seine-Saint-Denis, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'EPT Boucle Nord de Seine, qui se traduisent notamment par des inégalités d'accès à une alimentation digne, durable, de qualité, et donc à des inégalités sociales de santé.

La restauration collective : une locomotive pour les filières durables

La restauration collective est une forme de restauration hors domicile (RHD) qui peut être privée (restaurants d'entreprises, établissements privés sociaux ou de santé) ou publique (éducation, de la maternelle aux lycées, établissements d'accueil du public, des crèches aux EHPAD, hôpitaux, administration, armée, secteur pénitentiaire...).

Sur la Métropole, la restauration collective de compétence communale ou intercommunale, tous types d'établissements confondus, fournit environ 400 000 repas par jour, soit plus de **62 millions par an**⁴⁴ à l'échelle des 130 communes métropolitaines, hors Paris qui représente à elle seule 30 millions de repas par an. Au total, la Métropole compte 262 cuisines centrales publiques et privées⁴⁵ qui produisent et desservent les repas, et plus de 10 000 établissements, soit 59 % des sites de restauration collective de l'ensemble de l'Île-de-France⁴⁶. La restauration scolaire représente les trois-quarts des repas produits et consommés chaque jour en restauration collective.

Figure 8 : Taux de surpoids et de pauvreté dans la Métropole du Grand Paris (Métropole du Grand Paris, 2024)



42. ANSA, 2023

43. ANSA, 2023

44. Métropole du Grand Paris, 2022

45. Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, 2022

46. Cantines Responsables, 2024

Les villes gèrent la compétence restauration collective pour les écoles maternelles et élémentaires, les crèches, les EHPAD et parfois les restaurants administratifs. L'établissement public territorial (EPT) Grand Paris Sud Est Avenir est une exception sur la Métropole, ayant la compétence de restauration collective intercommunale et disposant de sa propre cuisine centrale. Au sein de la Ville de Paris, la restauration collective des écoles et des collèges est gérée par les 17 Caisses des écoles parisiennes pour les trois quarts des approvisionnements nécessaires⁴⁷, association dont la gestion est assurée par les Maires d'arrondissements.

On retrouve deux modes de gestion principaux de la restauration collective (qui peuvent être mixtes entre plusieurs établissements d'une même collectivité) :

- Gestion directe municipale (environ **28 % des communes**),
- Gestion par un syndicat intercommunal (environ 13 % des communes),
- Gestion concédée par délégation de service (environ **20 % des communes**) ou sous la forme de prestation de service à des sociétés de restauration privées (environ **30 %**)
- Gestion mixte (environ 9 % des communes)

Trois lois obligent au changement de pratiques dans la restauration collective : la loi EGalim (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, 2018), la loi Climat et Résilience, qui vient la compléter en 2021, et la loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) de 2020, dont les obligations sont recensées ci-après.

Une enquête réalisée par la Métropole du Grand Paris auprès de ses communes en 2022⁴⁸ a montré le niveau d'atteinte des objectifs d'EGalim en matière d'approvisionnements en produits de qualité, durables et issus de l'agriculture biologique : 38 % des structures ayant répondu indiquent être sous l'objectif de 50 % fixé par la loi. Seuls **18 % des répondants atteignent l'objectif global d'approvisionnement durable et de qualité** (labels et signes de qualité).

La restauration commerciale dans un bassin de tourisme et d'emploi

La Métropole du Grand Paris attire beaucoup de visiteurs français et internationaux, grâce au rayonnement de la capitale parisienne jusqu'à l'échelle régionale. La région Île-de-France a accueilli 22,6 millions de touristes en 2021 – ce chiffre était deux fois plus élevé avant la pandémie de COVID-19, avec 50,6 millions de visiteurs totalisés en 2019⁴⁹. En 2023, l'activité touristique a de nouveau montré une accélération, avec 47,5 millions de touristes accueillis⁵⁰. Paris concentre près de la moitié de ces flux touristiques.

Cette grande attractivité culturelle et touristique en fait un bassin de consommation alimentaire très important, ainsi qu'une vitrine de la gastronomie française à l'étranger. Les touristes se nourrissent en effet principalement au sein des établissements de restauration commerciale hors domicile.

Cette vitrine gastronomique se traduit à la fois par la densité de restaurants et de commerces de bouche, en particulier à Paris, qui compte 7 200 commerces alimentaires dont 6 200 commerces de bouche indépendants et 13 800 restaurants, l'une des plus hautes densités de restaurants en France⁵¹.

La concentration de restaurants par habitant est particulièrement importante à Paris et a fortiori dans la Métropole du Grand Paris, où on compte en moyenne 3,52 restaurants pour 1 000 habitants.

Figure 9 : Données sur la restauration hors domicile commerciale en France, sur la Métropole du Grand Paris et à Paris (Ville de Paris, 2019)

	France	Métropole du Grand Paris	Paris
Nombre de restaurants	175 000	25 000	13 800
Nombre de restaurants pour 1000 habitants	2,6	3,52	6,38

47. Métropole du Grand Paris, 2022

48. Métropole du Grand Paris, 2022

49. Visitparisregion, 2022

50. Visitparisregion, 2024

51. Ville de Paris, 2019

■ Figure 10 : Résumés des principales obligations légales pesant sur la restauration collective publique et privée dans leur transition vers une alimentation durable et de qualité (Métropole du Grand Paris, 2022) (MASA, 2021)

Introduction de produits de qualité et durables		
Restauration collective publique et établissements privés (santé, médico-sociaux, pénitentiaires)	EGalim : 50 % de produits de qualité et durables Dont 20 % de produits issus de l'AB	À partir du 1 ^{er} janvier 2022
Restauration collective privée (restaurants d'entreprises, ...)	Climat et Résilience : Extension à tous les restaurants collectifs privés	À partir du 1 ^{er} janvier 2024
Tous types de RC	Climat et Résilience : Prise en compte des produits bénéficiant de la certification environnementale dans les produits de qualité et durables	Jusqu'au 1 ^{er} janvier 2027
Tous types de RC	Climat et Résilience : Prise en compte des produits issus du commerce équitable dans les produits de qualité et durables	Dès la promulgation de la loi (août 2021)
Tous types de RC	Climat et Résilience : Prise en compte des produits performants en matière d'environnement et d'approvisionnements directs	Dès la promulgation de la loi (août 2021)
Tous types de RC	Climat et Résilience : 60 % de viande et de poisson durable et de qualité	À partir du 1 ^{er} janvier 2024
Restaurants d'État	Climat et Résilience : 100 % de viande et de poisson durable et de qualité	À partir du 1 ^{er} janvier 2024
Tous types de RC	EGalim : Développement des approvisionnements issus des PAT	Dès la promulgation de la loi (novembre 2018)
Restauration collective publique et établissements privés (santé, médico-sociaux, pénitentiaires)	EGalim : Information obligatoire une fois par an des convives sur la part de produits de qualité et durables	À partir du 1 ^{er} janvier 2020
Restauration collective privée (restaurants d'entreprises)	Climat et Résilience : Ajout de l'information des produits issus de PAT pour la restauration collective publique et extension à tous les restaurants collectifs privés	À partir du 1 ^{er} janvier 2022
Tous types de RC	Climat et Résilience : Affichage permanent dans le restaurant sur la part de produits de qualité et durables	À partir du 1 ^{er} janvier 2022
Lutte contre le gaspillage alimentaire		
Tous types de RC	EGalim : Diagnostic et démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire	À partir du 1 ^{er} janvier 2020
Tous types de RC servant plus de 3000 repas/jour	Climat et Résilience : Interdiction de rendre les excédents alimentaires impropres à la consommation	À partir du 1 ^{er} janvier 2020
Gestionnaires volontaires	Climat et Résilience : Expérimentation des solutions de réservation de repas	Dès la promulgation de la loi pendant 3 ans (août 2021)
Restauration collective publique et privée (sauf restaurants administratifs et d'entreprises privés)	AGEC : Diminution de 50 % du gaspillage alimentaire par rapport à 2015	À partir du 1 ^{er} janvier 2025
Diversification des sources de protéines		
Scolaire	EGalim : Expérimentation d'un menu végétarien hebdomadaire	Dès la promulgation de la loi pendant 2 ans (novembre 2018)
	Climat et Résilience : Introduction d'un menu végétarien hebdomadaire	Dès la promulgation de la loi (août 2021)
Gestionnaires volontaires	Climat et Résilience : Expérimentation d'une option végétarienne quotidienne	Dès la promulgation de la loi pendant 2 ans (août 2021)
Restaurants d'État	Climat et Résilience : Option végétarienne obligatoire	À partir du 1 ^{er} janvier 2023
Restauration collective publique > 200 couverts/jour	EGalim : Plan pluriannuel de diversification des sources de protéines	Dès la promulgation de la loi (août 2021)
Restaurants collectifs privés	Climat et Résilience : Extension aux restaurants collectifs privés	À partir du 1 ^{er} janvier 2024

Au bout de la chaîne : les potentiels de développement des filières de valorisation des biodéchets

Les déchets alimentaires sont générés sur l'ensemble des maillons du système alimentaire : de la production à la consommation, pour une part importante, en passant par la transformation, la distribution et la restauration.

Au sein de la Métropole, ceux produits par les ménages et les activités économiques représentent environ 5 % de l'ensemble des déchets solides (1 à 2 % pour les déchets alimentaires ménagers)⁵². À Paris, ils représentent presque un tiers des ordures ménagères jetées dans la poubelle des déchets non triés⁵³. Cela signifie qu'ils sont incinérés, comme 80 % des déchets produits par les habitants de la ville. Plus largement, des pertes de matière organique conséquentes sont générées à chacune des étapes de la vie d'un produit alimentaire, de la récolte à l'ingestion par le consommateur⁵⁴.

Sur le périmètre métropolitain, le secteur de la gestion des déchets se confronte à des problématiques structurelles (manque de déchèteries, recours trop important à la valorisation énergétique via l'incinération et à l'enfouissement des déchets, faibles performances du recyclage,...) alors même que le gisement de biodéchets est très important, et les perspectives d'amélioration nombreuses, notamment en matière de collecte, de valorisation, et de développement de l'économie circulaire.

Environ 5 millions de tonnes d'aliments sont consommées annuellement (environ 0,8 tonnes par an et par habitant), et 1,1 million de tonnes sont perdues de la récolte à la consommation au sein de la Métropole⁵⁵. Un tiers des pertes sont générées lors de la consommation : il y a donc un manque à gagner important pour les pouvoirs publics en matière de gaspillage alimentaire.

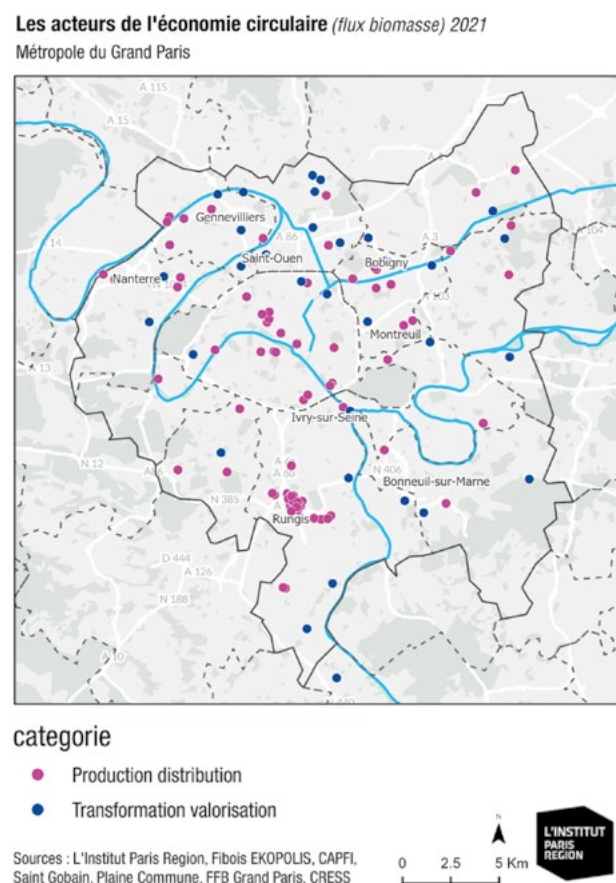
Au sein de l'espace métropolitain, l'équivalent du sixième de ce qui est consommé est gaspillé.

La carte suivante (figure 15) illustre les acteurs qui produisent et distribuent de la biomasse (parmi lesquels, les industries agroalimentaires) et les acteurs en capacité de les traiter et de les valoriser. Ce recensement effectué par l'Institut Paris Région en 2021 identifie des entreprises aux modes de production industriels à même de générer des flux importants. Les acteurs en capacité de traiter ces flux sont principalement ceux de la valorisation énergétique de la biomasse (chaufferies biomasse, unités de méthanisation).

La rencontre entre ces deux catégories d'acteurs pourrait déboucher sur des synergies et des coopérations principalement autour des « territoires de l'économie circulaire⁵⁶ » identifiés à partir de ce potentiel.

La collecte des déchets ménagers est une des compétences des établissements publics territoriaux (EPT) qui, conformément à la loi AGECE, ont l'obligation de proposer une solution de collecte et de tri des biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2023. Le traitement des déchets est ensuite géré, dans la majorité des cas, par des syndicats.

Figure 11 : Les acteurs de l'économie circulaire (flux biomasse) 2021, Métropole du Grand Paris. Source : L'Institut Paris Région cité par [CitéSource, 2022]



52. CitéSource, 2022

53. Ville de Paris, 2022

54. CitéSource, 2022

55. CitéSource, 2022

56. Terme désignant les espaces géographiques regroupant la plus grosse densité d'acteurs de l'économie circulaire sur la Métropole du Grand Paris.

Figure 12 : Les territoires de l'économie circulaire (flux biomasse) 2021. Source : L'Institut Paris Région cité par [CitéSource, 2022]

Les territoires de l'économie circulaire (flux biomasse) 2021
Métropole du Grand Paris

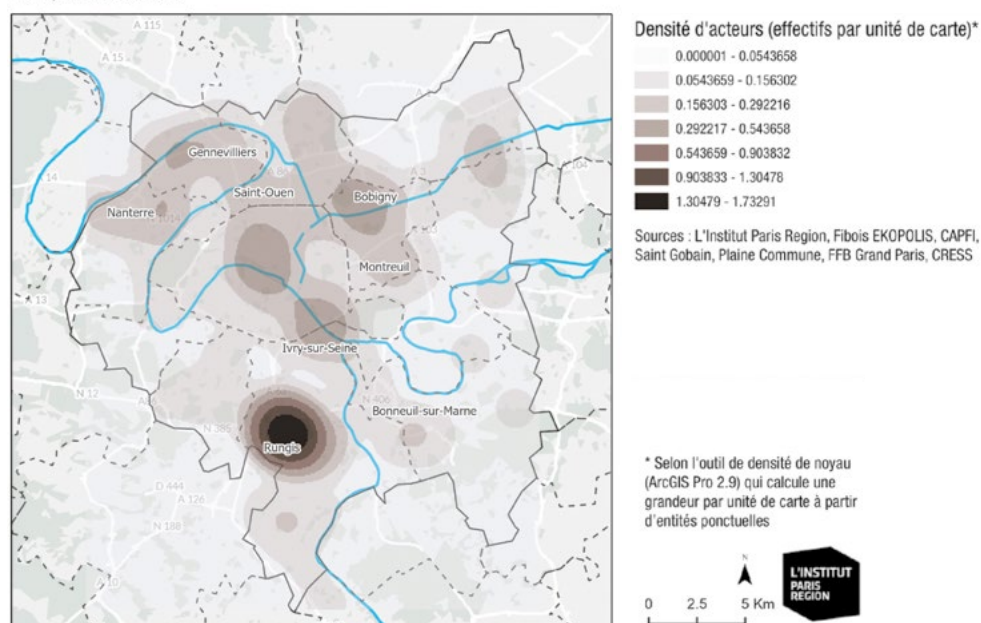


Figure 13 : Syndicats de traitement des déchets sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris (ORIDF, 2023)

Syndicat de traitement des déchets	EPT concerné	Nombre de communes concernées
SYCTOM	Ville de Paris	20
	T2 – Vallée Sud Grand Paris	6
	T3 – Grand Paris Seine Ouest	8
	T4 – Paris Ouest La Défense	10
	T5 – Boucle Nord de Seine	6
	T6 - Plaine Commune	9
	T7 Paris Terres d'Envol	8
	T8 – Est Ensemble	9
	T9 – Grand Paris Grand Est	12
	T10 – Paris Est Marne et Bois	6
	T12 – Grand Orly Seine Bièvre	7
SITRU	T4 – Paris Ouest La Défense	1
RIVED	T12 - Grand Orly Seine Bièvre	10
SIMACUR	T2 – Vallée Sud Grand Paris	5
SIREDOM	T12 – Grand Orly Seine Bièvre	6
SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts	T11 – Grand Paris Sud Est Avenir	5
SMITDUVM	T10 – Paris Est Marne et Bois	7
	T11 – Grand Paris Sud Est Avenir	11
	T12 – Grand Orly Seine Bièvre	1
SIETREM de Lagny-sur-Marne	T9 – Grand Paris Grand Est	2
AZUR	T5 – Boucle Nord de Seine	1



Pour répondre à ces enjeux : des réponses multi-acteurs et multiscales

Le Plan Alimentaire Métropolitain : un « ensemblier », au cœur d'un écosystème d'acteurs investis sur les enjeux agricoles et alimentaires

Le diagnostic du Plan Alimentaire a permis d'identifier les enjeux prioritaires à traiter à l'échelle du système alimentaire métropolitain et de caractériser ses spécificités. Il a également permis de recenser les principaux acteurs qui le constituent ainsi que les outils et solutions qu'ils déploient pour contribuer au bon fonctionnement du système alimentaire et à sa transition.

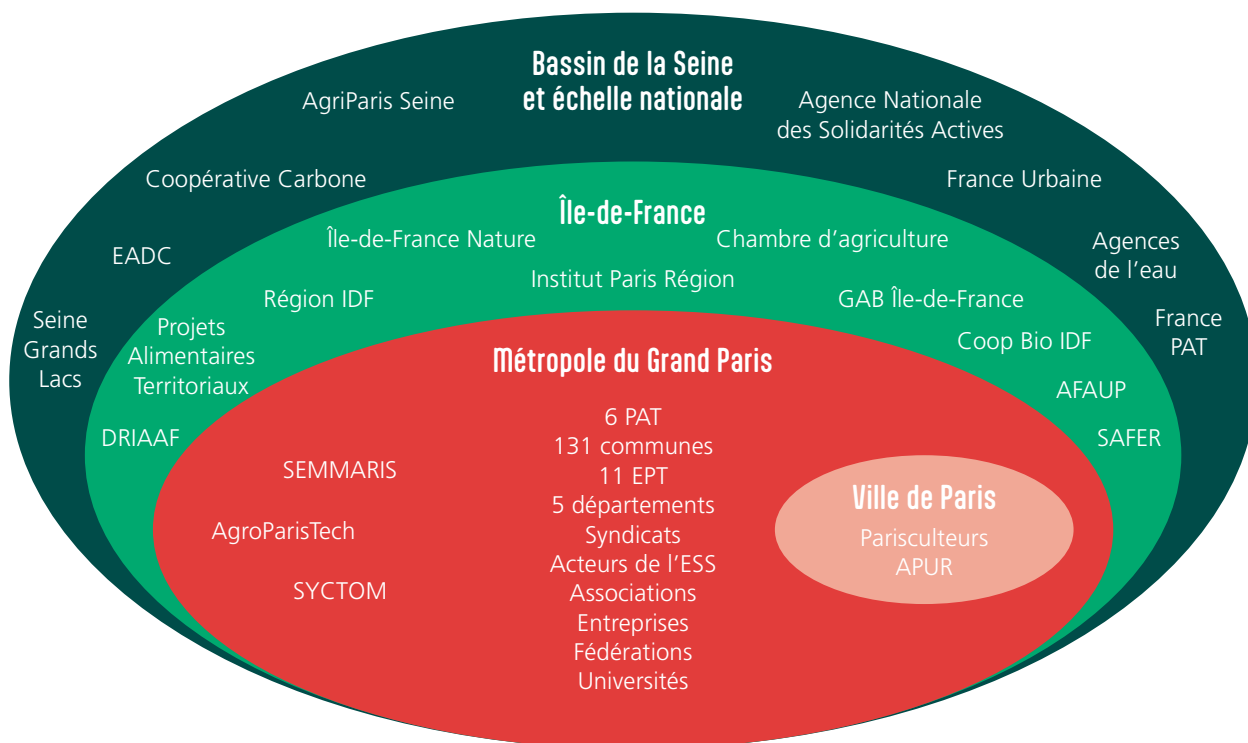
En effet, dès le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Alimentaire Métropolitain, celui-ci a été pensé comme un facilitateur des actions déjà engagées sur son périmètre, s'appuyant sur l'ensemble des politiques publiques portées par la Métropole, s'articulant avec celles mises en œuvre par les autres échelons territoriaux, et capitalisant sur l'existant pour faire émerger des projets multi-acteurs et opérationnels.

Les acteurs recensés dans le cadre du diagnostic, représentés de manière synthétique dans le schéma ci-dessous, sont apparus comme les principales structures ou têtes de réseau ayant un rayonnement métropolitain ou plus large, et disposant d'outils mobilisables dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Alimentaire Métropolitain, avec lesquelles la Métropole met un point d'honneur à coordonner son action.

Partagés et complétés lors de la phase de concertation, les éléments de diagnostic ont permis à la Métropole du Grand Paris de définir le positionnement stratégique de son Plan Alimentaire, lui donnant une dimension partenariale, ambitieuse mais pragmatique, cohérente et complémentaire avec le tissu d'acteurs dans lequel il s'inscrit, au travers d'un cadre stratégique doté d'un double positionnement :

- **Accompagnateur, coordinateur et ensemblier** à l'échelle métropolitaine ;
- **Interface et partenaire**, aux échelles régionales et nationales.

Figure 14 : Ecosystème d'acteurs sur la Métropole et paysage institutionnel (*liste non exhaustive)



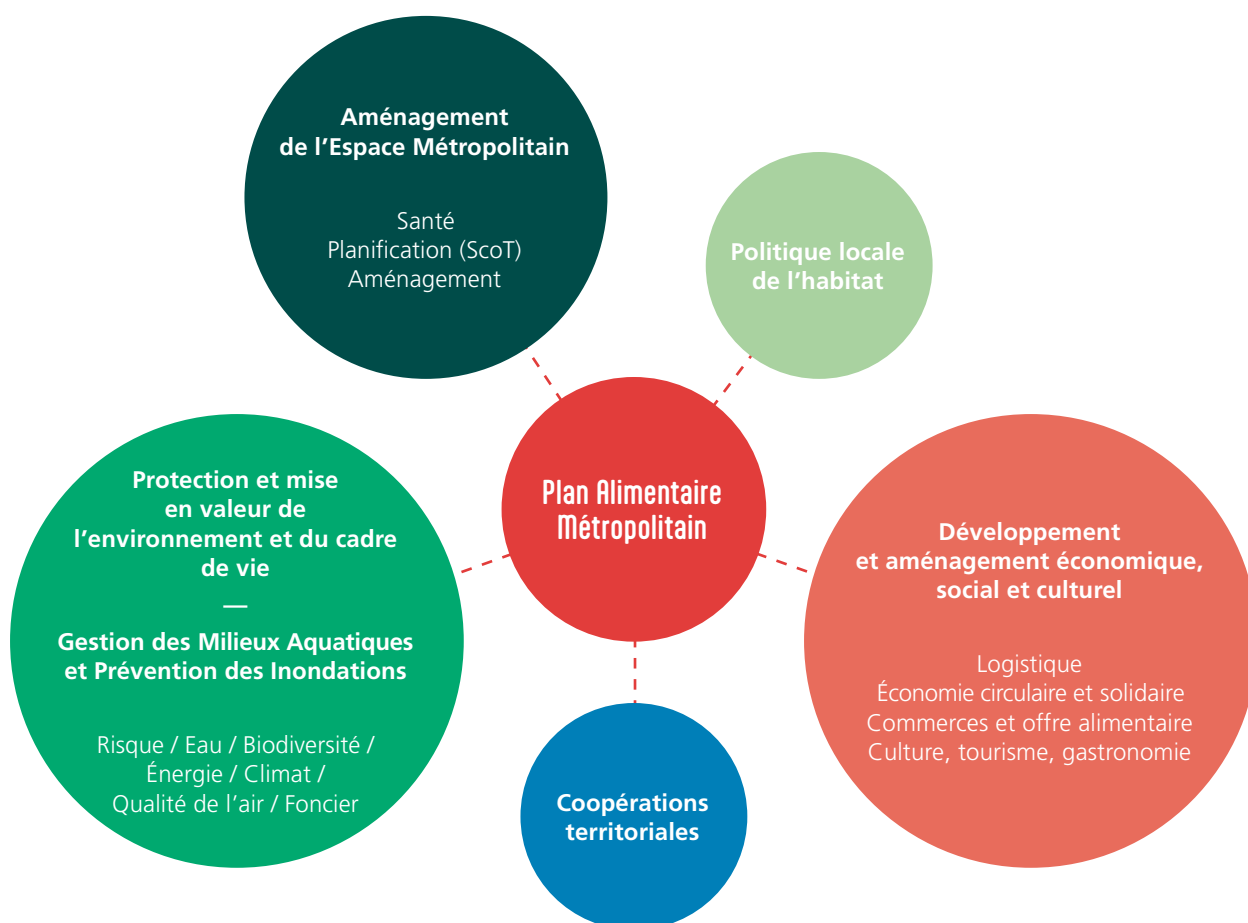
Le Plan Alimentaire Métropolitain : une stratégie transversale, à la croisée des compétences métropolitaines

La Métropole du Grand Paris se caractérise par un rôle stratégique et planificateur, qui se traduit par l'élaboration de documents cadres ou de planification visant à impulser ou orienter l'action publique locale. Aussi, les orientations stratégiques du Plan Alimentaire Métropolitain découlent directement d'un ensemble de documents fondateurs de l'action métropolitaine en matière d'alimentation, notamment :

- Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), 2018
- Le Plan Biodiversité Métropolitain, 2022
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), 2023
- Le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM), 2022
- La Stratégie Économie Circulaire et Solidaire, 2023

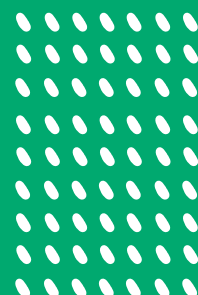
Les compétences et ressources internes à la Métropole du Grand Paris, représentées de manière synthétique dans le schéma ci-dessous, ont été identifiées en amont de l'élaboration du programme d'actions, afin d'assurer la complémentarité des dispositifs mis en œuvre par l'ensemble de ses directions, et garantir la transversalité de la démarche du Plan Alimentaire Métropolitain.

Figure 15 : Thématiques et politiques structurantes de la Métropole du Grand Paris en lien avec l'alimentation





02 STRATÉGIES D'ACTIONS





Les axes stratégiques du Plan Alimentaire Métropolitain

Le positionnement métropolitain en matière d'alimentation, défini à l'issue du diagnostic et confirmé lors de la concertation, doit permettre à la Métropole du Grand Paris de répondre aux attentes de ses partenaires et acteurs locaux, en renforçant les initiatives existantes, et en articulant son écosystème autour de 3 axes structurants, déclinés en 14 objectifs stratégiques à horizon 2030.

Ces axes guideront donc l'action de la Métropole du Grand Paris entre 2024 et 2030, au travers d'un programme d'actions qui a pour finalités :

- D'accompagner techniquement et financièrement les démarches alimentaires des communes et établissements publics territoriaux,
- De favoriser le partage de connaissances et de pratiques, la mutualisation d'outils et la coordination des dynamiques locales,
- De réunir tous les acteurs de l'écosystème agricole et alimentaire dans une démarche de réflexion collective.

Axe 1

L'approvisionnement de la restauration collective et l'offre en alimentation locale et de qualité, portant sur les modalités d'approvisionnements, sur le fonctionnement et l'évolution du système alimentaire et des chaînes logistiques vers une reterritorialisation des flux à l'échelle métropolitaine :

1. Accompagner la transition de la restauration collective métropolitaine ;
2. Soutenir la structuration de filières de proximité et durables à l'échelle régionale et du Bassin de la Seine, par le changement de pratiques de la restauration collective métropolitaine ;
3. Accompagner la prise en compte des enjeux de démocratie alimentaire et de santé publique à l'échelle communale ;
4. Appuyer la mise en œuvre de projets favorables à l'accessibilité pour toutes et tous à une alimentation de qualité ;
5. Renforcer le maillage en offre alimentaire durable et accessible au sein de la Métropole ;
6. Augmenter la part de produits locaux dans l'offre alimentaire territoriale afin de rapprocher producteurs et consommateurs ;
7. Structurer les flux et le maillage logistiques à l'échelle de la Métropole.

Axe 2

La résilience alimentaire métropolitaine et l'adaptation aux changements climatiques, s'appuyant sur les compétences de la Métropole en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI), de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, notamment :

8. Préserver le foncier agricole, maintenir et reconquérir les espaces nourriciers métropolitains ;
9. Renforcer les installations agricoles et accompagner les transmissions pour contribuer au renouvellement des générations d'actifs agricoles sur la Métropole ;
10. Soutenir le développement de projets métropolitains d'agriculture urbaine et de proximité vertueux et durables ;
11. Systématiser le tri, la collecte, la valorisation et le retour au sol des biodéchets dans une logique d'économie circulaire ;
12. Appréhender les enjeux de résilience et de sécurité alimentaire à l'échelle de la Métropole, dans un contexte de changements climatiques.

Axe 3

Les coopérations territoriales et la gouvernance, pour se saisir de l'enjeu d'une nécessaire coordination entre les initiatives, les compétences et les champs d'intervention en matière d'alimentation dans une perspective de solidarité entre territoires urbains et ruraux :

13. Structurer et animer une gouvernance alimentaire à l'échelle de la Métropole, en coopération avec les communes et intercommunalités limitrophes ;
14. Créer les conditions favorables au déploiement de politiques de coopérations entre territoires urbains et ruraux.

Présentation des fiches d'actions

Les actions décrites dans ce document sont les actions qui ont été identifiées comme relevant du champ d'intervention métropolitain ou de ses partenaires, plébiscitées lors de la concertation et susceptibles d'être portées ou accompagnées dans le cadre du Plan Alimentaire Métropolitain. Elles sont présentées de manière descriptive et reflètent les ambitions de la Métropole, ainsi que les bénéfices attendus et les synergies envisagées avec les autres acteurs investis aux différentes échelles (partenaires, communes, professionnels, associations, acteurs de la recherche, citoyens, etc.).

OBJECTIF 1

Accompagner la transition de la restauration collective métropolitaine

MESURE PRIORITAIRE

ACTION N°1

Mettre en œuvre le programme « Cantines engagées dans la transition alimentaire » à destination des communes et syndicats métropolitains

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin d'accompagner la transition des restaurations collectives présentes au sein de son périmètre, la Métropole s'engage à :

- Mettre à disposition des communes et professionnels de la restauration collective une **banque de ressources**, intégrant et centralisant les outils mobilisables (offres de formation, fiches recettes, formations, identification d'acteurs ressources, guides, etc)
- Mettre à disposition des communes et syndicats une **ingénierie dédiée** :
 - Poursuivre et renforcer l'appel à projets « Restauration Collective Bio et Locale » en partenariat avec le GAB IDF
 - Proposer des formations et animations sur les enjeux liés à l'**éducation aux goûts** aux communes et syndicats de restauration collective
 - Créer des programmes d'accompagnement spécifiques sur les thématiques **de lutte contre le gaspillage alimentaire**, **de sortie des plastiques**, **de valorisation des biodéchets** en restauration collective, et de dons alimentaires
- Animer le **réseau « Restauration Collective »** métropolitain
- Associer les sociétés de restauration collective aux réflexions et actions menées
- Accompagner les communes qui le souhaitent dans leur projet de changement de mode d'exploitation

CIBLES

Communes, EPT, syndicats et professionnels de la restauration collective

PARTENAIRES

Chambre d'agriculture de Région Île-de-France ; Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France ; AgriParis Seine ; CNFPT ; syndicats et associations professionnels de la restauration collective (Agores, SNRC, SNERS, Réseau Restau Co, Un Plus Bio, etc) ; Syctom ; Cluster Eaux Milieux Sols ; experts ; associations ; acteurs de l'économie sociale et solidaire ; bureaux d'études et structures spécialisées

LIEUX ENVISAGÉS

Communes et EPT de la Métropole

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Diagnostic de la restauration collective métropolitaine (2022)
- Stratégie Economie Circulaire et Solidaire (2022)
- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)
- État des lieux de la restauration collective en Île-de-France (Cantines Responsables, 2024)

Externes :

- Ressources, formations et e-communauté « Alimentation – Restauration Collective » du CNFPT
- Outil « Ma Cantine » du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
- Site du CNRC Soliguide

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Marchés d'AMO
- Conventions avec les partenaires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Préfiguration du programme d'accompagnement
- Poursuite et renforcement de l'appel à projets « Restauration Collective Bio et Locale »
- Poursuite et renforcement de l'animation du réseau « Restauration Collective » métropolitain

2026-2030 :

- Mise en œuvre du programme d'accompagnement
- Bilan des actions et actualisation du diagnostic de la restauration collective métropolitaine

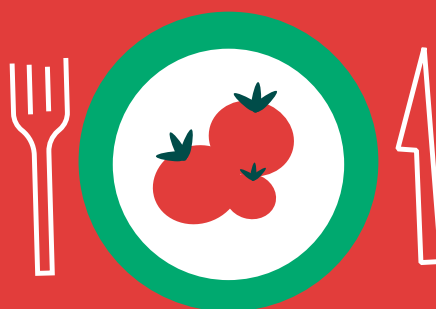
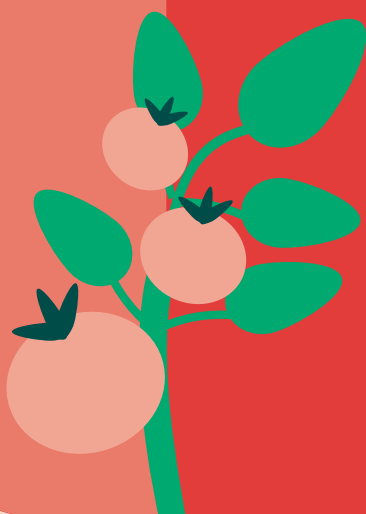
Synthèse des objectifs et orientations du plan

Axes	Objectifs stratégiques	Actions
Axe 1 : L'approvisionnement de la restauration collective et l'offre en alimentation locale et de qualité	I. Accompagner la transition de la restauration collective métropolitaine	1. Mettre en œuvre le programme « Cantines Engagées dans la transition alimentaire » à destination des communes et syndicats métropolitains
	II. Soutenir la structuration de filières de proximité et durables à l'échelle régionale et du Bassin de la Seine, par le changement de pratiques de la restauration collective métropolitaine	2. Faire connaître les filières franciliennes et les besoins de la restauration collective en matière d'approvisionnements, afin de faciliter la mise en relation entre producteurs et acheteurs
		3. Créer des outils de mise en relation « de la terre à l'assiette »
		4. Animer un réseau des acteurs de filières à l'échelle régionale et du Bassin de la Seine en lien avec les autres échelons de gouvernance (État, Région, Départements)
		5. Mettre en œuvre un plan d'urgence et de soutien à la filière biologique
	III. Accompagner la prise en compte des enjeux de démocratie alimentaire et de santé publique à l'échelle communale	6. Favoriser les liens entre santé et alimentation dans les politiques publiques des communes
	IV. Appuyer la mise en œuvre de projets favorables à l'accessibilité pour toutes et tous à une alimentation de qualité	7. Élaborer et mettre en œuvre un plan de soutien à une alimentation de qualité accessible pour tous
	V. Renforcer le maillage en offre alimentaire durable et accessible au sein de la Métropole	8. Soutenir les acteurs de l'aide alimentaire dans l'amélioration de leur offre
Axe 2 : La résilience alimentaire métropolitaine et l'adaptation aux changements climatiques	VI. Augmenter la part des produits locaux dans l'offre alimentaire territoriale afin de rapprocher producteurs et consommateurs	9. Apporter un soutien logistique aux projets visant à renforcer l'accessibilité alimentaire à l'échelle de la Métropole, des EPT et des communes
	VII. Structurer les flux et le maillage logistiques à l'échelle de la Métropole	10. Renforcer le programme métropolitain « Centres-Villes Vivants » et les compétences de la Foncière métropolitaine
	VIII. Préserver le foncier agricole, maintenir et reconquérir les espaces nourriciers métropolitains	11. Sensibiliser les distributeurs et les consommateurs aux enjeux environnementaux et sociaux liés à l'agriculture et aux approvisionnements de proximité
		12. Faire connaître et renforcer l'offre en circuits de proximité sur le périmètre de la Métropole
	IX. Renforcer les installations agricoles et accompagner les transmissions pour contribuer au renouvellement des générations d'actifs agricoles au sein de la Métropole	13. Structurer une communauté apprenante sur les enjeux de logistique alimentaire et de reterritorialisation des flux
	X. Soutenir le développement de projets d'agriculture urbaine et de proximité vertueux et durables	14. Lancer l'opération « 200 hectares sanctuarisés »
		15. Mobiliser le foncier à potentiel nourricier et valoriser les friches à des fins agricoles
	XI. Systématiser le tri, la collecte et la valorisation et retour au sol des biodéchets dans une logique d'économie circulaire	16. Mettre en œuvre le programme « Grands Projets Nourriciers »
Axe 3 : Les coopérations territoriales et la gouvernance	XII. Appréhender les enjeux de sécurité et de résilience agricole et alimentaire à l'échelle de la Métropole, dans un contexte de changements climatiques	17. Encourager de nouvelles vocations et structurer un nouveau vivier de porteurs de projets en agriculture
	XIII. Structurer et animer une gouvernance alimentaire à l'échelle de la Métropole, en coopération avec les territoires limitrophes	18. Mobiliser les dispositifs financiers métropolitains pour accompagner l'émergence et la pérennisation de projets d'agriculture urbaine et de proximité
		19. Valoriser les services rendus par l'agriculture urbaine et de proximité
	XIV. Créer les conditions favorables au déploiement de politiques de coopérations entre territoires urbains et ruraux, en matière de transition agricole et alimentaire	20. Structurer des filières locales d'agriculture urbaine
		21. Améliorer la connaissance sur la pollution des sols
		22. Contribuer à l'animation du réseau des acteurs de la gestion des biodéchets sur le périmètre métropolitain et à la montée en compétence collective sur le sujet
		23. Élaborer une Stratégie « résilience et adaptation aux changements climatiques » à l'échelle métropolitaine
		24. Mettre en œuvre une solidarité avec l'amont agricole en matière de gestion de la ressource en eau et de réduction de gaz à effet de serre
		25. Animer le Plan Alimentaire Métropolitain
		26. Animer le réseau francilien des Projets Alimentaires Territoriaux
		27. Créer et mettre en œuvre le programme de réciprocité urbain-rural

AXE 1



L'approvisionnement de la restauration collective et l'offre en alimentation locale et de qualité



OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1

Accompagner la transition de la restauration collective métropolitaine

Au sein de la Métropole, la restauration collective de compétence communale ou intercommunale, tous types d'établissements confondus, fournit environ 400 000 repas par jour, soit plus de **62 millions par an** à l'échelle des 130 communes métropolitaines, hors Paris qui représente à elle seule 30 millions de repas par an⁵⁷. Au total, la Métropole compte **262 cuisines centrales** qui produisent et desservent les repas et plus de **10 000 établissements**, soit 59 % des sites de restauration collective de l'ensemble de l'Île-de-France⁵⁸. La restauration scolaire représente les trois-quarts des repas produits et consommés chaque jour en restauration collective.

En tant que compétence municipale, la restauration collective est un puissant levier d'actions pour les communes, à l'heure où les enjeux d'agriculture et d'alimentation deviennent des sujets de préoccupation de premier plan, tant pour des raisons environnementales, que sanitaires et sociales. Depuis 2018, un corpus législatif (**lois EGAlim, AGEF, Climat et Résilience**) tend à impulser des changements de pratiques dans la restauration collective, en matière d'approvisionnements, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de valorisation des biodéchets, de végétalisation des assiettes, de dons alimentaires et d'accessibilité. En effet, la restauration collective est un levier transversal d'actions, ainsi qu'un outil pédagogique de sensibilisation aux enjeux agricoles et alimentaires.



57. Diagnostic de la restauration collective métropolitaine, 2022

58. Cantines Responsables, 2024

MESURE PRIORITAIRE

ACTION N°1

Mettre en œuvre le programme « Cantines engagées dans la transition alimentaire » à destination des communes et syndicats métropolitains

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin d'accompagner la transition des restaurations collectives présentes au sein de son périmètre, la Métropole s'engage à :

- Mettre à disposition des communes et professionnels de la restauration collective une **banque de ressources**, intégrant et centralisant les outils mobilisables (offres de formation, fiches recettes, formations, identification d'acteurs ressources, guides, etc)
- Mettre à disposition des communes et syndicats une **ingénierie dédiée** :
 - Poursuivre et renforcer l'appel à projets « Restauration Collective Bio et Locale » en partenariat avec le GAB IDF
 - Proposer des formations et animations sur les enjeux liés à l'**éducation aux goûts** aux communes et syndicats de restauration collective
 - Créer des programmes d'accompagnement spécifiques sur les thématiques **de lutte contre le gaspillage alimentaire**, de **sortie des plastiques**, de **valorisation des biodéchets** en restauration collective, et de dons alimentaires
- Animer le **réseau « Restauration Collective »** métropolitain
- Associer les sociétés de restauration collective aux réflexions et actions menées
- Accompagner les communes qui le souhaitent dans leur projet de changement de mode d'exploitation

CIBLES

Communes, EPT ; syndicats et professionnels de la restauration collective

PARTENAIRES

Chambre d'agriculture de Région Île-de-France ; Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France ; AgriParis Seine ; CNFPT ; syndicats et associations professionnels de la restauration collective (Agores, SNRC, SNERS, Réseau Restau Co, Un Plus Bio, etc) ; Syctom ; Cluster Eaux Milieux Sols ; experts ; associations ; acteurs de l'économie sociale et solidaire ; bureaux d'études et structures spécialisées

LIEUX ENVISAGÉS

Communes et EPT de la Métropole

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Diagnostic de la restauration collective métropolitaine (2022)
- Stratégie Économie Circulaire et Solidaire (2022)
- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)
- État des lieux de la restauration collective en Île-de-France (Cantines Responsables, 2024)

Externes :

- Ressources, formations et e-communauté « Alimentation – Restauration Collective » du CNFPT
- Outil « Ma Cantine » du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
- Site du CNRC Soliguide

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Marchés d'AMO
- Conventions avec les partenaires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Préfiguration du programme d'accompagnement
- Poursuite et renforcement de l'appel à projets « Restauration Collective Bio et Locale »
- Poursuite et renforcement de l'animation du réseau « Restauration Collective » métropolitain

2026-2030 :

- Mise en œuvre du programme d'accompagnement
- Bilan des actions et actualisation du diagnostic de la restauration collective métropolitaine

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2

Soutenir la structuration de filières de proximité et durables à l'échelle régionale et du Bassin de la Seine, par le changement de pratiques de la restauration collective métropolitaine

Les lois récentes tendent à impulser des **changements dans les pratiques d'approvisionnements** des communes, afin d'introduire davantage de produits dits « durables et de qualité », notamment biologiques. Or, la restauration collective publique constitue un moyen de **soutenir l'activité agricole et sa transition**, d'assurer une **juste rémunération** aux agricultrices et aux agriculteurs, et de leur garantir l'accès à un marché stable et sécurisé, dans une perspective de **développement territorial durable**. Pour structurer des **filières territorialisées** et créer les **conditions d'une coopération juste et pérenne entre acteurs publics et secteur agricole**, il est nécessaire de développer des outils permettant de mettre en synergie les différents maillons de la chaîne alimentaire. Néanmoins, les **relations entre monde agricole et acteurs publics en matière d'approvisionnements de proximité** doivent encore se structurer, pour faire face à de multiples problématiques, d'ordre à la fois logistique, technique, organisationnel, économique et social.

À l'heure actuelle, l'Île-de-France n'est pas en mesure de subvenir aux besoins alimentaires de sa population, excepté pour le blé (159 %) et le sucre (117 %). À titre d'exemple, **les besoins en légumes ne sont couverts qu'à hauteur de 10 % par la production régionale**, et ce chiffre tombe à 0,5 % en ce qui concerne l'approvisionnement en viande. En parallèle, le bassin de la Seine, dont la Métropole du Grand Paris constitue le principal bassin de consommation, **exporte 80 % de sa production annuelle**⁵⁹ : la structuration de filières de proximité, notamment via la restauration collective, est donc l'une des conditions d'amélioration de la résilience alimentaire à l'échelle du Bassin parisien, de lutte contre les changements climatiques, et de réduction de l'impact environnemental de l'alimentation des métropolitains. Pour ce faire, la mise en place de coopérations entre les acteurs publics et privés aux différentes échelles administratives est souhaitable, afin de faciliter la mise en relation entre les bassins de production et de consommation.

59. Transition DD (2023). Diagnostic du système agricole et alimentaire et défis à relever.

Par ailleurs, la transition des pratiques agricoles, essentielle à la préservation des ressources, a besoin aujourd'hui d'accompagnement. C'est d'ailleurs l'une des ambitions de la loi EGalim (2018) qui, en obligeant la restauration collective à augmenter sa part de produits issus de l'agriculture biologique, cherche à accompagner la structuration de la filière biologique dont les pratiques respectent les sols, l'eau et la biodiversité. Or, après un important développement dans les années 2010, **la filière biologique fait face à des difficultés croissantes, aggravées par les crises récentes** (COVID-19, guerre en Ukraine, crise énergétique, inflation...), associées à une baisse forte et progressive de la demande. Ainsi, le marché du bio en France a connu une **baisse de 4,6 % depuis 2021**⁶⁰, répercutée sur toute la filière. Dans les circuits de **distribution**, cette baisse entraîne une **diminution du différentiel de prix** entre les produits issus de l'agriculture biologique ou conventionnelle. Cela engendre **d'importants phénomènes de déréférencement**; des produits issus de l'agriculture biologique étant commercialisés en tant que produits issus de l'agriculture conventionnelle. Ainsi, les ventes de lait biologique ont chuté de 8 % depuis 2021, tandis que 15 % de la production de blé biologique est déclassée en production conventionnelle⁶¹.

À l'échelle de la **production**, on assiste à une importante **baisse du nombre de conversions en agriculture biologique**, et à un **phénomène de déconversion**: en Île-de-France, la croissance du nombre de conversions a chuté de 14 % à 6 % en deux ans, tandis que 1 200 hectares ont été déconvertis sur les années 2022 et 2023. Plusieurs facteurs sont identifiés pour expliquer cette situation : prix trop élevés et baisse du pouvoir d'achat des ménages, manque de connaissance de la filière, **inflation, méconnaissance du label «AB»** et de ses critères, multiplication et perte de lisibilité des labels, défiance envers les réels bénéfices de la filière biologique. En lien avec la loi EGalim, la restauration collective pourrait constituer un outil puissant de soutien aux filières biologiques. Néanmoins, à l'échelle nationale seuls 13 % des produits utilisés sont issus de l'agriculture biologique aujourd'hui, sur les 20 % prévus par la loi⁶², **représentant un manque à gagner de 2 milliards d'euros pour la filière biologique**.



60. Agence Bio / ANDI (2023). Evolution des ventes de produits alimentaires bio depuis 2012

61. Ibid

62. Ma Cantine, ministère de l'Agriculture, 2023

ACTION N°2

Faire connaître les filières franciliennes et les besoins de la restauration collective en matière d'approvisionnements

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour accompagner la mise en relation entre acteurs des filières et acteurs locaux en charge des achats publics de denrées alimentaires, la Métropole du Grand Paris s'engage à :

- **Participer à la réalisation d'études** visant au **recensement de l'offre disponible** en volumes, toutes familles de produits confondues, à l'analyse des **filières et de leur fonctionnement**, à l'inventaire des outils de **transformation existants**, toutes filières confondues, **à l'échelle de l'Île-de-France et du Bassin de la Seine**, en lien avec AgriParis Seine et les partenaires du projet « Seine Nourricière »
- **Approfondir le diagnostic de la restauration collective métropolitaine** pour connaître plus finement les besoins des établissements en volumes par familles de produits, afin d'enclencher une dynamique vertueuse de structuration de filières, en lien avec les partenaires et la profession agricole
- **Sensibiliser les élus et acteurs de la restauration collective aux besoins et contraintes de la profession agricole et au fonctionnement des filières**, via la mise en place d'accompagnements dédiés et en lien avec les partenaires
- **Former les agriculteurs franciliens aux principes de la commande publique**, et les accompagner dans leurs réponses aux marchés publics diffusés par les communes et syndicats de la Métropole, en lien avec les partenaires

CIBLES

Élus et agents des communes, syndicats et EPT ; producteurs franciliens et du bassin de la Seine

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France ; Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France ; AgriParis Seine ; Eau et Agriculture Durables du Chatillonnais (EADC) ; Cantines Responsables ; syndicats et associations professionnels de la restauration collective (Agores, SNRC, SNERS, Réseau Restau Co, etc.) ; Association Un Plus Bio ; interprofessions ; partenaires du projet Seine Nourricière

LIEUX ENVISAGÉS

Île-de-France et Bassin de la Seine

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Diagnostic de la restauration collective réalisé par la Métropole du Grand Paris (2022)
- Portrait agricole et alimentaire de la Métropole (2022)
- Pacte Logistique Métropolitain (2022)
- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)

Externes :

- Cartographie interactive des légumeries ObSAT (INRAE, Terralim)
- Outil « Ma Cantine » du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)
- Conventions avec des partenaires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Participation de la Métropole au projet « Seine Nourricière » piloté par la Ville de Paris
- Animation de groupes de travail « restauration collective »
- Actualisation et complétion du diagnostic de la restauration collective métropolitaine
- Lancement de cycles de formations à destination des agriculteurs franciliens
- Poursuite de la sensibilisation des communes à travers l'organisation d'ateliers

2026-2030 :

- Poursuite et évaluation des actions

MESURE PRIORITAIRE

ACTION N°3

Créer des outils de mise en relation « de la terre à l'assiette » pour les approvisionnements locaux dans la restauration collective

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole s'engage à jouer le rôle de **facilitatrice pour mettre en relation l'amont et l'aval par le biais de la restauration collective de compétence communale et intercommunale**, à l'aide de ses partenaires et la mise en œuvre des outils suivants :

- Réaliser des études pour **caractériser l'offre agricole disponible par filières** et les besoins de la restauration collective métropolitaine, en volumes, par familles de produits
- Créer **un outil dynamique de veille de suivi des marchés publics**
- Animer des **groupes de travail réguliers** en présence d'acheteurs publics, donneurs d'ordre de la restauration collective, de fournisseurs et de producteurs
- Accompagner les **évolutions des marchés publics** des gestionnaires métropolitains afin d'intégrer des **clauses environnementales et de juste rémunération**
- Étudier les conditions de mise en œuvre d'un **groupement d'achats métropolitains** ou de mutualisations des outils existants
- Soutenir la **mise en œuvre d'expérimentations en matière d'approvisionnements de proximité**, entre communes et syndicats métropolitains, et partenaires agricoles
- Créer une **plateforme de mise en relation** entre acheteurs et fournisseurs

CIBLES

Communes ; syndicats de la restauration collective ; professionnels de la restauration collective ; opérateurs des filières ; acteurs et représentants du secteur agricole

PARTENAIRES

Chambre d'agriculture de Région Île-de-France ; AgriParis Seine ; Association Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais (EADC) ; Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France ; Coopérative Bio d'Île-de-France ; interprofessions ; syndicats et associations professionnels de la restauration collective (Agores, SNRC, SNERS, Réseau Restau Co, etc.) ; Association Un Plus Bio ; Réseau Manger Bio ; Collectif Commerce Equitable ; bureaux d'études et structures spécialisés ; partenaires du projet Seine Nourricière

LIEUX ENVISAGÉS

Métropole du Grand Paris ; Île-de-France et Bassin de la Seine

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Diagnostic de la restauration collective métropolitaine (2022)
- Stratégie Économie Circulaire et Solidaire (2022)
- Appel à projets « Restauration Collective Bio et Locale »
- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)
- État des lieux de la Restauration Collective en Île-de-France (Cantines Responsables, 2024)

Externes :

- Ressources, formations et e-communauté « Alimentation – Restauration Collective » du CNFPT
- Outil « Ma Cantine » du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
- Site du Conseil National de la Restauration Collective (CNRC)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Marchés d'AMO
- Conventions avec les partenaires
- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Mise en œuvre du projet « Seine Nourricière » et lancement des études sur l'offre de proximité et les besoins de la restauration collective métropolitaine
- Lancement des premiers groupes de travail acheteurs/producteurs
- Poursuite de l'accompagnement sur les marchés publics
- Préfiguration des outils de mise en relation

2026-2030 :

- Lancement opérationnel des outils de mise en relation : outil de veille sur les marchés publics, plateforme de mise en relation, groupements d'achat
- Bilan des actions et actualisation du diagnostic de la restauration collective métropolitaine

ACTION N°4

Animer un réseau des acteurs de filières à l'échelle régionale et du Bassin de la Seine, en lien avec les autres échelons de gouvernance

DESCRIPTION DE L'ACTION

En réponse à ces enjeux, la Métropole du Grand Paris se positionne comme coordinatrice et facilitatrice à différentes échelles de gouvernance avec l'appui de ses partenaires, via :

- **L'animation du réseau régional des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** et la mise en œuvre d'ateliers ou séquences dédiés aux enjeux de structuration de filières, de restauration collective et d'approvisionnements
- Le soutien aux acteurs investis en matière de structuration de filières alimentaires de proximité sur le Bassin de la Seine (association AgriParis Seine, Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais, projet Seine Nourricière, etc) et leur mise en relation avec les acteurs de la restauration collective métropolitaine

CIBLES

Élus et agents des communes et EPT ; PAT franciliens ; acteurs des filières alimentaires en Île-de-France et sur le bassin de la Seine

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France ; AgriParis Seine et ses membres ; Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais (EADC) ; DRIAAF ; Région Île-de-France ; interprofessions ; réseaux et syndicats agricoles ; partenaires du projet Seine Nourricière

LIEUX ENVISAGÉS

Métropole du Grand Paris ; Île-de-France et Bassin de la Seine

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Diagnostic de la restauration collective réalisé par la Métropole du Grand Paris (2022)
- Portrait agricole et alimentaire de la Métropole (2022)
- Pacte Logistique Métropolitain (2022)
- État des lieux des PAT en Île-de-France (DRIAAF, 2022)
- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)

Externes :

- Plateforme France PAT

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec des partenaires
- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Participation à la structuration de l'association AgriParis Seine, à la gouvernance et aux groupes de travail techniques
- Conventionnement avec les partenaires
- Lancement des premières réunions dans le cadre du réseau régional des PAT
- Démarrage de l'accompagnement de la Caisse des Dépôts pour les projets « Seine Nourricière » et « Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais »

2026-2030 :

- Poursuite et approfondissement des temps dédiés à la thématique des filières dans le cadre du réseau régional des PAT
- Lancement des phases de réalisation des projets « Seine Nourricière » et « Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais »
- Bilan des actions

ACTION N°5

Mettre en œuvre un plan d'urgence et de soutien à la filière biologique

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de promouvoir et d'encourager la consommation de produits issus de l'agriculture biologique sur son périmètre, la Métropole du Grand Paris s'engage à :

— **Soutenir et promouvoir les intermédiaires franciliens de la filière biologique et l'offre spécialisée** en encourageant :

- L'augmentation de la part de produits issus de l'agriculture biologique dans les commerces
- La structuration d'une offre de formations adaptée à destination des transformateurs, des commerçants, des restaurateurs et des professionnels des métiers de bouche, en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

— **Augmenter la part de produits bio dans la restauration collective métropolitaine via la poursuite de l'appel à projets « Restauration Collective Bio et Locale »**

CIBLES

Elus et agents des communes et EPT ; intermédiaires franciliens de la transformation et de la commercialisation de produits issus de l'agriculture biologique ; habitants de la Métropole du Grand Paris

PARTENAIRES

Agence Bio ; Coop Bio IDF ; Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France ; Chambre d'agriculture de Région Île-de-France ; AgriParis Seine ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat ; Chambre de Commerce et d'Industrie ; Agence Régionale des Industries Agroalimentaires d'Île-de-France ; acteurs de la grande distribution ; interprofessions

LIEUX ENVISAGÉS

Métropole du Grand Paris, notamment : la restauration hors-domicile, les commerces alimentaires, les restaurations collectives des communes de la Métropole ; Île-de-France et Bassin de la Seine.

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Diagnostic de la restauration collective réalisé par la Métropole du Grand Paris (2022)
- Stratégie Économie Circulaire et Solidaire (2022)
- Appel à projets « Restauration Collective Bio et Locale »
- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)

Externes :

- Observatoire de l'Agence Bio
- Ressources de partenaires

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec des partenaires
- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Conventionnement avec les partenaires
- Approfondissement de l'accompagnement des restaurations collectives des communes de la Métropole dans l'augmentation de l'utilisation de produits biologiques

2026-2030 :

- Lancement de la campagne de sensibilisation
- Poursuite et évaluation de l'accompagnement

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3

Accompagner la prise en compte des enjeux de démocratie alimentaire et de santé publique à l'échelle communale

D'après le quatrième Programme National Nutrition Santé (PNNS 4, 2019-2023), la nutrition, caractérisée par l'alimentation et l'activité physique, constitue un véritable enjeu de santé publique, « depuis l'enfance jusqu'au grand âge ». Plusieurs études mettent en lumière des liens de causalité entre une mauvaise nutrition et le risque d'hypertension artérielle, de dénutrition ou encore de surpoids, de diabète, ou de certains cancers. En France, le Ministère de la Santé et de la Prévention estime que près de **la moitié des adultes et 17 % des enfants sont en surpoids ou obèses**. Les conditions d'accès à une alimentation dite « de qualité » sont multifactorielles, mais dépendent essentiellement de critères socio-économiques et géographiques. À titre d'exemple, les Quartiers Politiques de la Ville (QPV) de Paris ont un tissu commercial moins dense et moins diversifié que les autres quartiers de la ville (APUR, 2020). **On parle alors d'inégalités sociales de santé**, avec des facteurs de risques pour la santé qui s'auto-entretiennent.

En pratique, les ménages en situation de précarité⁶³ ou d'insécurité alimentaire⁶⁴ mettent en œuvre des stratégies d'adaptation qui viennent renforcer les inégalités sociales de santé : consommation de produits caloriques et bon marché, impasse sur les denrées nutritives plus coûteuses, suppression de certains repas quotidiens, notamment dans les ménages avec enfants.

Or, l'insécurité alimentaire touche 14,5 % des ménages de l'agglomération parisienne dont les publics les plus touchés sont les personnes sans abri ainsi que les personnes hébergées à hôtel. Le surpoids et l'obésité sont près de deux fois plus répandus au sein des catégories les plus modestes que chez les plus aisés. À titre d'exemple, le surpoids et l'obésité touchent 28,5 % de la population de Paris, mais 47,9 % de la population de Seine-Saint-Denis⁶⁵.



63. Selon Dominique Paturel dont les propos sont repris dans le diagnostic de l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA), la précarité alimentaire désigne « la co-jonction d'une pauvreté économique et une série d'empêchements socio-culturels et politiques dans l'accès à une alimentation durable : obligation d'avoir recours à l'assistance avec un passage obligé par des structures de contrôle, pouvoir d'agir contraint, assignation à la distribution de produits alimentaires, assignation à la consommation de produits alimentaires non-durable »

64. Selon la FAO, l'insécurité alimentaire désigne une situation dans laquelle une personne n'a pas accès à une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse ses besoins nutritionnels et ses préférences alimentaires pour lui permettre de mener une vie active et saine.

65. Ville de Paris

ACTION N°6

Favoriser les liens entre santé et alimentation dans les politiques publiques des communes

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole s'engage à :

- **Former et sensibiliser les élus et agents** (communes et CCAS, Projets Alimentaires Territoriaux) **aux impacts de l'alimentation sur la santé** (formations, visites, ateliers de sensibilisation, webinaires).
- **Mettre à disposition des communes et CCAS une ingénierie en matière de nutrition**, en lien avec les partenaires, pour faciliter le passage à l'action à l'échelle locale et encourager la mise en œuvre d'actions de **prévention et de promotion de la santé**, au travers des **contrats locaux de santé**, de projets d'agriculture urbaine ou de démocratie alimentaire.
- **Intégrer les enjeux d'alimentation et d'agriculture dans les projets d'aménagements métropolitains, et inciter les communes et EPT** à les intégrer dans leurs **projets d'aménagements**, afin d'améliorer **l'accès des populations à une alimentation durable** et de qualité, dans une perspective d'**urbanisme favorable à la santé (UFS)**, notamment au travers des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (**PLUi**).
- **Participer aux réseaux de lutte contre la précarité alimentaire** et animer des ateliers inter-réseaux avec les acteurs de la **restauration collective** pour favoriser les synergies

CIBLES

Communes, CCAS, EPT ; bailleurs sociaux

PARTENAIRES

Direction Régionale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) ; Agences Régionales de Santé des départements d'Île-de-France ; Agence Nationale du Renouvellement Urbain ; communes, EPT ; bailleurs sociaux ; UNCCAS ; ANSA ; AFAUP ; ADEME ; Réseau AUPA (AgroParisTech) ; Ekopolis ; associations

LIEUX ENVISAGÉS

Communes et EPT de la Métropole, en priorité les espaces concentrant le plus de public à risque de précarité alimentaire.

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Schéma de Cohérence Territoriale (2023)
- Plan Biodiversité (2022)
- Rapport CASDA du Conseil de développement (CODEV)

Externes :

- AAP Quartiers Fertiles de l'ANRU
- Diagnostic de l'ANSA et du CREDOC sur la précarité alimentaire en Île-de-France (2022)
- Boîte à outils Nutri'Activ de l'Agence Régionale de Santé
- Guide « Agir pour un urbanisme favorable à la santé » (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique/Direction Générale de la Santé, 2014)
- Réseau national des Centres Ressources Politique de la Ville
- Charte Villes Actives du Programme National Nutrition Santé
- Association Nationale pour l'Education au Gout des Jeunes et l'outil ANIMASSENS

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec les partenaires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Structuration d'un réseau de partenaires stratégiques dans le domaine d'expertise
- Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, déploiement d'outils de suivi des OIM et des PLUi pour favoriser la prise en compte des enjeux de santé, d'agriculture et d'alimentation

2026-2030 :

- Actualisation de l'analyse des contrats locaux de santé et des projets à l'échelle de la Métropole pour identifier les communes ou actions prioritaires
- Structuration, renforcement et évaluation des actions d'accompagnement

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4

Appuyer la mise en œuvre de projets favorables à l'accessibilité pour toutes et tous à une alimentation de qualité

Selon le baromètre IPSOS-Secours Populaire, un Français sur cinq n'arrivait pas en 2018 à manger 3 fois par jour de manière saine et équilibrée, soit 21 % de la population française (ANSA, 2023). Au sein de la Métropole du Grand Paris, plus de **14,5 % de la population est en situation d'insécurité alimentaire**, définie par la FAO (Food and Agriculture Organization) comme l'impossible accès, à tout moment, à une alimentation suffisante, saine et nutritive⁶⁶. Cette situation, en forte augmentation depuis la crise sanitaire du COVID-19, est à la fois une problématique de santé publique et de justice sociale et environnementale, et pose la question du **droit à l'alimentation** comme droit fondamental. **Ce chiffre renvoie néanmoins à des réalités hétérogènes: les personnes les plus sujettes à la précarité alimentaire sont les personnes en grande pauvreté, les personnes sans abri, les personnes hébergées à hôtel, ainsi que les familles monoparentales**⁶⁷. Or, une grande partie des dispositifs locaux d'aide et de distribution alimentaires mis en œuvre visent d'abord à répondre à une **situation d'urgence**, et ne constituent pas une solution pérenne de lutte contre la précarité alimentaire.

La principale réponse à cette situation est actuellement apportée par les **associations d'aide alimentaire**, système reposant sur une logique distributive basée sur le don et la récupération d'invendus, provenant majoritairement de la grande distribution. Cela explique le **manque de choix, de qualité et de diversité** dans les produits qui peuvent être proposés aux bénéficiaires, remettant ainsi en question leur droit à l'alimentation. Les principales structures agrémentées (la Fédération des Banques alimentaires, Les Restaurants du Cœur, la Croix-Rouge et le Secours Populaire français) dépendent largement des financements du Fonds Social Européen pour leurs approvisionnements, par le biais de l'opérateur public FranceAgri-Mer. Les associations voient également leur nombre de bénéficiaires augmenter de manière constante depuis la crise du COVID-19: la Banque Alimentaire de Paris et d'Île-de-France recense ainsi 305 335 bénéficiaires sur l'année 2022, pour un total de 13 millions de repas distribués, soit une **augmentation de 8 % par rapport à 2021**.

66. ANSA, 2023

67. Ibid

Tous ces facteurs remettent en question les justes conditions d'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et diversifiée. Si la Métropole du Grand Paris bénéficie d'un tissu associatif d'une grande richesse, et d'un **foisonnement d'initiatives locales** en faveur de l'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous, en particulier pour les publics les plus fragiles, les projets ont besoin d'être intensifiés, soutenus et dupliqués. Ils sont en effet confrontés à de nombreuses difficultés et peinent à se pérenniser dans le temps. L'**accès à des fonciers et locaux** adaptés à leurs activités (stockage, distribution) et ses évolutions, ainsi qu'**à des produits alimentaires diversifiés et de qualité** via les fournisseurs est très compliqué. Ces logiques remettent en question l'accessibilité alimentaire de la population⁶⁸. Or, la Métropole du Grand Paris se caractérise par **de très fortes inégalités socio-économiques et géographiques**, en particulier dans le département de la **Seine-Saint-Denis, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'EPT Boucle Nord de Seine**, qui se traduisent notamment par des **inégalités d'accès à une alimentation digne**, durable, de qualité, et donc à des **inégalités sociales de santé**.



68. L'accessibilité alimentaire désigne la possibilité pour les habitants d'un territoire d'accéder à une nourriture de qualité disponible en quantité suffisante et accessible financièrement et géographiquement.

MESURE PRIORITAIRE

ACTION N°7

Élaborer et mettre en œuvre un plan de soutien à une alimentation de qualité accessible pour tous

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole s'engage à mettre en œuvre un **plan de lutte contre la précarité alimentaire**, autour des modalités suivantes :

- **Soutenir la création et la rénovation d'équipements et l'acquisition de matériel pour des projets communaux** de tiers-lieux alimentaires, cuisines partagées, épiceries sociales et solidaires, groupements d'achats solidaires
- **Financer la création de hubs logistiques de proximité** à destination de la distribution alimentaire pour accroître le maillage territorial
- **Mettre à disposition des communes, CCAS et Projets Alimentaires Territoriaux une ingénierie en matière de lutte contre la précarité alimentaire sous la forme d'un AMI**, en lien avec les partenaires
- **Mettre à disposition des communes et CCAS une ingénierie financière et d'évaluation des projets** visant à une meilleure accessibilité à l'alimentation
- **Identifier des sources de financements** externes pour accompagner la mise en œuvre d'expérimentations métropolitaines
- **Étudier les conditions de déploiement d'expérimentations métropolitaines** en lien avec les communes et les Projets Alimentaires Territoriaux

CIBLES

Communes, EPT ; CCAS ; PAT ; associations ; bailleurs sociaux ; acteurs de la restauration collective

PARTENAIRES

DRIHL ; DRIAAP ; Agence Régionale de Santé ; Départements ; réseau AUPA et groupe TZPA de la Chaire Agricultures Urbaines d'AgroParisTech ; ANRU ; parisculteurs ; Bailleurs sociaux ; APUR ; Institut Paris Région ; AgriParis Seine ; UNCCAS ; ANSA ; AFAUP ; Ekopolis ; associations ; ANCT ; structures de l'aide alimentaire ; PAT ; fédérations de professionnels ; Sogaris ; SEMMARIS ; AgriParis Seine

LIEUX ENVISAGÉS

Communes et EPT de la Métropole, en priorité les espaces concentrant le plus de public à risque de précarité alimentaire.

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Le pacte pour une logistique métropolitaine (2022)
- La Stratégie Économie Circulaire et Solidaire (2022)
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (2023)
- Rapport CASDA du Conseil de développement (CODEV)
- Le projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)

Externes :

- Diagnostic de l'ANSA et du CREDOC sur la précarité alimentaire en Île-de-France (2022)
- Le Soliguide (2022), guide de la solidarité en ligne
- Boîte à outils Alim'Activ de l'ANSA
- AAP Quartiers Fertiles de l'ANRU
- Boîte à outils Nutri'Activ de l'Agence Régionale de Santé
- Réseau national des Centres Ressources Politique de la Ville
- L'immobilier logistique dans le Grand Paris, Apur (2022)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec les partenaires
- Fonds Métropolitains (Fonds d'Investissement Métropolitain, Fonds Innover dans la Ville,...)
- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)
- Marchés de prestations intellectuelles

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Structuration d'un réseau de partenaires stratégiques et d'une expertise technique sur la thématique
- Préfiguration d'une ingénierie financière et des dispositifs d'accompagnement
- Lancement des accompagnements à destination des communes

2026-2030 :

- Poursuite des accompagnements
- Actualisation du diagnostic de la précarité alimentaire à l'échelle de la Métropole en vue de la poursuite des actions et le lancement de dispositifs d'accompagnement

ACTION N°8

Soutenir les acteurs de l'aide alimentaire dans l'amélioration de leur offre

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole du Grand Paris s'engage à :

- **Recenser les besoins des acteurs de l'aide alimentaire** et des épiceries sociales et solidaires en termes d'approvisionnements
- **Soutenir la préfiguration d'un outil numérique pour accompagner la mutualisation** des approvisionnements entre structures d'aide alimentaire
- **Mettre en place un annuaire dynamique pour faciliter la mise en relation entre fournisseurs et associations d'aide alimentaire** et la structuration de réseaux de solidarité consommateurs-producteurs

CIBLES

Associations d'aide alimentaire ; épiceries sociales et solidaires ; Projets Alimentaires Territoriaux métropolitains

PARTENAIRES

Acteurs associatifs ; banques alimentaires ; associations d'aide alimentaire ; entreprises de l'ESS ; communes, EPT, Départements ; Projets Alimentaires Territoriaux ; AgroParisTech - Réseau Agricultures Urbaines et Précarité Alimentaire ; réseau des AMAP d'Île-de-France ; Coopérative Bio d'Île-de-France ; Chambre d'agriculture de Région Île-de-France ; AgriParis Seine ; Abiosol ; Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France

LIEUX ENVISAGÉS

En priorité sur le périmètre des communes les plus touchées par la précarité alimentaire.

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Stratégie Économie Circulaire et Solidaire (2022)
- Rapport CASDA du Conseil de développement (CODEV)

Externes :

- Soliguide, le guide de la solidarité en ligne

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- CODEV
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)
- Marchés d'AMO
- Conventions avec les partenaires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Préfiguration des actions et dispositifs à mettre en œuvre

2026-2030 :

- Réalisation d'une étude sur les besoins des acteurs de l'aide alimentaire
- Création de l'annuaire producteurs/fournisseurs
- Organisation d'une première rencontre associations/producteurs

ACTION N°9

Apporter un soutien logistique aux projets visant à renforcer l'accessibilité alimentaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole s'engage à :

- **Identifier et cartographier le foncier logistique mobilisable et les équipements disponibles** pour les projets visant à renforcer l'accessibilité alimentaire, à l'échelle de la Métropole, des EPT et des communes
- **Réaliser ou financer une étude visant à définir les conditions de mutualisation** d'équipements et de circuits logistiques (transport, lieux de stockage) entre grossistes, associations d'aide alimentaire et communes
- **Soutenir les projets facilitant les mutualisations logistiques** entre grossistes et associations d'aide alimentaire
- **Étudier les conditions d'une mise à disposition de foncier ou d'équipements par la Métropole aux communes** pour la transformation, la massification, le conditionnement, le stockage et la distribution de denrées alimentaires accessibles

CIBLES

Communes, EPT ; associations ; acteurs de la restauration collective ; acteurs de la logistique ; entreprises de l'économie sociale et solidaire

PARTENAIRES

Communes, EPT, Départements ; AgriParis Seine ; APUR ; Institut Paris Région ; SEMMARIS ; acteurs associatifs ; banques alimentaires ; Sogaris ; Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) ; bailleurs sociaux ; fédérations de professionnels

LIEUX ENVISAGÉS

En priorité sur le périmètre des communes les plus touchées par la précarité alimentaire.

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Pacte pour une logistique métropolitaine (2022)
- Schéma de Cohérence Territoriale (2023)
- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)
- Observatoire foncier métropolitain (à venir)

Externes :

- Diagnostic de l'ANSA et du CREDOC sur la précarité alimentaire en Île-de-France (2022)
- Le Soliguide : <https://soliguide.fr/fr> (2022)
- L'immobilier logistique dans le Grand Paris, APUR (2022)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec les partenaires
- Fonds métropolitains
- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)
- Marchés de prestations intellectuelles

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Pilotage d'études : études sur les besoins, identification du foncier et des équipements existants et mobilisables ; étude de faisabilité sur les mutualisations logistiques

2026-2030 :

- Réflexion stratégique dans le cadre de l'Observatoire foncier métropolitain
- Soutien à des projets facilitant les mutualisations entre associations

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°5

Renforcer le maillage en offre alimentaire durable et accessible au sein de la Métropole

Les **pratiques alimentaires des individus** dépendent en grande partie de **critères socio-économiques** (pouvoir d'achat, habitudes et préférences culinaires) et **géographiques** (offre alimentaire disponible dans « **l'environnement alimentaire** » d'un individu). Au sein de la Métropole comme dans l'ensemble de la France métropolitaine, **70 % des achats alimentaires sont réalisés en grande distribution**⁶⁹.

Néanmoins, les pratiques d'achats alimentaires sont très marquées socialement. Selon l'INSEE, les 10 % des ménages ayant le niveau de vie le plus faible réalisent 18,5 % de leurs dépenses d'alimentation (18 % en 2006) en supermarché hard-discount contre 3,5 % pour les 10 % des ménages les plus aisés. Les 10 % des ménages les plus riches dépensent plus que la moyenne dans les commerces de détail spécialisés (23 % des dépenses en 2011, soit 5 points de plus qu'en 2006) et font plus souvent leurs courses alimentaires sur les marchés de plein vent ou auprès des producteurs (8,5 % de leurs dépenses en 2011, soit autant qu'en 2006). Ainsi, le maintien ou le développement d'une offre alimentaire de qualité, diversifiée et accessible pour tous au sein de la Métropole renvoie à plusieurs enjeux :

- Le maintien et le développement d'une **économie locale de l'alimentation**, non seulement en matière de production agricole, mais également en matière de transformation, de valorisation et de commercialisation, à l'heure où bon nombre de **métiers dits « de bouche » sont en tension**, manquent de main d'œuvre, et peinent à se maintenir dans les centres-villes de la Métropole ;
- L'accessibilité de la population à l'alimentation, alors que plus de **14,5 %** de la population métropolitaine est en situation d'insécurité alimentaire ;
- Un maillage territorial équilibré de l'offre alimentaire, pour lutter contre les « **déserts alimentaires** » (foods deserts)⁷⁰ en particulier dans le département de la **Seine-Saint-Denis, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'EPT Boucle Nord de Seine**⁷¹ ;
- L'amélioration de la **qualité**, de la **durabilité** et de la **traçabilité** de l'offre commerciale disponible localement, à travers la structuration de partenariats entre artisans-commerçants et producteurs locaux, pour répondre aux attentes d'une partie des consommateurs, et sensibiliser les métropolitains aux enjeux agricoles.



69. INSEE, 2014.

70. Zones où l'offre alimentaire ne permet pas d'acheter des aliments sains à des prix abordables (Food deserts: Towards the development of a classification, HJ Shaw, 2006)

71. ANSA, 2023

MESURE PRIORITAIRE

ACTION N°10

Renforcer le programme métropolitain « Centres-Villes Vivants » et les compétences de la Foncière métropolitaine

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole s'engage à :

- Soutenir les communes dans leurs projets de **revitalisation** des centres-villes, via le **programme Centres-Villes Vivants**, et via l'acquisition, la gestion, la commercialisation et la cession de murs et fonds commerciaux à des porteurs de projets dans le cadre de la **Foncière commerciale métropolitaine**, afin de maintenir une **offre alimentaire diversifiée, qualitative et durable** dans les centralités ;
- **Rendre accessibles des locaux** à des porteurs de projets pour des projets d'alimentation solidaire, par le biais de la Foncière ou en partenariat avec des bailleurs sociaux, en priorité dans les zones carencées en offre alimentaire et touchées par la précarité alimentaire ;
- **Appuyer l'émergence de projets pilotes visant à améliorer la traçabilité de l'offre commerciale** et à relocaliser certains circuits d'approvisionnement via des partenariats entre artisans-commerçants et producteurs locaux.

CIBLES

Communes, EPT ; entreprises de l'économie sociale et solidaire ; artisans et commerçants ; projets solidaires et/ou paysans ; associations

PARTENAIRES

Communes, EPT, Départements ; SEM Foncière Métropole du Grand Paris ; acteurs associatifs ; entreprises de l'ESS ; GIE Paris Commerce ; SEMMARIS ; bailleurs sociaux ; Sogaris ; Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) ; Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ; Les Canaux ; Paris&Co ; Centre-Ville en Mouvement ; Chambre d'agriculture de Région Île-de-France ; réseau Ferme & Co ; Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France ; réseau des AMAP d'Île-de-France

LIEUX ENVISAGÉS

En Métropole dans le cadre du Programme Centres-Villes Vivants, en priorité sur les zones carencées en offre alimentaire, et sur le périmètre des EPT les plus touchés par la précarité alimentaire.

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Programme et la Foncière Centres-Villes Vivants
- Schéma de Cohérence Territoriale (2023)
- Observatoire foncier métropolitain (à venir)

Externes :

- Réseau des partenaires du Programme Centres-Villes Vivants (ANCT, CCI, CMA, Centre-Ville en Mouvement, Paris&Co, Les Canaux...)
- « Comment renforcer l'accessibilité à une alimentation durable et de qualité pour tous dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ? » (ANCT, 2023)
- Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES)
- Fiches techniques du CEREMA
- « Le droit de préemption commercial » et « Plan local d'urbanisme et commerces »
- Baromètre du centre-ville et des commerces (Centre-Ville en Mouvement)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui de partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec les partenaires
- Fonds métropolitains
- SEM Foncière Métropole du Grand Paris
- Programme Centres-Villes Vivants

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2025 :

- Poursuite du Programme Centres-Villes Vivants
- Structuration de la Foncière commerciale et premières acquisitions
- Structuration d'un réseau de porteurs de projets et identification des besoins

2026-2030 :

- Bilan des premiers accompagnements menés par la Foncière Centres-Villes Vivants
- Premières implantations de projets solidaires sur des communes prioritaires
- Développement de projets pilotes en matière d'approvisionnements durables et de proximité en lien avec des partenaires agricoles et premières évaluations en vue de leur duplication

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°6

Augmenter la part des produits locaux dans l'offre alimentaire métropolitaine afin de rapprocher producteurs et consommateurs

Au cœur de la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, aujourd'hui largement urbanisée, hérite pourtant d'un **passé horticole et maraîcher**, et d'une tradition culinaire marquée, autour de ce qui était appelé « la ceinture maraîchère ». En 1895, **95 %** des fruits et légumes consommés étaient produits dans la région, contre seulement **10 %** aujourd'hui⁷². Au fil du xx^e siècle, l'artificialisation de terres agricoles aux abords de l'aire urbaine, la pression foncière associée, et la spécialisation du secteur agricole vers la grande culture céréalière, ont contribué à faire disparaître progressivement cet héritage.

Aujourd'hui, la production agricole totale issue du périmètre métropolitain représente 0,5 % de la consommation de la Métropole du Grand Paris (0,3 % pour les fruits et légumes, hors pommes de terre)⁷³. La capitale parisienne et son agglomération sont considérées comme une « ville-monde », tant leur rayonnement à la fois économique et culturel est international. Plusieurs **dizaines de millions de touristes** visitent chaque année la Métropole du Grand Paris et sa capitale. En 2022, ils étaient 34,5 millions. L'offre alimentaire et gastronomique constituent ainsi des facteurs majeurs de ce rayonnement culturel : **25 000 restaurants** sont recensés sur la Métropole, dont de très nombreux étoilés. Aussi, la Métropole du Grand Paris est parfois présentée comme la « vitrine de la gastronomie française », à l'image du Marché International de Rungis, approvisionnant une grande majorité des restaurants et commerces locaux, et de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis, en cours de structuration.

Toutefois, une déconnexion importante s'est opérée dans le temps, entre alimentation et agriculture, production et consommation, et entre identité gastronomique et identité agricole. Selon l'INSEE, **70 % des achats alimentaires sont réalisés dans la grande et moyenne distribution**⁷⁴. Néanmoins, une part croissante de consommateurs accorde de l'importance à la qualité et à la provenance des produits alimentaires achetés et consommés. Or, l'accès à des produits de qualité et issus de filières de proximité dépend de facteurs à la fois économiques, géographiques, physiques et sociaux.

La Métropole du Grand Paris bénéficie d'une densité importante de commerces et d'offre alimentaire : **12 000 commerces de bouche, 167 AMAP, et plus de 550 marchés de plein vent** y ont été recensés en 2022⁷⁵. Pourtant, cette offre est inégalement répartie. Elle peut même être peu diversifiée dans certaines communes de la Métropole, rendant compliqué l'accès de leurs habitants à une alimentation de qualité, durable et locale.



72. Institut Paris Région, La grande histoire des légumes et de leurs terroirs en Île-de-France, 2020

73. CitéSource, 2022

74. INSEE, 2014

75. Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, 2022

ACTION N°11

Sensibiliser les distributeurs et les consommateurs aux enjeux environnementaux et sociaux liés à l'agriculture et aux approvisionnements de proximité

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole s'engage à :

- **Structurer un dispositif d'accompagnement et de sensibilisation à destination des transformateurs, des commerçants, des restaurateurs et des professionnels des métiers de bouche** sur l'identité culinaire locale, les enjeux de transition alimentaire, l'achat et la valorisation de produits durables ou issus de circuits de proximité, en lien avec les partenaires
- Communiquer auprès du grand public sur l'identité agricole métropolitaine, notamment dans le cadre du **Salon International de l'Agriculture** et de la **Cité de la Gastronomie**
- **Faire de l'agriculture urbaine un levier de sensibilisation des consommateurs à l'agriculture et à la transition alimentaire** par l'organisation d'événements grand public comme les 48H de l'agriculture urbaine

CIBLES

Opérateurs économiques et professionnels ; grand public

PARTENAIRES

Communes, EPT ; chambres consulaires (CARIF, CRMA, CCI) ; Cité de la Gastronomie ; ARIA Île-de-France (Association Régionale des Industries Alimentaires) ; fédérations et syndicats professionnels (UMIH, FCD, FCA, CGAD, SNARR, SNERS) ; SEMMARIS ; offices de tourisme ; Région Île-de-France ; Île-de-France Terre de Saveurs ; AFAUP ; Abiosol ; Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs ; entreprises de l'ESS ; réseau des AMAP

LIEUX ENVISAGÉS

La restauration hors-domicile, les commerces alimentaires et les sites d'agriculture urbaine, espaces culturels métropolitains.

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Programme Centres-Villes Vivants
- Stratégie Économie Circulaire et Solidaire (2022)
- Feuille de route métropolitaine en faveur du tourisme (2023)
- Challenge Consomm'acteurs
- Guide du commerce et de l'artisanat responsables

Externes :

- Salon International de l'Agriculture
- Cité de la Gastronomie
- Observatoire de l'agriculture urbaine et des jardins collectifs
- Association française d'agriculture urbaine professionnelle (AFAUP)
- Réseau des offices de tourisme
- Réseau « Bienvenue à la Ferme »
- Île-de-France Terre de Saveur et la marque « Produits en Île-de-France »
- Plateforme « Agoralim Direct » de la SEMMARIS

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec les partenaires
- Outils de communication

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Préfiguration et lancement des premières campagnes de sensibilisation à l'alimentation durable à destination du grand public en lien avec les partenaires (48H de l'agriculture urbaine, Salon International de l'Agriculture)
- Soutien au projet de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis

2026-2030 :

- Poursuite des campagnes de sensibilisation à l'alimentation durable par le biais de partenariats avec les acteurs métropolitains et diffusion de communications à destination du grand public sur les enjeux alimentaires et l'identité agricole métropolitaine, valorisant ses exploitations agricoles
- Structuration et animation d'un réseau de transformateurs, commerçants, restaurateurs et professionnels des métiers de bouche engagés
- Accompagnement des partenaires de la Métropole dans la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement à destination des transformateurs, commerçants, restaurateurs et professionnels des métiers de bouche, portant sur les approvisionnements, le sourcing, la conception de menus durables, la lutte contre le gaspillage alimentaire

ACTION N°12

Faire connaître et renforcer l'offre en circuits de proximité sur le périmètre de la Métropole

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole s'engage à :

- Faire connaître et valoriser les **espaces de distribution de produits issus de circuits de proximité** à destination des consommateurs, à travers la **promotion d'outils cartographiques, de plateformes et d'annuaires** existants ou la création de nouveaux outils **à destination du grand public**
- Accompagner des expérimentations pour l'installation de **points de vente en produits issus de circuits de proximité** (marchés, halles alimentaires, drive, kiosques, points de vente de paniers) sur les communes de la Métropole
- Faire connaître les services proposés dans le cadre du projet **Agoralim**, comme l'Agora des producteurs et Agoralim Direct

CIBLES

Communes, EPT ; grand public

PARTENAIRES

Communes, EPT ; Chambre d'Agriculture d'Île-de-France ; autres chambres consulaires (CCI, CMA) ; Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France ; réseau des AMAP d'Île-de-France ; Les Canaux ; entreprises de l'ESS ; Abiosol ; AFAUP ; RATP ; SNCF ; SEMMARIS ; Sogaris ; bailleurs sociaux

LIEUX ENVISAGÉS

La Métropole du Grand Paris

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Programme Centres-Villes Vivants
- Stratégie Économie Circulaire et Solidaire (2022)
- Feuille de route métropolitaine en matière de tourisme (2023)
- Étude d'opportunités sur les outils de commercialisation en circuits courts sur la Métropole (Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, 2023)
- SEM Foncière Métropolitaine
- Guide du commerce et de l'artisanat responsable

Externes :

- « Carte des producteurs près de chez vous » de la Chambre d'agriculture de région Île-de-France
- Carte interactive et guide « Où acheter bio en Île-de-France ? » du GAB Île-de-France
- Annuaire « Trouver une AMAP près de chez vous » du réseau des AMAP d'Île-de-France
- Plateforme « Agoralim Direct » de la SEMMARIS
- Dispositif « Paniers Fraicheurs » de la SNCF

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec les partenaires
- Marchés publics

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Recensement des marchés et halles alimentaires métropolitains (2024)
- Cartographie des points de vente en circuits courts
- Valorisation des outils existants (plateformes, annuaires, cartographies) auprès des différents acteurs territoriaux, des communes et du grand public
- Identification de communes et sites pilotes pour l'installation d'outils de commercialisation en circuits courts
- Préfiguration du programme d'accompagnement avec les partenaires de la Métropole

2026-2030 :

- Démarrage des accompagnements avec les communes et les sites pilotes
- Actualisation des diagnostics et évaluation des actions
- Lancement d'une stratégie spécifique aux halles et marchés alimentaires

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°7

Structurer les flux et le maillage logistique à l'échelle de la Métropole

La logistique se définit comme « l'ensemble des opérations ayant pour finalité d'acheminer le bon produit, au bon endroit, au bon moment, dans la bonne quantité et à un coût maîtrisé »⁷⁶. En ce sens, la logistique constitue une **fonction essentielle dans l'approvisionnement alimentaire**, en particulier dans les grandes aires urbaines et sur la Métropole du Grand Paris, où se concentrent des **flux** à la fois physiques, financiers et d'informations : on estime que les flux générés par la Métropole représentent **26,3 millions de déplacements par jour** ouvré, tous motifs confondus⁷⁷. La logistique est aussi un révélateur des modes de fonctionnement du système alimentaire : les liens entre producteurs et consommateurs s'effectuent au travers de **circuits** caractérisés par le nombre d'acteurs et d'intermédiaires, leur localisation, les prix, et les volumes.

À ce titre, **ce secteur se situe au cœur des enjeux de résilience et de reterritorialisation des approvisionnements**, en réaction à la mondialisation des échanges et aux modes d'approvisionnement en flux tendus que cela implique. Aujourd'hui, **30 %** des aliments consommés à Paris proviennent de l'international⁷⁸ et la région Île-de-France est largement importatrice : **11,6 Mt de flux alimentaires** y transitent depuis la France chaque année⁷⁹. Aussi, la logistique alimentaire a un coût environnemental, tous types de circuits confondus : le secteur de l'alimentation et celui des transports sont les principaux postes d'émission de gaz à effet de serre sur la Métropole du Grand Paris⁸⁰. Cela pose ainsi la question de **l'optimisation des flux logistiques**, pour des raisons environnementales et financières, pour laquelle les filières longues sont aujourd'hui plus performantes que les filières courtes.

La présence du **Marché d'Intérêt National de Rungis** sur la Métropole du Grand Paris est un bon indicateur des enjeux qui se jouent en matière de logistique à son échelle. Premier marché de gros de produits frais au monde, il fournit **40 % des fruits et légumes, et 30 % de l'alimentation totale consommée en Île-de-France**, principalement distribués dans les commerces de détail indépendants et dans la restauration commerciale⁸¹. Les importations depuis l'étranger constituaient, en 2010, près de la moitié des tonnages de produits transitant par le MIN de Rungis⁸². Autre maillon structurant du réseau logistique métropolitain : les **plateformes logistiques**, approvisionnant la grande et moyenne distribution, d'une superficie totale de **384 277 m²** selon l'APUR⁸³.



76. « Nourrir Paris : vers un système alimentaire résilient et durable », Les Greniers d'Abondance, 2021

77. Schéma de Cohérence Territoriale, 2019

78. Ville de Paris, 2018

79. « Nourrir Paris : vers un système alimentaire résilient et durable », Les Greniers d'Abondance, 2021

80. PCAEM, 2018

81. Rungis International, 2021

82. Institut Paris Région, 2015

83. APUR, 2022

ACTION N°13

Structurer une communauté apprenante sur les enjeux de logistique alimentaire et de reterritorialisation des flux

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole du Grand Paris s'engage à :

- **Recenser les besoins et les contraintes logistiques des communes et associations** pour l'approvisionnement en produits issus de circuits de proximité, en lien avec ses partenaires
- **Structurer et animer un réseau d'acteurs de la logistique alimentaire à l'échelle de la Métropole**, afin de mener une réflexion approfondie sur la logistique alimentaire du **dernier kilomètre**, le maillage logistique et les perspectives de mutualisations à l'échelle métropolitaine
- **Constituer un groupe de travail interne à la Métropole sur les enjeux de logistique alimentaire**, afin de coordonner l'action des différents services sur les sujets logistiques
- **Sensibiliser les acteurs du système alimentaire métropolitain aux enjeux autour de la Zone à Faible Émission (ZFE) métropolitaine**, via l'organisation d'ateliers d'information et de réflexion collective
- **Définir une feuille de route stratégique et partenariale avec les principaux acteurs de la logistique alimentaire dans le cadre du Pacte Logistique**
- Participer aux réflexions autour de la programmation du **projet Agoralim**
- Participer au Démonstrateur Territorial Seine Nourricière accompagné par la Caisse des Dépôts

CIBLES

Élus et agents des communes et EPT ; acteurs de la logistique à l'échelle de la Métropole et du bassin de la Seine ; interprofessions ; fédérations de professionnels ; acteurs agricoles

PARTENAIRES

SEMMARIS ; AgriParis Seine ; Sogaris ; interprofessions ; Coopérative Bio d'Île-de-France ; grossistes et transporteurs ; fédérations de professionnels ; CEREMA (projet INTERLUD) ; Université Gustave Eiffel (Chaire Logistics Cities, Laboratoire SLOTT) ; AgroParisTech ; bureaux d'études et opérateurs spécialisés

LIEUX ENVISAGÉS

Métropole du Grand Paris ; Région Île-de-France ; Bassin de la Seine

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Pacte pour une Logistique Métropolitaine (2022)
- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)

Externes :

- Géographie logistique du système agro-alimentaire français (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 2023)
- Outil LOGICOUT du CEREMA
- Réseau social pour les professionnels du local développé par La Charrette
- Chaire Logistics City de l'Université Gustave Eiffel

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec des partenaires
- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Conventionnement avec les partenaires
- Réalisation de l'étude des besoins et contraintes logistiques des communes et associations pour l'approvisionnement en produits issus de circuits de proximité
- Structuration du réseau des acteurs de la logistique alimentaire
- Constitution du groupe de travail « logistique » au sein des équipes de la Métropole
- Ateliers de sensibilisation des acteurs sur la Zone à Faible Émission

2026-2030 :

- Animation du réseau des acteurs de la logistique alimentaire
- Bilan des actions

AXE 2



La résilience alimentaire métropolitaine et l'adaptation aux changements climatiques



OBJECTIF STRATÉGIQUE N°8

Préserver le foncier agricole, maintenir et reconquérir les espaces nourriciers métropolitains

La **préservation du foncier agricole**, le maintien d'exploitations et d'espaces nourriciers, et l'arrêt de l'artificialisation des sols, sont des **facteurs essentiels de résilience agricole et alimentaire** à court, moyen et long terme, en particulier dans les espaces denses et fortement urbanisés comme les métropoles. La surface agricole métropolitaine **représente environ 2 % de sa surface totale**. Entre 1990 et 2012, 90 % des espaces artificialisés sur la Métropole étaient des espaces agricoles, représentant **plus de 1300 hectares d'espaces agricoles consommés**. La pression foncière qui s'exerce sur les espaces agricoles métropolitains est propice au **mitage** et à **l'enfrichement de certaines parcelles**, en raison de plusieurs facteurs (phénomène de rétention foncière, perte de viabilité économique des exploitations, besoins importants d'investissements pour accompagner des installations et remettre en état le matériel et les parcelles, etc.). Pour préserver le foncier agricole, les documents d'urbanisme tels que les SCoT et les PLU(i), sont des **outils puissants** aux mains des **acteurs publics locaux**.

Depuis 2017, la Métropole du Grand Paris s'est ainsi engagée sur son périmètre en faveur du **maintien d'une agriculture de proximité**. Le **SCoT Métropolitain**, approuvé à une très large majorité dans sa version définitive en Conseil métropolitain du 13 juillet 2023, a identifié 12 orientations dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), parmi lesquelles celle de « **maîtriser les risques** et lutter contre les dégradations environnementales, notamment par la **très forte limitation de la consommation et la reconquête** des espaces naturels, boisés et **agricoles** ». La Métropole ambitionne ainsi de préserver et protéger l'ensemble de ces espaces naturels, agricoles et forestiers, de lutter contre l'imperméabilisation des sols, et de favoriser le développement de circuits de proximité essentiels à un système alimentaire plus durable. Les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) portés par les Établissements Publics Territoriaux, constituent le pendant opérationnel de ces orientations qu'ils devront appliquer dans les prochaines années en concertation avec les communes.



MESURE PRIORITAIRE

ACTION N°14

Lancer l'Opération « 200 hectares sanctuarisés »

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole du Grand Paris s'engage à :

- **Accompagner les EPT dans l'élaboration ou la révision des PLUi** afin d'intégrer les enjeux de maintien des espaces agricoles, de circulations agricoles, d'agriculture urbaine, ainsi que des jardins familiaux et nourriciers dans le cadre du « **Cahier de recommandations pour l'élaboration des PLUi** » et du réseau SCoT
- **Sensibiliser les communes et les EPT** à la préservation du foncier agricole et des espaces nourriciers, et au lien entre aménagement territorial et maintien de l'activité agricole (circulations agricoles, logements agricoles) à travers un **cycle d'accompagnement dédié**, à destination des élus et de leurs équipes, organisé avec l'appui de partenaires et représentants de la profession agricole
- Inciter et accompagner les communes dans la création de **Zones Agricoles Protégées**
- **Contribuer à l'animation du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP)** du Conseil départemental du Val-de-Marne et à sa mise en œuvre
- **Mettre en place une démarche de veille foncière sur les zones stratégiques** à l'échelle de la Métropole, et faciliter l'accès des communes à ce dispositif, avec la SAFER de l'Île-de-France
- **Étudier les conditions d'acquisition** par la Métropole et/ou ses partenaires, de fonciers publics ou privés à enjeu, en dernier recours, en vue de maintenir leur vocation agricole
- **Assurer la cohérence** avec les politiques de protection du foncier agricole mises en œuvre par les autres échelons territoriaux (Région, Départements, intercommunalités) notamment dans le cadre d'une animation foncière (cf. action 16) et du Réseau Régional des PAT (cf. action 26)

CIBLES

Communes, EPT ; aménageurs ; porteurs de projets en agriculture

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France ; SAFER de l'Île-de-France ; Conseil départemental du Val-de-Marne ; Terre de Liens ; GAB Île-de-France ; Île-de-France Nature ; Abiosol ; AFAUP ; Institut Paris Région ; établissement public foncier d'Île-de-France ; APUR ; fédérations des jardins familiaux et collectifs ; Région Île-de-France ; propriétaires fonciers publics et privés

LIEUX ENVISAGÉS

L'ensemble de la Métropole du Grand Paris, en particulier sur les zones agricoles et naturelles, les espaces d'agriculture urbaine, les jardins existants et les sites prioritaires identifiés dans le diagnostic réalisé dans le cadre du partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la SAFER de l'Île-de-France.

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Plan Climat Air Énergie Métropolitain (2018)
- Plan Biodiversité (2022)
- Diagnostic des espaces naturels, agricoles et forestiers à enjeux sur la Métropole (Safer de l'Île-de-France, 2022)
- Portrait agricole et alimentaire de la Métropole (Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, 2022)
- Schéma de Cohérence Territoriale (2023)
- Observatoire foncier métropolitain (à venir)
- Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (en cours d'élaboration)
- « Réseau SCoT » Métropolitain

Externes :

- Outil PARCEL (Terre de Liens)
- Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi)
- Plateforme RECOLTE – Recueil d'initiatives foncières (Terre de Liens, INRAE)
- Outil CRATER (Les Greniers d'Abondance)
- Ressources du réseau Terres en Villes
- Plateforme du CEREMA « Expertise territoire »
- Recensement agricole 2020
- PPEANP du Conseil départemental du Val-de-Marne
- Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF)
- Fonds de portage existants ou en cours de développement (Île-de-France Nature, FnSAFER)
- Institut Paris Région et ses outils
- Mode d'occupation des sols (MOS)
- Analyse fonctionnelle des espaces ouverts

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui de partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec les partenaires
- Budget métropolitain pour les acquisitions

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Diffusion du « Cahier de recommandations pour l'élaboration des PLUi »
- Poursuite des accompagnements engagés sur les sites prioritaires identifiés dans le cadre du diagnostic SAFER de 2021
- Signature d'une **convention de surveillance et d'intervention foncière** avec la SAFER de l'Île-de-France
- Lancement de l'**Observatoire foncier métropolitain**
- Mise en disposition d'une **boîte à outils** pour accompagner les communes et EPT dans le cadre du « réseau SCoT » et mise en œuvre du cahier des recommandations du SCoT

2026-2030 :

- Bilan et évaluation des actions réalisées
- Accompagnement et mise à disposition d'expertises dans le cadre de la révision des PLUi
- Poursuite des actions engagées

ACTION N°15

Mobiliser le foncier à potentiel nourricier et valoriser les friches à des fins agricoles

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour faire face à ces enjeux et contribuer, aux côtés de ses partenaires et des autres acteurs publics compétents en la matière, à la remise en état des friches agricoles et à la remobilisation active du foncier privé sur le périmètre métropolitain, la Métropole du Grand Paris s'engage à :

- **Identifier et caractériser les friches agricoles ou espaces à capacité agricole** au sein de son périmètre
- **Accompagner les communes dans les procédures de biens vacants et sans maître et la remise en culture des friches agricoles**, en lien avec les partenaires, notamment la SAFER de l'Île-de-France
- **Identifier et mobiliser les propriétaires fonciers** afin d'accompagner la reconquête des friches et des espaces agricoles ainsi que leur revalorisation
- **Étudier les conditions d'acquisition** par la Métropole de fonciers privés à enjeu, en dernier recours, en vue d'une remise en culture ou d'extension d'exploitations existantes

CIBLES

Communes accueillant des exploitations agricoles ou disposant de foncier à vocation agricole ; propriétaires fonciers ; porteurs de projets agricoles

PARTENAIRES

Communes, EPT ; SAFER ; Île-de-France Nature ; ADEME ; CEREMA ; Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France ; Institut Paris Région ; Région Île-de-France ; Départements ; organismes de formation agricole ; Pôle ABIOSOL ; syndicats agricoles

LIEUX ENVISAGÉS

Espaces agricoles, friches et sites d'agriculture urbaine de la Métropole du Grand Paris

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Diagnostic des espaces naturels, agricoles et forestiers à enjeux sur la Métropole (Safer de l'Île-de-France, 2022)
- Portrait agricole et alimentaire de la Métropole (Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, 2022)
- Schéma de Cohérence Territoriale (2023)
- Observatoire foncier métropolitain (à venir)

Externes :

- Cartofriches (CEREMA)
- Observatoire des friches franciliennes (Institut Paris Région)
- Bénéfriches (ADEME)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec des partenaires
- Budget métropolitain pour les acquisitions

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Identification et caractérisation des friches agricoles
- Préfiguration et démarrage de l'accompagnement sur les biens vacants et sans maître
- Mise en œuvre d'une convention de surveillance et d'intervention foncières avec la SAFER de l'Île-de-France

2026-2030 :

- Poursuite des accompagnements
- Mise en œuvre d'un dispositif de mobilisation des propriétaires fonciers

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°9

Renforcer les installations agricoles et accompagner les transmissions pour contribuer au renouvellement des générations d'actifs agricoles au sein de la Métropole

L'agriculture métropolitaine évolue en suivant les tendances régionales, voire nationales. Les statistiques spécialisées montrent une baisse constante du nombre d'exploitations agricoles depuis les années 1970. À l'échelle métropolitaine, le **nombre d'exploitations est passé de 102 en 2010 à 79 en 2020⁸⁴**, soit une **baisse de 22,5 %**.

Cette évolution résulte de plusieurs facteurs imbriqués : la consommation d'espaces agricoles au profit de l'habitat et des zones d'activités, la **pression foncière** résultant de l'urbanisation, notamment aux abords des grandes agglomérations urbaines, le phénomène de concentration des terres et d'agrandissement des exploitations, lié notamment au conditionnement du versement des aides publiques de la Politique Agricole Commune (PAC) à la taille des exploitations, le vieillissement de la population agricole et la perte d'attractivité des métiers agricoles...

Alors qu'un tiers de la population française travaillait dans le secteur agricole au cours de la première moitié du ^{xx}e siècle, **la part d'agriculteurs exploitants dans l'emploi est passée de 7,1 % en 1982 à 1,5 % en 2019⁸⁵**. Au sein de la Métropole du Grand Paris, **51 % des chefs d'exploitation implantés sont âgés de plus de 55 ans⁸⁶**. L'avenir des exploitations agricoles métropolitaines est donc un enjeu.



84. Agreste, 2022

85. Les Greniers d'Abondance, 2021

86. Agreste, 2022

MESURE PRIORITAIRE

ACTION N°16

Mettre en œuvre le Programme « Grands Projets Nourriciers »

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole du Grand Paris s'engage à :

- Mettre à disposition des communes sur son périmètre une **ingénierie de projets** pour la **valorisation du foncier public** et **l'installation de pôles agricoles de proximité**
- Mettre en place une démarche **d'animation foncière** sur les zones identifiées comme stratégiques afin de faciliter les installations/transmissions et créer une **cellule foncière métropolitaine**, en lien avec les partenaires et acteurs publics métropolitains concernés
- **Étudier les conditions de portage temporaire, ou en dernier recours d'acquisition** par la Métropole pour faciliter l'accès au foncier des porteurs de projets sur le périmètre métropolitain et accompagner les installations
- **Améliorer la connaissance des enjeux autour des installations / transmissions** et du renouvellement des générations à l'échelle de la Métropole et de l'Île-de-France via des **diagnostics cession / transmission**, en lien avec les partenaires
- Soutenir le déploiement d'un **accompagnement à destination des futurs cédants agricoles** pour la transmission de leurs exploitations, avec l'appui des partenaires
- Sensibiliser les communes sur le besoin en **logements agricoles** pour les porteurs de projets et engager une réflexion sur les logements sociaux agricoles ou quartiers agricoles à moyen et long terme
- Accompagner les exploitations agricoles à se **diversifier**, en lien avec les partenaires

CIBLES

Communes accueillant des exploitations agricoles ; organismes d'accompagnement agricole ; porteurs de projets agricoles ; cédants agricoles

PARTENAIRES

Communes, EPT ; Région Île-de-France ; Départements ; Chambre d'agriculture de Région Île-de-France ; Jeunes Agriculteurs ; Agence Île-de-France Nature ; SAFER de l'Île-de-France ; GAB Île-de-France ; FNSafer ; Terre de Liens ; Abiosol ; syndicats agricoles ; organismes de formation agricole

LIEUX ENVISAGÉS

Les espaces agricoles de la Métropole du Grand Paris, en particulier les sites prioritaires identifiés dans le diagnostic réalisé dans le cadre du partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la SAFER de l'Île-de-France en 2021.

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Plan Climat Air Énergie Métropolitain (2018)
- Plan Biodiversité (2022)
- Diagnostic des espaces naturels, agricoles et forestiers à enjeux sur la Métropole (SAFER de l'Île-de-France, 2022)
- Portrait agricole et alimentaire de la Métropole (Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, 2022)
- Schéma de Cohérence Territoriale (2023)
- Observatoire foncier métropolitain

Externes :

- Expertise des partenaires de la Métropole
- Point Accueil Installation (PAI)
- Point Accueil Transmission (PAT)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec les partenaires
- Financements extérieurs
- Budget métropolitain pour les acquisitions

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Poursuite des accompagnements engagés sur les sites prioritaires identifiés dans le cadre du diagnostic SAFER de 2021
- Signature d'une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER de l'Île-de-France
- Mise en place d'une démarche d'animation et d'une cellule foncière à l'échelle de la Métropole du Grand Paris
- Structuration d'une dynamique partenariale et d'un réseau technique dédié
- Préfiguration d'actions d'accompagnement avec les partenaires

2026-2030 :

- Lancement du programme d'accompagnement
- Structuration d'un système d'information géographique dédié aux enjeux d'installation-transmission en lien avec les partenaires concernés
- Suivi d'installations de porteurs de projet et de projets agricoles de proximité

ACTION N°17

Encourager de nouvelles vocations et structurer un nouveau vivier de porteurs de projets en agriculture

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole du Grand Paris s'engage à :

- **Faciliter l'accès des métropolitains aux formations agricoles**, en valorisant auprès d'eux les formations dispensées par les organismes spécialisés tels que les lycées agricoles, et par l'organisation de forums dédiés, en lien avec les partenaires
- **Accompagner la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation** aux métiers de l'agriculture, via la mise en place d'actions de sensibilisation et de communication en lien avec les partenaires
- **Encourager les porteurs de projets en agriculture urbaine à se former aux défis de l'installation/transmission**, avec l'appui des partenaires
- **Créer ou accompagner un réseau d'espaces-tests et de couveuses agricoles sur le périmètre métropolitain**, via la mise en place d'un accompagnement dédié à disposition des communes, en lien avec le réseau de partenaires et la stratégie foncière de la Métropole (cf. actions 15 et 16)

CIBLES

Communes accueillant des exploitations agricoles ou disposant de foncier à vocation agricole ; organismes de formation et/ou d'accompagnement agricole ; porteurs de projets agricoles

PARTENAIRES

Communes, EPT ; Région Île-de-France ; Chambre d'Agriculture de région Île-de-France ; syndicats agricoles ; Abiosol ; organismes de formation ; Lycées agricoles ; École Du Breuil ; AFAUP ; Réseau RENETA ; Projets Alimentaires Territoriaux

LIEUX ENVISAGÉS

Espaces agricoles et sites d'agriculture urbaine de la Métropole du Grand Paris

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Diagnostic des espaces naturels, agricoles et forestiers à enjeux sur la Métropole (SAFER de l'Île-de-France, 2022)
- Portrait agricole et alimentaire de la Métropole (Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, 2022)
- Schéma de Cohérence Territoriale (2023)
- Observatoire foncier métropolitain (à venir)

Externes :

- Observatoire de l'agriculture urbaine et des jardins collectifs
- Offre de formation de l'École Du Breuil

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec des partenaires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Conventionnement avec les partenaires
- Financement des premières formations à destination des porteurs de projet
- Organisation de forums pour l'emploi agricole

2026-2030 :

- Lancement d'une première campagne de sensibilisation
- Poursuite des formations et des campagnes de sensibilisation
- Accompagnement à la structuration d'espaces-tests et de couveuses agricoles

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°10

Soutenir le développement de projets d'agriculture urbaine et de proximité vertueux et durables

L'agriculture urbaine rassemble toutes les **pratiques agricoles qui ont lieu au sein et autour des villes** et pour lesquelles il existe une alternative à cet usage (...) (espace vert, espace récréatif, projet immobilier, parc énergétique, etc.). Elle se caractérise par une production agricole contrainte (accès au foncier, pollution, accessibilité, règles d'urbanisme, vandalisme, etc.) et une diversité de formes (jardins, fermes urbaines pédagogiques ou professionnelles, toitures...) ⁸⁷. Au sein de la Métropole du Grand Paris, **tissu urbain dense et artificialisé à plus de 90 %**, l'agriculture urbaine peut, si elle est développée, constituer un bon outil d'amélioration et de végétalisation du cadre de vie.

Au-delà de leur intérêt nourricier, ils peuvent apporter des **bénéfices sociaux, environnementaux**, pédagogiques, culturels, techniques, climatiques, améliorer le **cadre de vie** des Métropolitains, et jouer un rôle de **sensibilisation** auprès du grand public. Leurs bénéfices sont nombreux, mais difficilement mesurables. Pourtant, l'agriculture urbaine est fortement contrainte dans son développement, principalement en raison des difficultés à accéder au foncier (limité, contraint et peu pérenne) et de construire des modèles économiques viables.

Les sols subissent de nombreuses pressions en raison des activités humaines (imperméabilisation, artificialisation, labour, tassement, **contaminations** aux métaux lourds et aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) liées à d'anciennes activités industrielles, agricoles et de décharge, etc.), **accentuées par les dérèglements climatiques**. Pourtant, des sols en bonne santé permettent de mieux absorber les chocs et donc d'améliorer la résilience territoriale (rendements agricoles, stockage du carbone, maintien de la biodiversité, lutte contre les inondations et les sécheresses...).



87. Association française d'agriculture urbaine professionnelle (AFAUP)

MESURE PRIORITAIRE

ACTION N°18

Mobiliser les dispositifs financiers métropolitains pour accompagner l'émergence et la pérennisation de projets d'agriculture urbaine et de proximité

DESCRIPTION DE L'ACTION

Concernant le développement de l'agriculture urbaine, les **communes et les Établissements Publics Territoriaux** ont un rôle essentiel à jouer en permettant la **montée en compétence des élus et des équipes techniques**. Afin d'accompagner l'émergence de nouveaux projets, la Métropole du Grand Paris s'engage à :

- **Soutenir financièrement** les projets d'agriculture urbaine et de proximité portés par les communes et les EPT, en tenant compte de leurs impacts sociaux et environnementaux, via les **dispositifs financiers métropolitains existants** : Fonds biodiversité, appel à projets « Nature 2050 - Métropole du Grand Paris », Coopérative carbone Paris & Métropole du Grand Paris, Fonds d'Investissement Métropolitain, Programme « Innover dans la Ville », etc.
- Initier une réflexion sur la création d'un **dispositif dédié à l'agriculture, permettant de financer des dépenses spécifiques (matériel agricole, serres, études de pollution etc.)**
- **Poursuivre et renforcer les conventions de financement et de coopération avec les départements**, notamment sur le volet agricole
- Appuyer les communes et les porteurs de projets dans leur **recherche de financements**
- Mettre en place un **programme annuel de formation aux agricultures urbaines** à destination des communes, des EPT et des porteurs de PAT
- Identifier en lien avec les partenaires compétents, les **opportunités foncières** disponibles pour l'installation de projets d'agriculture urbaine et accompagner leur valorisation

CIBLES

Communes et EPT ; porteurs de PAT ; Départements ; SEM, SPL ; bailleurs sociaux publics

PARTENAIRES

Départements, Région, État ; Île-de-France Nature ; Agence de l'Eau Seine Normandie ; ADEME ; Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France ; Banque des territoires ; CDC Biodiversité ; Caisse des Dépôts ; AgroParisTech ; AFAUP ; École du Breuil

LIEUX ENVISAGÉS

Communes ; sites d'agriculture urbaine (fermes urbaines, jardins familiaux) ; projets agricoles communaux ; exploitations agricoles

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Plan Biodiversité (2022)
- Schéma de Cohérence territoriale (2023)
- Programme « Innover dans la Ville »
- Fonds Métropolitains

Externes :

- Ressources des partenaires
- Observatoire de l'agriculture urbaine et des jardins collectifs
- Réseau Francilien des Agricultures Urbaines (RÉFAUR)
- Ressources et financements de l'ADEME

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui de partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec les partenaires
- Appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris »
- Fonds Biodiversité
- Coopérative Carbone
- Fonds d'Investissement Métropolitain
- Fonds « Innover dans la Ville »

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Financements de projets via les Fonds métropolitains
- Accompagnement des porteurs de projets à la recherche de financements
- Poursuite et renforcement de l'offre en formations
- Accompagnement des porteurs de projets à la recherche de financements

2026-2030 :

- Réflexion sur la création d'un fonds dédié
- Poursuite des accompagnements

ACTION N°19

Valoriser les services rendus par l'agriculture urbaine et de proximité

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole du Grand Paris s'engage à :

- En lien avec ses partenaires et les acteurs de la recherche, soutenir la recherche dans ce domaine et développer une **méthode d'évaluation des services rendus par les projets d'agriculture urbaine et de proximité** pour valoriser les pratiques vertueuses
- Tester un système de rémunération des services rendus à partir d'un projet pilote intégrant des acteurs de l'amont à l'aval du système alimentaire
- Engager une **réflexion sur l'intégration de systèmes de valorisation des services rendus** dans le cadre des **dispositifs financiers métropolitains existants**
- Soutenir des expérimentations et des projets de recherche sur les **paiements pour services environnementaux (PSE)** en lien avec les partenaires de la Métropole (projet Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais, Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris, AgriParis Seine...)

CIBLES

Porteurs de projets agricoles ; acteurs de la recherche ; communes, EPT

PARTENAIRES

Communes ; EPT ; Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris ; AFAUP ; AgroParisTech ; Abiosol ; parisculteurs ; Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France ; Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France ; Agence de l'Eau ; Eau de Paris ; AgriParis Seine ; ADEME ; Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais (EADC) ; École du Breuil ; INRAE ; Agence de l'Eau Seine Normandie ; AgriParis Seine

LIEUX ENVISAGÉS

Métropole du Grand Paris ; amont agricole et bassin versant ; Bassin de la Seine

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Coopérative carbone Paris & Métropole du Grand Paris
- Plan Biodiversité Métropolitain (2022)

Externes :

- « Comment mettre en œuvre un dispositif de PSE ? » (Banque des territoires, octobre 2022)
- Étude BISEAU - Biodiversité et Services Ecosystémiques en Agriculture Urbaine (ARB-IdF, 2024)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris
- Fonds Biodiversité Métropolitain
- Fonds d'Investissement Métropolitain
- Appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris »
- Appels à projets de l'ADEME
- Financements de l'Agence de l'eau Seine Normandie
- Projet Seine Nourricière (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Conventonnement avec les partenaires concernés
- Bilan des travaux de recherche déjà engagés en la matière
- Mise en œuvre d'un système de valorisation des services rendus dans le cadre des dispositifs financiers métropolitains

2026-2030 :

- Lancement des études nécessaires à la construction d'une méthode d'évaluation des services rendus par les projets d'agriculture urbaine et de proximité, et au lancement de projets pilotes
- Lancement du projet pilote et déploiement de l'étude pour le développement de la méthode d'évaluation des services rendus par les projets d'agriculture urbaine et de proximité

ACTION N°20

Structurer des filières locales d'agriculture urbaine

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole du Grand Paris s'engage à :

- **Favoriser la montée en compétences des acteurs sur les questions de logistique, de transformation et de commercialisation** en agriculture urbaine
- **Participer à l'animation du réseau des acteurs de l'agriculture urbaine et renforcer les liens entre porteurs de projets** à tous les maillons de la chaîne (production, transformation, logistique, commercialisation, débouchés), en lien avec les réseaux existants et notamment le RéFAUR
- Étudier les conditions de **création ou d'accompagnement par la Métropole d'outils de transformation locaux** pour la valorisation des produits de l'agriculture urbaine métropolitaine (hors restauration collective)

CIBLES

Élus et agents des communes et EPT ; porteurs de PAT ; porteurs de projets en agriculture urbaine

PARTENAIRES

AgroParisTech ; AFAUP ; RéFAUR ; Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France ; École du Breuil ; parisculteurs

LIEUX ENVISAGÉS

Communes et EPT ; fermes urbaines

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Stratégie Economie Circulaire et Solidaire (2022)

Externes :

- Observatoire de l'agriculture urbaine et des jardins collectifs
- Réseau francilien d'Agriculture Urbaine (RéFAUR)
- « La localisation urbaine : atout ou contrainte pour la logistique de l'agriculture urbaine ? », Fanny Provent, Gwenaëlle Raton, 2022

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole (Direction Environnement Eau Climat)
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec des partenaires
- Fonds métropolitains

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Conventionnement avec les partenaires
- Mise en œuvre du programme de formations
- Soutien et participation au Réseau francilien de l'Agriculture Urbaine (RéFAUR)

2026-2030 :

- Lancement d'une étude sur les conditions de création d'outils de transformation locaux pour la valorisation des produits issus de l'agriculture urbaine
- Pérennisation du programme de formations

ACTION N°21

Améliorer la connaissance sur la pollution des sols

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole s'engage à :

- Favoriser la connaissance sur les sols métropolitains, la contamination et les risques, via la mise en œuvre d'un **atlas des sols** métropolitains et la mise à disposition d'une banque de ressources dédiées, en lien avec les actions du Plan biodiversité concernant la trame brune
- Mettre à disposition des communes, Établissements Publics Territoriaux et Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) des formations et méthodes scientifiques sur la pollution des sols
- Financer des **études de pollution des sols** et mettre à disposition des communes une ingénierie dédiée

CIBLES

Communes, EPT ; aménageurs

PARTENAIRES

Communes, EPT ; AgroParisTech ; Secur'Agri ; AFAUP ; Cluster Eaux Milieux Sols ; ADEME Île-de-France ; CEREMA ; Agence Régionale de la Biodiversité ; INRAE ; Institut Paris Région ; parisculteurs

LIEUX ENVISAGÉS

La Métropole du Grand Paris

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Plan Biodiversité (2022)
- Atlas des sols métropolitains (à venir)
- Étude « Sciences participatives autour des sols urbains » co-portée avec le CEREMA (2023-2025)

Externes :

- Plateforme Secur'Agri
- Etude Redessine – AgroPariTech Innovation
- Outils du CEREMA
- Base de données BDSolU
- Groupement d'intérêt scientifique sur les sols Gis Sol

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec des partenaires
- Financement par la Métropole d'un atlas des sols métropolitains

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Conventionnement avec les partenaires
- Recensement des ressources existantes et benchmark des bonnes pratiques
- Organisation de séminaires sur la pollution des sols

2026-2030 :

- Lancement de l'atlas des sols métropolitains
- Création, mise à disposition et animation d'une banque de ressources dédiée
- Organisation de séminaires sur la pollution des sols
- Financements d'études de pollution des sols

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°11

Systématiser le tri, la collecte et la valorisation et le retour au sol des biodéchets dans une logique d'économie circulaire

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (**AGEC**) du 10 février 2020 a avancé la date de la généralisation du tri à la source des biodéchets (déchets organiques) au 31 décembre 2023. Les **communes et les EPT** sont dans l'obligation de mettre en œuvre le recyclage des biodéchets, tant auprès des ménages que des gros producteurs (entreprises et établissements publics).

À l'échelle métropolitaine, **5 millions de tonnes d'aliments sont consommées chaque année, ce qui représente environ 800kg par an et par habitant**. Le gisement physique des biodéchets est issu à 38 % des ménages et 37 % des déchets de la restauration. Ce flux est aujourd'hui principalement dirigé vers l'incinération. En 2014, seulement 2 % des biodéchets de la Métropole du Grand Paris étaient compostés (PCAEM 2018).

Les 9 syndicats de traitement de déchets, les 11 Établissements Publics Territoriaux (EPT) et la Ville de Paris agissent pour mettre en œuvre des outils nécessaires à l'atteinte de l'objectif du tri à la source de 100 % de déchets alimentaires fixé par la loi AGEC. Pour ce faire, de nouvelles filières doivent se structurer à la fois à l'échelle des gisements de déchets (ménages, restauration hors domicile, commerces et marchés de plein vent...) et des débouchés (compostage, méthanisation).



ACTION N°22

Contribuer à l'animation du réseau des acteurs de la gestion des biodéchets sur le périmètre métropolitain et à la montée en compétence collective sur le sujet

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole du Grand Paris souhaite se positionner comme **facilitatrice** des actions menées par les autorités compétentes en la matière, pour accompagner la montée en compétence collective des acteurs sur ce sujet. Pour cela, elle s'engage à :

- Par le biais des partenaires, des communes et EPT, **faire connaître les dispositifs de financement d'outils de tri et de collecte existants**, afin de faciliter l'accès à l'information
- Dans le cadre d'événements et en lien avec les communes et les partenaires métropolitains, **sensibiliser les producteurs de biodéchets** aux enjeux de la gestion des déchets (gestes de tri, qualité, acceptabilité) et aux débouchés possibles (compostage et méthanisation), en valorisant les initiatives engagées localement
- **Créer des ponts** entre producteurs de biodéchets (cantines scolaires, marchés de plein vent...), acteurs de la collecte et du traitement (EPT, syndicats) et potentiels débouchés (monde agricole)

CIBLES

EPT ; syndicats de traitement de déchets ; partenaires agricoles

PARTENAIRES

Communes, EPT ; Départements, Région, Etat ; Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France ; Cluster Eau Milieux Sols ; Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France ; AFAUP ; AgroParisTech ; Syctom ; autres syndicats de traitement de déchets ; entreprises de l'ESS ; GRDF ; syndicats d'énergie (Sigeif, Sipperec)

LIEUX ENVISAGÉS

Communes et EPT de la Métropole du Grand Paris

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Plan Climat Air Énergie Métropolitain (2018)
- Grand Paris Circulaire
- Stratégie Économie Circulaire et Solidaire (2022)
- Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (2022)

Externes :

- Ressources de l'ADEME
- Ressources du Cluster Eau Milieux Sols

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole

Moyens financiers :

- Grand Paris Circulaire
- Convention avec des partenaires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Conventonnement avec des partenaires
- Organisation de deux éditions du Grand Paris Circulaire
- Sensibilisation des producteurs de biodéchets

2026-2030 :

- Mise en place d'un suivi du niveau d'atteinte des objectifs de la loi AGECE
- Valorisation des initiatives engagées localement
- Mise en relation entre producteurs de biodéchets et débouchés pour leur valorisation

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°12

Appréhender les enjeux de sécurité et de résilience agricole et alimentaire à l'échelle de la Métropole, dans un contexte de changements climatiques

La Métropole du Grand Paris constitue un important bassin de consommation qui totalise 7 milliards de repas par an (habitants et visiteurs compris). **Cette consommation repose en très grande partie sur une activité agricole extérieure au périmètre administratif de la Métropole**, voire de celui de l'Île-de-France. La surface agricole nécessaire pour nourrir l'ensemble de sa population est en effet estimée à plus de 2 millions d'hectares⁸⁸. La Métropole dépend de capacités productives et d'externalités environnementales de bassins de production plus ou moins proches, pour se nourrir.

La crise récente du COVID-19 a mis en exergue les dysfonctionnements du système alimentaire actuel, ainsi que les vulnérabilités et les risques qui y sont associés à court, moyen et long terme, à la **croisée d'enjeux économiques, sociaux, environnementaux, climatiques et sanitaires**. Le concept de **résilience alimentaire**, définie comme la capacité dans le temps, d'un système alimentaire à procurer à tous une alimentation suffisante, adaptée et accessible, face à des perturbations variées et même imprévues⁸⁹, pose alors la question du niveau d'autonomie alimentaire des **communes** et Établissement Publics Territoriaux.

Cette question est d'autant plus prégnante dans les grandes aires urbaines : à l'échelle de la Métropole, **la production agricole locale représente seulement 0,5 % de la consommation** de la population métropolitaine. Selon l'ADEME, la capitale parisienne aurait une autonomie de trois jours seulement, en cas de rupture d'approvisionnements.

88. Diagnostic PARCEL sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris, Terres de Liens

89. Conseil National de la Résilience Alimentaire

À l'échelle de l'Île-de-France, pourtant riche de son patrimoine agronomique, l'autonomie alimentaire est inférieure à **10 % des besoins alimentaires en fruits et légumes**, et autour de 1 % pour la viande et le lait⁹⁰. Par ailleurs, la distance moyenne d'approvisionnement des produits y est passée de 150 km en moyenne au XVIII^e siècle à plus de **660 km aujourd'hui**. Le fonctionnement actuel du système alimentaire impose également de questionner les circuits d'approvisionnements, reposant pour beaucoup sur les importations, nationales ou internationales, et une logique de flux tendus.

Plus encore, le système alimentaire actuel souffre d'une crise de sens et d'une importante déconnexion entre les producteurs et les consommateurs, en raison d'une multiplication du nombre d'intermédiaires, et d'un déséquilibre croissant entre la taille des bassins de consommation et le nombre d'agriculteurs pour les nourrir : on compte sur la Métropole **80 exploitations agricoles pour 7 millions d'habitants**, et 5 000 exploitations en Île-de-France pour plus de 12 millions de consommateurs.

Les risques induits par les changements climatiques en cours rendent d'autant plus vulnérable le système alimentaire : d'une part, à l'amont agricole, milieu qui fait face à des aléas majeurs de plus en plus fréquents et intenses (sécheresse, gel, maladies...); d'autre part, dans les bassins de consommation, particulièrement vulnérables face aux risques climatiques et de ruptures des chaînes d'approvisionnement, dont les habitants dépendent pour se nourrir.



90. Institut Paris Région, 2018

MESURE PRIORITAIRE

ACTION N°23

Élaborer une stratégie de « résilience et sécurité alimentaire » à l'échelle métropolitaine

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole s'engage à :

- Élaborer un **Plan Intercommunal de Sauvegarde intégrant les enjeux de résilience agricole et alimentaire**, face aux risques climatiques et de rupture d'approvisionnement des chaînes logistiques, comprenant des mesures préventives et des mesures d'urgence en cas de crise
- **Intégrer les enjeux de résilience et de sécurité alimentaire dans son Plan Climat Air Énergie Métropolitain** et élaborer une stratégie métropolitaine d'adaptation aux changements climatiques
- Sensibiliser les élus et agents territoriaux aux enjeux de **sécurité alimentaire et de gestion de crise**
- Accompagner l'élaboration de **plans communaux de sauvegarde** intégrant les enjeux de résilience alimentaire
- Organiser des événements, ateliers et groupes de travail, afin de sensibiliser les communes, EPT et acteurs aux **enjeux liés à l'eau**, à l'agriculture et à l'adaptation aux changements climatiques, en lien avec l'amont agricole
- Faciliter les synergies entre les acteurs de la gouvernance de l'eau et ceux de l'agriculture et de l'alimentation (experts, élus et techniciens, Projets Alimentaires Territoriaux) pour favoriser l'interconnaissance et le partage d'expertise
- Mener des études prospectives pour appréhender les impacts du changement climatique sur son périmètre et identifier des outils d'aide à la décision pour limiter leurs effets

CIBLES

Communes, EPT, PAT ; acteurs institutionnels ; opérateurs économiques ; habitants de la Métropole

PARTENAIRES

Communes, EPT, PAT, Départements ; acteurs de la recherche ; acteurs institutionnels ; opérateurs économiques ; zone de défense et de sécurité de Paris ; Préfecture ; DRIAAF ; Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT) ; pompiers de Paris ; Ville de Paris ; Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France ; Agence de l'Eau ; Réseau AMORCE ; Conseil National de la Résilience Alimentaire ; Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs ; AFAUP

LIEUX ENVISAGÉS

Métropole du Grand Paris ; Île-de-France ; Bassin de la Seine

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Coopérative carbone
- Plan Biodiversité Métropolitain (2022)
- Plan Climat Air Énergie Métropolitain (2018)
- Pacte pour une logistique métropolitaine (2022)
- Schéma de Cohérence Territoriale (2023)
- Plan Intercommunal de Sauvegarde (à venir)

Externes :

- L'immobilier logistique dans le Grand Paris, Apur (2022)
- Réseau AMORCE
- PIREN Seine
- Scénario Afterres 2050 (Solagro)
- CRATer (Les Greniers d'Abondance)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris
- Financement par la Métropole de son Plan Intercommunal de Sauvegarde
- Fonds Biodiversité Métropolitain
- Financements de l'Agence de l'eau Seine Normandie

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Révision du PCAEM et intégration des enjeux de résilience et de sécurité alimentaire dans les orientations stratégiques
- Élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde intégrant les enjeux de résilience et de sécurité alimentaire au travers de mesures préventives et de mesures d'urgence
- Conventionnement avec les partenaires concernés et démarrage du programme de formations et d'ateliers à destination des communes, des acteurs et opérateurs de la Métropole

2026-2030 :

- Lancement d'études prospectives
- Poursuite du programme d'accompagnement à destination des communes et des acteurs, en lien avec les partenaires

ACTION N°24

Mettre en œuvre une solidarité avec l'amont agricole en matière de gestion de la ressource en eau et de réduction de gaz à effet de serre

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole du Grand Paris s'engage à :

- Encourager les pratiques agricoles contribuant à **l'atténuation du risque inondation**
- Porter des études afin **d'anticiper et atténuer le risque sécheresse en agriculture**
- Contribuer à l'instauration de pratiques agricoles vertueuses en Île-de-France et sur le Bassin de la Seine via le soutien financier de la **Coopérative carbone** valorisant les pratiques favorables à une réduction des émissions de gaz à effet de serre ou à un meilleur stockage du carbone dans les sols

CIBLES

Agriculteurs et porteurs de projets ; opérateurs agricoles ; acteurs de la recherche

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France ; EPTB Seine Grands Lacs ; Ville de Paris ; Association Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais (EADC) ; réseau des chambres d'agriculture ; Agence de l'Eau Seine-Normandie ; DRIEAT ; AgriParis Seine ; Coopérative Carbone Paris-Métropole du Grand Paris

LIEUX ENVISAGÉS

Métropole du Grand Paris ; Périmètre de l'EPTB Seine Grands Lacs ; Bassin de la Seine

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Plan Climat Air Énergie Métropolitain (2018)
- Étude prospective sur le risque sécheresse avec l'OCDE, l'EPTB et la Ville de Paris (2024)

Externes :

- Rapport du GIEC « Impacts, adaptation et vulnérabilité » (2022)
- Observatoires régionaux sur l'Agriculture et le Changement Climatique (ORACLE)
- Les Greniers d'Abondance
- « Les impacts du changement climatique sur l'agriculture » (RAC, 2022)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris
- Taxe GEMAPI
- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Conventonnement avec les Chambres d'agriculture d'Île-de-France et les sources de la Seine dans le cadre de la GEMAPI, mise en œuvre et animation du protocole d'indemnisation dans le cadre des ZEC
- Finalisation de l'étude réalisée par l'OCDE sur le risque sécheresse

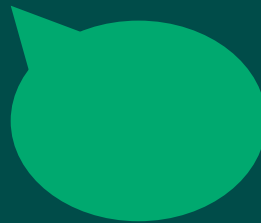
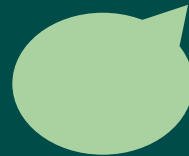
2026-2030 :

- Accompagnement de premiers projets au travers de la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris

AXE 3



Les coopérations territoriales et la gouvernance



OBJECTIF STRATÉGIQUE N°13

Structurer et animer une gouvernance alimentaire à l'échelle de la Métropole, en coopération avec les intercommunalités limitrophes

La Métropole souhaite faire des politiques agricoles et alimentaires un axe structurant du projet métropolitain. La mise en place des **27 actions du Plan Alimentaire** n'est possible que grâce à la mobilisation et à l'expertise des partenaires actuels et à venir de la Métropole du Grand Paris. Afin de garantir l'efficacité, la continuité et le suivi des différentes actions dans le temps, il est nécessaire de mettre en place dès le lancement de la stratégie une **gouvernance structurée** et des instances de pilotage et de suivi régulières pour le Plan Alimentaire, ainsi que des outils d'évaluation et une stratégie de communication sur le court, moyen et long terme. La gouvernance du Plan Alimentaire Métropolitain est nécessairement partenariale, avec les acteurs et professionnels du système alimentaire métropolitain, mais également avec l'ensemble des acteurs publics territoriaux de son périmètre et limitrophes.

La Région Île-de-France recensait en 2022 **12 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) portés par différentes institutions**. La **Métropole du Grand Paris en compte de son côté désormais 5**, et d'autres sont déjà en cours de structuration. Ces différentes échelles de gouvernance ont leurs propres orientations et objectifs. Néanmoins, leurs ambitions communes gagneraient à être mutualisées. C'est pourquoi l'Etat, par l'intermédiaire de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRIAAP), a souhaité soutenir **l'émergence d'un réseau des Projets Alimentaires Territoriaux à l'échelle de l'Île-de-France** pour accompagner les mutualisations et les coopérations entre les PAT.

La Métropole du Grand Paris et la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France ont ainsi remporté **l'appel à projets** programme national pour l'alimentation **2023** du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) en mars 2023 pour engager un **travail de préfiguration du réseau francilien des PAT en lien avec l'ensemble des Projets Alimentaires Territoriaux et des partenaires concernés**. Ce projet est la pierre angulaire de l'axe n°3 du Plan Alimentaire Métropolitain dédié aux coopérations interterritoriales et à la gouvernance alimentaire, tant il vise à **faciliter à la fois la coordination entre les échelles et les solidarités amont/aval**.



ACTION N°25

Animer le Plan Alimentaire Métropolitain

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole du Grand Paris s'engage à :

— **Organiser depuis 2024 plusieurs instances de gouvernance régulières pour le suivi du Plan Alimentaire Métropolitain :**

- **Un comité de pilotage :** il rassemblera les élus des communes et des EPT, ainsi que les représentants des principaux partenaires du Plan Alimentaire Métropolitain.
- **Un comité technique :** il rassemblera les référents techniques des communes et des EPT, afin de les informer des avancées du Plan, et proposer de nouvelles actions à mener. Il se réunira une à deux fois tous les deux ans.
- **Un comité de suivi :** il réunira les référents techniques des principaux partenaires afin d'assurer le suivi et d'évaluer la mise en œuvre du Plan, et proposer de nouvelles actions à mener. Il se réunira une à deux fois par an.
- Des temps forts spécifiques pourront également être proposés à mi-parcours et au moment de la clôture du Plan en 2030, afin de dresser le bilan des actions réalisées.

— **Assurer un suivi des partenariats et animer un réseau de partenaires stratégiques :** organisation de réunions bilatérales régulières avec chaque partenaire, afin de suivre les avancées du partenariat et de définir ensemble de nouvelles pistes d'actions conjointes, selon le calendrier de mise en œuvre du Plan Alimentaire.

— **Mettre en œuvre un suivi et une évaluation continue du Plan Alimentaire Métropolitain :** sur la base de l'état des lieux de l'agriculture et de l'alimentation établi sur son périmètre dans le cadre du diagnostic du Plan Alimentaire, la Métropole réalisera un suivi annuel des actions, et une évaluation de leurs impacts à horizon 2030. Pour cela, la Métropole se dote dès le lancement du Plan Alimentaire, d'un outil de suivi, et d'indicateurs d'impacts, de moyens et de résultats pour chaque action du Plan Alimentaire, qui seront suivis et mis à jour chaque année.

Elle envisage par ailleurs de :

- Associer ses partenaires au suivi annuel des actions ;
- Diffuser les résultats de ces indicateurs auprès des communes, des EPT et de ses partenaires, lors des instances de gouvernance susmentionnées ;
- Organiser des temps d'échanges avec les communes, les EPT et partenaires pour présenter les méthodes de calcul et d'analyse des indicateurs, ainsi que les clés de compréhension.

— **Mettre en œuvre une stratégie de communication à court, moyen et long terme, en lien avec les principaux partenaires et la Direction de la Communication de la Métropole.**

CIBLES

Directions opérationnelles de la Métropole ; partenaires du Plan Alimentaire Métropolitain ; élus et agents des communes et EPT

PARTENAIRES

Réseau des partenaires du Plan Alimentaire Métropolitain ; communes et EPT ; PAT

LIEUX ENVISAGÉS

Métropole du Grand Paris ; Île-de-France

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- Charte d'engagements partenariale du Plan Alimentaire Métropolitain
- Outil de suivi du Plan Alimentaire Métropolitain
- Instances de gouvernance du Plan Alimentaire Métropolitain

Externes :

- Participation active des partenaires à la gouvernance
- Marché pour l'évaluation et le suivi du Plan Alimentaire Métropolitain
- Réseaux (France Urbaine, France PAT...)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec les partenaires
- Financements européens et nationaux

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

- Organisation d'un événement de lancement et structuration d'une stratégie de communication
- Construction et mise à jour de l'outil de suivi du Plan Alimentaire Métropolitain
- Organisation des différentes instances de gouvernance

2026-2030 :

- Organisation d'un temps fort de mi-parcours en 2027
- Mise à jour annuelle de l'outil de suivi du Plan Alimentaire
- Organisation des instances de gouvernance chaque année
- Lancement d'un marché pour l'évaluation du Plan Alimentaire Métropolitain
- Suivi des conventions de partenariat
- Organisation d'un temps fort de bilan et de révision du Plan Alimentaire Métropolitain en 2030

MESURE PRIORITAIRE

ACTION N°26

Animer le réseau francilien des Projets Alimentaires Territoriaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de l'animation du réseau régional des PAT, la Métropole du Grand Paris, en lien la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France, la DRIAAF et l'ensemble de ses partenaires, s'engage à :

— **Favoriser l'interconnaissance, la veille, la capitalisation et le partage d'expérience, pour les PAT, les communes, et les acteurs partenaires des PAT franciliens, par :**

- La mise à disposition d'**outils en ligne** (cartographies d'acteurs, annuaires de contacts, outils de suivi des actions, ressources thématiques, fiches-projet, etc.) et la promotion d'outils existants, en particulier la **plateforme « France PAT »** ;
- La diffusion d'une **lettre d'informations** trimestrielle recensant les actualités, les événements, les projets mis en œuvre, les sources de financements identifiées ;
- L'animation de **« cafés des PAT »** à fréquence régulière ;
- L'organisation d'une **rencontre annuelle des acteurs des PAT** de type « forum », associant l'ensemble des parties prenantes des stratégies alimentaires territoriales, et en particulier les élus (à partir de 2025) ;
- **Assurer la bonne articulation des projets l'échelle régionale.**

— **Accompagner la montée en compétence collective des PAT franciliens dans une logique de coordination inter-PAT et de coopérations territoriales, par :**

- L'organisation d'un cycle de webinaires thématiques annuel ;
- L'organisation de visites de sites exemplaires ou inspirants à l'échelle francilienne ;
- L'organisation et l'animation d'ateliers sur l'ingénierie de projets dans les PAT ;
- La mise en place des groupes de travail thématiques réguliers par cycles, sur des sujets identifiés par les PAT.

— **Adhérer et participer aux réseaux nationaux, européens ou internationaux et assurer la bonne articulation avec l'échelle régionale**

— Capitaliser sur le réseau régional des Projets Alimentaires Territoriaux franciliens pour structurer un **plaidoyer à faire remonter au sein des réseaux nationaux**

CIBLES

PAT métropolitains et franciliens ; autres acteurs publics locaux ; partenaires et acteurs des PAT

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture de région Île-de-France ; DRIAAF ; Mission Interservices de l'Alimentation (MISAL) ; plateforme France PAT ; réseau des partenaires du Plan Alimentaire Métropolitain

LIEUX ENVISAGÉS

Métropole du Grand Paris ; Île-de-France

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- État des lieux des PAT en Île-de-France (DRIAAF, 2022)

Externes :

- État des lieux des PAT en Île-de-France, CRALIM, 2022.
- Plateforme « France PAT »

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Services de la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Appels à projets du Programme National de l'Alimentation (PNA)
- Conventions avec les partenaires
- Financements européens et nationaux

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024 :

- Production des premiers livrables et outils (annuaires, cartographie des acteurs, etc.)
- Lancement des actions (cafés des PAT, webinaires, visites...)
- Formalisation de la gouvernance du réseau régional des PAT en lien avec l'Etat et l'ensemble des partenaires métropolitains

2025 :

- Préfiguration des outils en ligne, en lien avec la plateforme « France PAT »
- Organisation d'une première rencontre annuelle des acteurs de PAT, en lien avec les partenaires
- Lancement d'une newsletter et des outils de veille et suivi des actions

2026-2030 :

- Mise à disposition des outils en ligne
- Poursuite et évaluation des actions, en lien avec l'ensemble des partenaires

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°14

Créer les conditions favorables au déploiement de politiques de coopérations entre territoires urbains et ruraux, en matière de transition agricole et alimentaire

Constituant un **bassin de consommation de plus de 7 millions d'habitants** qui inclut la capitale française et se situe au cœur de la région la plus riche de France, la Métropole du Grand Paris se caractérise par un très haut niveau de développement. Sa position la rend à la fois influente et vulnérable, et l'oblige à une certaine exemplarité. En matière d'agriculture et d'alimentation, sa vulnérabilité est liée à sa dépendance extra-territoriale pour nourrir l'ensemble de sa population. En effet, dans un contexte de transition écologique, les métropoles sont entièrement dépendantes des espaces ruraux, dits « producteurs », pour fonctionner et se développer, pour la bonne gestion et l'**accès aux ressources** (eau, alimentation, énergie, traitement des déchets) et le maintien d'activités du secteur primaire et secondaire essentielles. Par ailleurs, la crise actuelle dans le secteur agricole est révélatrice du sentiment profond de déclin et d'absence de **reconnaissance de celles et ceux qui nourrissent la France et ses bassins de consommation**. La déconnexion observée entre les consommateurs urbains et leur alimentation fait émerger un **besoin fort de mise en relation entre villes et agricultures**.

Pour répondre aux différents objectifs du présent Plan Alimentaire – structuration de filières de proximité, adaptation aux risques liés aux changements climatiques, préservation des ressources, structuration des flux logistiques, gestion des biodéchets... –, la mise en place de coopérations interterritoriales est indispensable, afin de garantir l'émergence de projets efficaces et coordonnés. La Métropole du Grand Paris est déjà partie prenante de plusieurs projets allant dans ce sens : l'association AgriParis Seine, l'Entente Axe Seine, le projet « Seine Nourricière », Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais, ou encore le réseau francilien des PAT. Afin de continuer à développer ces projets, et d'accompagner l'émergence de nouvelles coopérations, une montée en compétences collective est nécessaire sur des sujets d'intérêt général en lien avec le développement agricole et la transition alimentaire territoriale, encore trop peu investis par les acteurs publics urbains.



MESURE PRIORITAIRE

ACTION N°27

Créer et mettre en œuvre un programme de réciprocité urbain-rural

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Métropole du Grand Paris s'engage à :

- **Élaborer et mettre en œuvre un programme de réciprocité urbain / rural**, afin de faire émerger des projets de coopération entre communes métropolitaines et communes rurales
- **Mettre à disposition des communes et EPT une offre de formations** sur la coopération territoriale afin de faire émerger une doctrine partagée et structurer un réseau d'expertises sur le sujet (ingénierie juridique, financière, foncière, etc.)
- **S'inscrire dans une démarche européenne via l'adhésion aux réseaux européens, la recherche de financements** et la mise en place de projets européens au sein de la Métropole
- Adhérer aux réseaux nationaux et internationaux de coopérations alimentaires
- En lien avec les partenaires, **engager une réflexion sur les modalités de coopération et les outils de contractualisation avec les territoires ruraux** et soutenir l'émergence et le développement de **projets de coopérations agricoles** et de structuration de filières alimentaires dans les régions et départements limitrophes (Chaire AgroParisTech, AgriParis Seine, Association Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais...)
- **Soutenir les acteurs du développement local** qui contribuent à la transition alimentaire rurale

CIBLES

Communes, EPT ; PAT ; autres acteurs publics locaux

PARTENAIRES

AgroParisTech ; AgriParis Seine ; partenaires du projet « Seine Nourricière » ; France Urbaine ; Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) ; réseau Terres en Villes ; France PAT ; réseau des Chambres d'agriculture ; EPTB Seine Grands Lacs ; EADC ; pacte de Milan ; Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris

LIEUX ENVISAGÉS

Métropole du Grand Paris ; Île-de-France ; Bassin de la Seine

RESSOURCES DISPONIBLES

Internes :

- L'Entente « Axe Seine »
- Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris
- Conventionnement avec AgriParis Seine
- Conventionnement avec les Chambres d'agriculture des Sources de la Seine

Externes :

- Les coopérations urbain-rural dans le cadre des PAT (RnPAT, 2019)
- Renouvellement des relations villes-campagnes et transition socio-écologique : quelles perspectives pour le métabolisme ? (Laetitia Verhaeghe, 2021)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens humains :

- Services de la Métropole
- Appui des partenaires

Moyens financiers :

- Conventions avec les partenaires
- AMI « Démonstrateurs territoriaux de la transition alimentaire » de la Banque des Territoires
- Projet « Seine Nourricière » (Ville de Paris, Caisse des Dépôts, 2023)
- Financements européens
- Financements nationaux

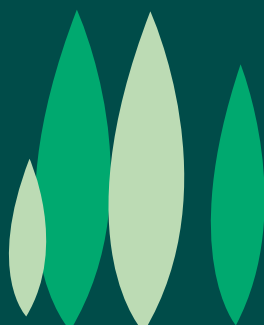
CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024-2026 :

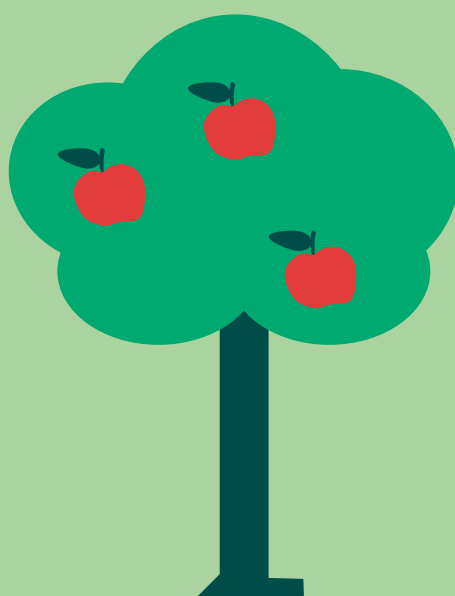
- Conventionnement avec les partenaires concernés
- Préfiguration du Programme de réciprocité urbain/rural
- Adhésion aux principaux réseaux
- Élaboration d'une offre de formations à destination des communes et EPT
- Mise en œuvre du projet « Seine Nourricière »

2026-2030 :

- Lancement du Programme de réciprocité urbain/rural
- Lancement des formations à destination des communes et EPT



03 SUIVI ET ÉVALUATION





Suivi et évaluation du Plan Alimentaire Métropolitain

Gouvernance, suivi et évaluation du Plan Alimentaire Métropolitain

Le Plan Alimentaire Métropolitain est une **démarche systématique, transversale et partenariale** par essence. Il se veut facilitateur des projets et initiatives sur son périmètre, l'échelle métropolitaine étant particulièrement propice aux **expérimentations en faveur de la transition agricole et alimentaire**. Plus encore, son programme d'actions vise à impulser une **dynamique collective**, une recherche de **synergies entre secteurs d'intervention et entre acteurs**, au premier rang desquels, les communes métropolitaines.

Cette démarche a également permis d'initier, à son échelle, un dialogue et une **réflexion collective, transversale et multi-acteurs, sur les problématiques agricoles et alimentaires**.

Cela s'est traduit, dès le lancement et sur toute la durée de la phase d'élaboration du Plan Alimentaire Métropolitain, par l'association très large de partenaires, **communes, EPT et départements de la Métropole**, d'institutions et acteurs socio-économiques (des secteurs agricoles et agro-alimentaires, de la logistique, de la distribution, de l'aménagement, etc.), scientifiques et habitants, dans la construction du projet.

Instances de pilotage multi-acteurs et comitologie

Un **comité de suivi** a été constitué dès le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Alimentaire Métropolitain, composé de l'ensemble des **partenaires**, ainsi que des représentants des différentes **directions opérationnelles** de la Métropole du Grand Paris concernées : référents climat, énergie, milieux aquatiques, prévention des inondations, biodiversité, qualité de l'air, logement, logistique, économie circulaire et solidaire, aménagement, santé, commerces, démocratie participative en lien avec le Conseil de développement, culture, tourisme et coopérations territoriales. Ce comité a permis d'assurer le suivi de la démarche et la coordination des actions.

Deux comités de pilotage et un comité technique se sont tenus aux différentes phases d'élaboration du Plan Alimentaire Métropolitain. Composés des représentants des 131 communes, des 11 EPT de la Métropole, ainsi que des partenaires, ces comités ont joué le rôle d'instances consultatives et ont permis d'orienter et de valider les décisions et les orientations, à chaque étape clé de la démarche. Le comité de pilotage qui a précédé l'adoption du Plan Alimentaire Métropolitain, en mars 2024, a réuni plus de **cent participants**.

Il a permis d'officialiser de nouveaux partenariats structurants pour le Plan Alimentaire Métropolitain, en accueillant **la Région Île-de-France, la SEMMARIS, la DRIAAF et l'association AgriParis Seine**, dont la Métropole du Grand Paris est membre fondateur. Le réseau de partenaires du Plan Alimentaire Métropolitain a vocation à continuer à se développer dans les prochaines années, au vu des besoins et du programme d'actions.

Retour sur la phase de concertation

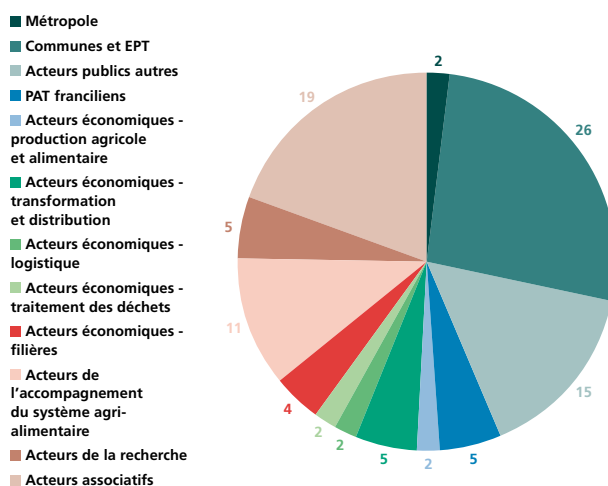
Une large concertation s'est tenue au premier semestre 2023, dans l'objectif de mobiliser les acteurs ressources et les **communes** dans la construction du Plan Alimentaire Métropolitain, de partager collectivement les constats identifiés dans le diagnostic, et de **formuler collectivement des propositions de pistes d'actions en réponse à ces enjeux**.

Cette concertation s'est déclinée en **7 ateliers thématiques**, correspondant aux sept enjeux prioritaires identifiés à la suite du diagnostic.

Ces ateliers ont réuni **173 participants issus de 97 structures**, du secteur public, institutionnel, des **communes et EPT** métropolitaines et franciliennes, du secteur privé et associatif, et de la recherche. **99 pistes d'actions ont été proposées à l'issue de ces ateliers**, définies et priorisées par les participants.

Figure 16 : Typologie des participants à la concertation

Répartition par type des 97 structures ayant participé aux ateliers de concertation du Plan Alimentaire Métropolitain



Pour chaque piste d'action, les participants ont identifié, dans la mesure du possible :

- Un porteur pour l'action (dans la majorité des cas, la Métropole ou ses partenaires ont été désignés comme pilotes) et des acteurs à associer ;
- Les moyens humains, techniques et financiers à mobiliser pour la mettre en œuvre ;
- Des conditions de succès et points de vigilance ;
- Des exemples de projets similaires et retours d'expérience.

La séquence de concertation a permis d'analyser finement les attentes des acteurs et partenaires vis-à-vis de la Métropole du Grand Paris et de son positionnement dans le cadre du Plan Alimentaire Métropolitain. Finalement, la concertation a permis de d'affiner la ligne stratégique du Plan Alimentaire Métropolitain, déjà pré-identifiée à l'issue du diagnostic.

Les attentes identifiées par les participants lors de la concertation sont recensées ci-après :

1. Production, centralisation et diffusion de connaissances / données

- Diagnostics et d'études – 14 pistes d'action ;
- Centre de ressources – 9 pistes d'action ;

2. Accompagnement à la mise en place d'actions

- Mise à disposition d'outils – 9 pistes d'action ;
- Mise à disposition d'ingénierie – 29 pistes d'action ;
- Financement d'actions et accompagnement à la recherche de financements – 4 pistes d'action ;

3. Mobilisation de l'écosystème agricole et alimentaire

- Mise en lien d'acteurs et animation de réseau – 22 pistes d'action ;
- Sensibilisation, formation, communication, événementiel – 12 pistes d'action.

Cette catégorisation a été reprise et affinée dès l'été 2023 pour traduire ces propositions en objectifs stratégiques et en programme d'actions opérationnelles.

L'avis du Conseil de Développement de la Métropole

Créés par la Loi Voynet de 1999, les Conseils de développement sont des organes consultatifs obligatoires dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants. Dans le cadre singulier de l'organisation territoriale francilienne et parisienne, un CoDev est dévolu à l'échelon de la Métropole du Grand Paris.

Le CoDev de la Métropole du Grand Paris est composé d'habitants représentant l'ensemble des communes et Établissement Publics Territoriaux de la Métropole et de « personnalités qualifiées » (acteurs économiques, sociaux et associatifs). En tant qu'instance de démocratie participative, il contribue activement à la réflexion et à l'élaboration des politiques publiques métropolitaines en rendant des avis, des contributions et en menant des travaux prospectifs.

En 2022, les membres du Conseil de Développement ont choisi de s'engager dans la démarche d'élaboration du Plan Alimentaire Métropolitain (PAM). Un groupe de travail, composé d'habitants et de personnalités qualifiées, s'est constitué pour contribuer aux réflexions à chaque étape de la démarche⁹¹. Résultat d'une forte implication de ses membres lors du diagnostic et de la concertation du Plan Alimentaire Métropolitain, l'avis définitif⁹² du groupe de travail intitulé CASDA, « Coopérations pour une Alimentation Saine, Durable et Accessible à tous », a été présenté lors du Conseil métropolitain de décembre 2024.

Les dix propositions émanant du CoDev entre 2022 et 2024 sont les suivantes :

1. Faire de l'éducation à l'alimentation une priorité de l'action métropolitaine
2. Impulser l'accès à l'éducation alimentaire par la restauration collective
3. Inciter à la création de groupements d'achats citoyens
4. Créer un centre de ressources et d'animation métropolitain
5. Organiser une coordination autour de la précarité alimentaire étudiante
6. Faciliter l'accès à des produits sains et de qualité pour tous
7. Développer les jardins partagés et familiaux
8. Développer l'agriculture urbaine comme soutien à l'éducation alimentaire
9. Placer la Métropole du Grand Paris en position de coordinatrice des PAT
10. Inciter à la représentation habitante au sein des PAT

Ces propositions sont le fruit de plusieurs mois de recherches bibliographiques, d'auditions d'experts, de réflexions collectives et d'une implication très forte de la société civile à la définition d'orientations pour le Plan Alimentaire Métropolitain. En effet, les membres du groupe de travail CASDA ont été directement sollicités à chaque étape de l'élaboration du Plan Alimentaire Métropolitain pour donner leur avis et enrichir leur réflexion, et le secrétariat général du CoDev est membre du comité de suivi interne du Plan Alimentaire Métropolitain, afin de garantir la bonne prise en compte de leurs préconisations.

91. Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris, premier rapport du groupe de travail relatifs aux Coopérations pour une Alimentation Saine, Durable et Accessible à tous (CASDA), 2023

92. Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris, second rapport du groupe de travail relatifs aux Coopérations pour une Alimentation Saine, Durable et Accessible à tous (CASDA), 2024

Figure 17 : Ateliers de concertation du Plan Alimentaire Métropolitain (mai-juin 2023)

Axe 1 : L'approvisionnement de la restauration collective métropolitaine et l'offre en alimentation durable sur la Métropole	Axe 2 : La résilience alimentaire métropolitaine et l'adaptation aux changements climatiques	Axe 3 : Les coopérations territoriales et la gouvernance
Lutte contre la précarité alimentaire et renforcement de la démocratie alimentaire	Préservation des ressources et résilience des modèles agricoles	Préfiguration d'un réseau régional des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
Approvisionnements et transitions de la restauration collective métropolitaine	Logistique et sécurité des approvisionnements alimentaires	Coopérations extraterritoriales et solidarités urbain-rural
Approvisionnements des commerces et amélioration de l'offre alimentaire		

Gouvernance du Plan Alimentaire Métropolitain

La dimension partenariale est la clé de voûte du Plan Alimentaire Métropolitain : désormais approuvé, il doit permettre de faire vivre le réseau d'acteurs qui s'est constitué autour de ces ambitions communes, et vice-versa, au travers d'une gouvernance permettant l'équilibre entre concertation, action et coordination, et entre évaluation et adaptation.

Sur la période 2024-2030, les instances de gouvernance et de pilotage représentées de manière synthétique sur le schéma ci-dessous, devront permettre d'assurer l'animation multi-partenariale du Plan Alimentaire Métropolitain, le portage et la mise en œuvre partenariale du programme d'actions, ainsi que le suivi-évaluation des actions engagées.

Deux cercles de gouvernance s'imbriquent pour permettre l'articulation, les synergies et les mutualisations entre les actions menées à l'échelle métropolitaine, et les actions nécessitant une coordination avec les autres échelons de gouvernance, incarnées par le réseau des Projets Alimentaires.

Principes de suivi et d'évaluation du Plan Alimentaire Métropolitain

C'est au travers de cette gouvernance, que les acteurs seront mobilisés dans le suivi et la mise en œuvre du Plan Alimentaire Métropolitain, afin de poursuivre la dynamique de travail collective engagée entre 2022 et 2024.

Afin d'assurer un suivi régulier et efficace des actions prévues à horizon 2030, le Plan Alimentaire Métropolitain sera progressivement doté d'indicateurs de suivi et d'évaluation, définis pour chaque action avec les partenaires et les membre du comité de suivi. Chacune des actions, déclinées en plusieurs modalités d'actions opérationnelles, disposera ainsi d'indicateurs de moyens, de réalisations et/ou de résultats, qui auront pour objectif de mesurer chaque année, entre 2024 et 2030, les moyens mis en œuvre, les réalisations et les résultats obtenus pour chacune des actions du Plan Alimentaire Métropolitain, lorsque cela est possible et pertinent.

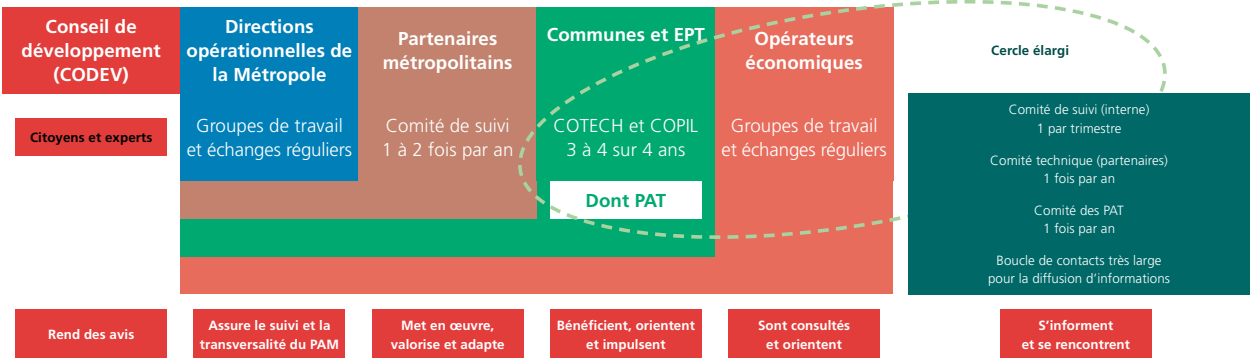
Le comité de suivi du Plan Alimentaire Métropolitain aura par ailleurs la charge du suivi des actions mises en œuvre à court, moyen et long terme, à l'aide d'indicateurs de moyens, de réalisations et de résultats.

Ce suivi sera mis en évidence chaque année dans le rapport de développement durable de la Métropole, ainsi que dans chacune des conventions qui lient la Métropole à ses partenaires, au moment de leur renouvellement.

La somme des résultats obtenus, ainsi que leurs impacts et bénéfices, seront évalués à horizon 2027 et 2030, à l'aune des 14 objectifs stratégiques prédéfinis, dans le cadre d'une évaluation approfondie. Celle-ci devra mettre en évidence les réussites, les difficultés et les marges de progression, et permettre ainsi d'adapter les modalités d'actions au-delà de 2030.

Figure 18 : Instances de pilotage et de gouvernance du Plan Alimentaire Métropolitain

Plan Alimentaire Métropolitain



Objectifs stratégiques et indicateurs d'impacts à suivre et mesurer à horizon 2030

Axes	Objectifs stratégiques	Indicateurs d'impacts à horizon 2030
L'approvisionnement de la restauration collective et l'offre en alimentation locale et de qualité	Accompagner la transition de la restauration collective métropolitaine	– Pourcentage de communes accompagnées atteignant les objectifs de la loi EGalim sur la part de produits biologiques dans la restauration collective scolaire (en %) – Pourcentage de communes accompagnées atteignant les objectifs de la loi EGalim sur la part de produits sous signe de qualité dans la restauration collective scolaire (en %) – Pourcentage de communes accompagnées avec une alternative végétarienne quotidienne (en %) – Nombre moyen de repas végétariens par semaine dans les communes accompagnées – Pourcentage de communes accompagnées ayant réduit la part de gaspillage alimentaire (en %)
	Soutenir la structuration de filières de proximité et durables à l'échelle régionale et du Bassin de la Seine, par le changement de pratiques de la restauration collective métropolitaine	– Part des produits utilisés en restauration collective provenant du bassin de la Seine et durables (%) – Part des produits d'origine francilienne utilisés en restauration collective (%) – Part des PAT intégrant un volet dédié à la structuration de filières de proximité dans leur stratégie (en %) – Part des communes accompagnées intégrant des clauses environnementales et de juste rémunération dans leurs marchés (en %) – Nombre de contrats passés en direct avec les producteurs par les communes accompagnées
	Accompagner la prise en compte des enjeux de démocratie alimentaire et de santé publique à l'échelle communale	– Nombre de contrats locaux de santé supplémentaires prenant en compte les enjeux d'alimentation – Nombre d'OIM intégrant un axe sur l'environnement alimentaire et l'urbanisme favorable à la santé – Nombre de PLUi intégrant un axe sur l'environnement alimentaire et l'urbanisme favorable à la santé – Part de la population en situation de surpoids et d'obésité (%)
	Appuyer la mise en œuvre de projets favorables à l'accessibilité pour toutes et tous à une alimentation de qualité	– Taux d'insécurité alimentaire sur le périmètre métropolitain (en %) – Part de la population concernée par un dispositif favorable à l'accessibilité alimentaire soutenu ou accompagné par la Métropole (en %)
	Renforcer le maillage en offre alimentaire durable et accessible au sein de la Métropole	– Densité de commerces alimentaires durables dans les communes accompagnées par Centres-Villes Vivants (programme et foncière) – Nombre de commerces alimentaires par habitants dans les zones dites « carencées » accompagnées dans le cadre de Centres-Villes vivants (programme et foncière) – Part des projets d'alimentation solidaire sur l'ensemble des projets accompagnés dans le cadre de Centres-Villes Vivants (programme et foncière)
	Augmenter la part des produits locaux dans l'offre alimentaire territoriale afin de rapprocher producteurs et consommateurs	– Nombre de points de vente de produits locaux sur le périmètre métropolitain – Nombre de marchés de plein vent accueillant des producteurs franciliens – Nombre d'AMAP sur le périmètre métropolitain
	Structurer les flux et le maillage logistique à l'échelle de la Métropole	– Part des émissions de GES liées au transport alimentaire (en %) – Nombre de professionnels partenaires

Axes	Objectifs stratégiques	Indicateurs d'impacts à horizon 2030
La résilience alimentaire métropolitaine et l'adaptation aux changements climatiques	Préserver le foncier agricole, maintenir et reconquérir les espaces nourriciers métropolitains	– Surface agricole préservée (ha) dans le cadre de dispositifs de protection du foncier pilotés ou accompagnés par la Métropole (ZAP, PPEANP) – Surface agricole préservée dans le cadre d'acquisitions métropolitaines en vue de conserver la vocation agricole des parcelles – SAU sur le périmètre de la Métropole (ha) – Surface de friches revalorisées à des fins agricoles (ha)
	Renforcer les installations agricoles et accompagner les transmissions pour contribuer au renouvellement des générations d'actifs agricoles au sein de la Métropole	– Nombre d'installations/transmissions accompagnées par les partenaires de la Métropole – Nombre d'exploitations agricoles sur le périmètre métropolitain, au global et par orientation technico-économique (nombre et évolution en %) – Nombre d'installations sécurisées dans le cadre d'un portage temporaire ou d'une acquisition par la Métropole – Âge moyen des exploitants agricoles en activité sur le périmètre métropolitain – Surface d'espaces-test créée (en ha)
	Soutenir le développement de projets d'agriculture urbaine et de proximité vertueux et durables sur la Métropole	– Nombre de projets existants depuis plus de cinq ans en agriculture urbaine et de proximité à l'échelle métropolitaine – Surface supplémentaire dédiée à l'agriculture urbaine et de proximité à l'échelle métropolitaine créée dans le cadre de projets soutenus par la Métropole – Volumes des produits issus de projets d'agriculture urbaine soutenus par la Métropole, transformés et/ou commercialisés sur la Métropole
	Systématiser le tri, la collecte et la valorisation et retour au sol des biodéchets dans une logique d'économie circulaire	– Quantité ou part des biodéchets valorisés (tonne ou %) – Volume annuel de biodéchets générés à l'échelle métropolitaine (tonne) – Part d'atteinte des obligations de la loi AGEC sur le périmètre de la Métropole (en %) – Part des communes couvertes par un dispositif de tri à la source (en %)
	Appréhender les enjeux de sécurité et de résilience agricole et alimentaire à l'échelle de la Métropole, dans un contexte de changements climatiques	– Nombre ou part de communes couvertes par un PCS prenant en compte les enjeux agricoles et alimentaires – SAU en agriculture biologique (ha) – SAU couverte par une ZEC (ha)
Les coopérations territoriales et la gouvernance	Structurer et animer une gouvernance alimentaire à l'échelle de la Métropole, en coopération avec les territoires limitrophes	– Nombre de partenaires du PAM – Nombre de PAT pérennes en Île-de-France – Nombre de projets inter-PAT
	Créer les conditions favorables au déploiement de politiques de coopérations entre territoires urbains et territoires ruraux, en matière de transition agricole et alimentaire	– Nombre de communes et intercommunalités engagées dans des programmes de coopération avec la Métropole du Grand Paris – Nombre de dispositifs réciproques engagés



04 ANNEXES



Lexique

Accessibilité alimentaire : désigne la possibilité pour les habitants d'un territoire d'accéder à une nourriture de qualité disponible en quantité suffisante et accessible financièrement et géographiquement.

Agriculture urbaine : rassemble toutes les pratiques agricoles qui ont lieu en ville et autour des villes et pour lesquelles il existe une alternative à cet usage (...) (espace vert, espace récréatif, projet immobilier, parc énergétique, etc.)⁹³.

Agroalimentaire (ou agro-alimentaire) : expression désignant l'intégration des acteurs de la production agricole avec les acteurs d'amont et d'aval. Le secteur agroalimentaire désigne l'ensemble des acteurs, et la notion de filière rappelle que ces acteurs sont intégrés dans un processus productif. En amont, on trouve principalement des services (banque, assurance, mécanique, soins vétérinaires...) mais aussi des industries (engrais, produits phytosanitaires) et d'autres productions agricoles transformées (granulés pour le bétail, semences...). Les activités d'aval comprennent la transformation et le conditionnement (conserveries...), la logistique et la commercialisation⁹⁴.

Artificialisation : altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage⁹⁵.

Autonomie alimentaire : capacité à garantir la sécurité alimentaire en utilisant que ses propres ressources. C'est une propriété qui précise les conditions de l'autosuffisance alimentaire, cette dernière pouvant s'entendre comme la capacité à produire de quoi subvenir à ses propres besoins alimentaires indépendamment de l'origine des facteurs de production utilisés (engrais, énergie...). Un territoire peut être autosuffisant mais peu autonome. En pratique, l'autonomie alimentaire n'est que rarement totale⁹⁶.

Circuit court : mode de commercialisation des produits qui implique une vente directe du producteur au consommateur ou une vente indirecte avec un seul intermédiaire, mais qui n'intègre pas de notion de proximité physique⁹⁷.

Insécurité alimentaire : une situation dans laquelle une personne n'a pas accès à une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse ses besoins nutritionnels et ses préférences alimentaires pour lui permettre de mener une vie active et saine⁹⁸.

Légumerie : atelier de transformation de légumes bruts en légumes préparés et prêts à l'emploi, approvisionnant généralement les acteurs de la restauration collective.

Marché d'Intérêt National (MIN) : services publics de gestion de marchés offrant à des grossistes et à des producteurs des services de gestion collective adaptés aux caractéristiques de certains produits agricoles et alimentaires⁹⁹.

Précarité alimentaire : co-jonction d'une pauvreté économique et d'une série d'empêchements socio-culturels et politiques dans l'accès à une alimentation durable : obligation d'avoir recours à l'assistance avec un passage obligé par des structures de contrôle, pouvoir d'agir contraint, assignation à la distribution de produits alimentaires, assignation à la consommation de produits alimentaires non-durables¹⁰⁰.

Résilience alimentaire : capacité, dans le temps, d'un système alimentaire à procurer à tous une alimentation suffisante, adaptée et accessible, face à des perturbations variées et même imprévues¹⁰¹.

Surface Agricole Utilisée (SAU) : instrument statistique destiné à évaluer la surface foncière déclarée par les exploitants agricoles comme utilisée par eux pour la production agricole, comprenant les terres arables (grandes cultures, cultures maraîchères, ...), les surfaces toujours en herbe (prairies permanentes) et les cultures pérennes (vergers par exemple). Cet indicateur ne prend pas en compte les bois et forêts, mais comprend en revanche les surfaces en jachère¹⁰².

Système alimentaire : l'ensemble de la production/transformation/distribution/consommation sur un territoire donné, [celui de la Métropole dans le cas présent], dont les limites géographiques sont déterminées par la consommation. Il est influencé par des habitudes alimentaires, des politiques publiques, des savoir-faire en matière de production ou transformation, des caractéristiques territoriales... [Ce qui] correspond à la manière dont une société s'organise pour s'alimenter¹⁰³.

93. AFAUP, 2024.

94. Géoconfluences, 2022.

95. Article 192 de la loi Climat et résilience, 2021.

96. Les Greniers d'Abondance, 2020.

97. Ministère de l'Economie et des Finances, 2023.

98. FAO, 1996.

99. Article L761-1 du Code de commerce, 2010.

100. ANSA, 2023.

101. Conseil National pour la Résilience Alimentaire, 2022.

102. DREAL Centre-Val de Loire, 2015.

103. AgroCampus Rennes, 2007.

Sigles et symboles

AAP : Appel à Projets

ADAC : Association des Directrices et Directeurs des Affaires Culturelles

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFAUP : Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle

AGEC : Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

AGORES : Association Nationale des Directeurs de la Restauration Collective

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

ANDES : Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires

ANEGJ : Association Nationale pour l'Education au Goût des Jeunes

ANRU : Agence Nationale de la Rénovation Urbaine

ANSA : Agence Nouvelle des Solidarités Actives

APPUI : Acteur de l'économie sociale et solidaire spécialisé dans l'émergence de projets alimentaires à haute valeur sociale et environnementale

APUR : Atelier Parisien d'Urbanisme

ARS : Agence Régionale de Santé

AUPA : Réseau Agricultures Urbaines et Précarités Alimentaires (Réseau AgroParisTech)

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CASDA : Coopération pour une Alimentation Saine Durable et Accessible à tous (groupe de travail du CODEV de la Métropole)

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement

CLS : Contrat Local de Santé

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CNIEL : Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière

CNRC : Conseil National de la Restauration Collective

CODEV : Conseil de Développement de la Métropole

CRALIM : Comité Régional de l'Alimentation

CRATer : Calculateur pour la Résilience Alimentaire des Territoires

CREDOC : Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie

DRIAAF : Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

EADC : Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais

EGalim : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable

EPFIF : Établissement Public Foncier d'Île-de-France

EPT : Établissement Public Territorial

FAO : Food and Agriculture Organization

FCA : Fédération du Commerce Associé

FCD : Fédération du Commerce et de la Distribution

FnSAFER : Fédération Nationale des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

GAB : Groupement des Agriculteurs Bio

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

GIE Paris Commerces : Groupement d'Intérêt Économique regroupant les trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

GT : Groupes de Travail

GT5 : Groupes de Travail 5 (groupe de travail régional sur la précarité alimentaire mis en place dans le cadre de la stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté)

HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

IMGP : Inventons la Métropole du Grand Paris

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Interbev : Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes

Interfel : Interprofession des fruits et légumes frais

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

MOS : Mode d'Occupation des Sols

OIM : Opération d'Intérêt Métropolitain

PAC : Politique Agricole Commune

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAI : Point Accueil Installation

PAM : Plan Alimentaire Métropolitain

PARCEL : Pour une alimentation résiliente, citoyenne et locale (outil de Terre de Liens permettant d'évaluer pour un territoire donné les surfaces nécessaires pour se nourrir localement et les emplois associés)

PAT : Projets Alimentaires Territoriaux

PAT : Point Accueil Transmission

PCAEM : Plan Climat Air Énergie Métropolitain

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PNA : Programme National pour l'Alimentation

PPEANP (ou PAEN) : Périmètre de protection des Espaces Agricoles Naturels Périurbains

PRGPD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PRIF : Périmètre Régional d'Intervention Foncière

PSE : Paiements pour Services Environnementaux

QPV : Quartier de la Politique de la Ville

RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens

RéFAUR : Réseau Francilien des agricultures urbaines

RnPAT : Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux

RTES : Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAU : Surface Agricole Utile

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SEM : Société d'Économie Mixte

SEMMARIS : Société d'Economie Mixte d'aménagement et de gestion du Marché national de Rungis

SNARR : Syndicat national de la restauration rapide

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer Français

SNERS : Syndicat National des Entreprises de Restauration et Services

SNRC : Syndicat National de la Restauration Collective

SOLAAL : Solidarité des Producteurs Agricoles et des Filières Alimentaires

SYCTOM : Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères

UFS : Urbanisme Favorable à la Santé

UMIH : Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie

UNCCAS : Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

VRAC : Vers un Réseau d'Achat en Commun

ZAP : Zone Agricole Protégée

Bibliographie

- AFAUP.** (2023). Observatoire de l'agriculture urbaine et des jardins collectifs. Récupéré sur : <https://www.observatoire-agriculture-urbaine.org/>
- AFAUP.** (2024). *L'agriculture urbaine, c'est quoi ?* Récupéré sur : <https://www.afaup.org/lagriculture-urbaine-cest-quoi/>
- Agreste.** (2020). *Fiche territoriale synthétique RA 2020 « Métropole du Grand Paris »*. Agreste.
- Agreste.** (2022). *Fiche territoriale synthétique RA 2020 « Île-de-France »*. Agreste.
- Agreste.** (2022). *Recensement agricole 2020 Âge des exploitants et devenir des exploitations Une exploitation sur deux dirigée par au moins un exploitant senior*. Agreste, Ministère de l'Agriculture.
- ANSA.** (2023). *Diagnostic de la précarité alimentaire en Île-de-France*. Paris : Credoc.
- ANSA.** (2023). *Précarité alimentaire en Île-de-France - Une typologie du territoire francilien au regard de la précarité alimentaire*. Récupéré sur <https://ansa-precarite-alimentaire.credoc.fr/#>
- APUR, & Sciences Po.** (2022). *Benchmark pour une ville productive en agriculture urbaine*.
- APUR.** (2023). *Data Portraits Paris/Grand Paris – arrondissements, communes, territoires*. Récupéré sur APUR : <https://www.apur.org/dataviz/portraits-metropole-grand-paris-cartes/>
- APUR.** (2024). *Nourrir Paris et la Métropole du Grand Paris : état des lieux de la filière alimentation et de sa résilience*. Note.
- Chambre d'Agriculture de région Île-de-France,** Chiffres clés, disponible sur : Chiffres clés - CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION Île-de-FRANCE (chambre-agriculture.fr)
- Chambre d'Agriculture de région Île-de-France (CARIDF).** (2022). *Diagnostic du système alimentaire de la Métropole du Grand Paris*. Chambre d'agriculture de région Île-de-France.
- CitéSource.** (2022). *Diagnostic au service d'un Grand Paris Circulaire. Etude des flux de ressources, des acteurs et du foncier mobilisable*. Métropole du Grand Paris.
- Code de commerce.** (2010). *Article L761-1*. Récupéré sur : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022517057/
- Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris.** (2023). *Premier rapport du groupe de travail relatifs aux Coopérations pour une Alimentation Saine, Durable et Accessible à tous (CASDA)*.
- Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris.** (2024). *Second rapport du groupe de travail relatifs aux Coopérations pour une Alimentation Saine, Durable et Accessible à tous (CASDA)*.
- Conseil national pour la résilience alimentaire.** (2022). Récupéré sur : <https://www.cnra-france.org/>
- CREDOC.** (2023). *Comportements et attitudes alimentaires en France. Enquête CAF*. Récupéré sur : <https://www.credoc.fr/offres/caf>
- DREAL Centre-Val de Loire.** (2015). *L'indicateur Surface Agricole Utilisée*. Récupéré sur : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr>
- DRIAIF.** (2021). *Fiche territoriale « Métropole du Grand Paris »*. Récupéré sur Driaaf d'Île-de-France : https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fiche_territoriale_metropole_du_grand_paris_cle878d19-2.html#cadrage
- Denéchère, F.** (2007). *Repères pour une approche économique des circuits courts dans leur territoire : concepts et méthodes pour leur compréhension et évaluation*. AgroCampus Rennes, 89 pages.
- FAO.** (1996). *Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale*. Sommet mondial de l'alimentation.
- Géococonfluences.** (2022). *Agroalimentaire (secteur, filière, industrie...)*. Récupéré sur : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/agro-alimentaire-secteur-filiere-industrie>
- INSEE.** (2014). *Où fait-on ses courses ?* Récupéré sur insee.fr : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1283665>
- INSEE.** (2017). *Métropole du Grand Paris : des écarts de revenus encore élevés malgré la redistribution*. Récupéré sur insee.fr : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2578384#:~:text=La%20MGP%20accueille%20ainsi%20%C3%A0,des%20Fran%C3%A7ais%20les%20plus%20pauvres>
- INSEE.** (2019 a). *Exploitations agricoles - Tableaux de l'économie française*. Récupéré sur insee.fr : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3676823?sommaire=3696937#:~:text=Moins%20nombreuses%2C%20les%20exploitations%20s,en%20culti%20plus%20de%2093>
- INSEE.** (2019 b, juin 13). *L'influence de l'agglomération parisienne s'étend aux régions voisines*. Récupéré sur insee.fr : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4171583>
- INSEE.** (2020). *Liste et carte des populations Île-de-France*. Récupéré sur <https://comersis.com/Population-en-France-actualite-15.html>
- INSEE.** (2021). *Base permanente des équipements INSEE*. Récupéré sur insee.fr : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1161>
- INSEE.** (2022). *L'Île-de-France : région la plus artificialisée de France métropolitaine*. Insee.
- Institut Paris Région.** (2015). *Les filières courtes de proximité - Synthèse*. IPR.
- Institut Paris Région.** (2015). *Les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien - Fascicule 5 : filière alimentaire logistique et flux de transport*. IPR.

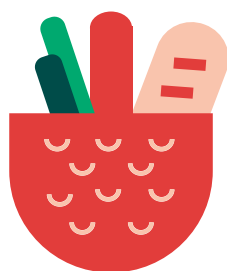
- Institut Paris Région.** (2015). *Les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien - Focus sur les industries agroalimentaires (Fascicule 3)*. Paris: IAU ÎdF.
- Institut Paris Région.** (2015). *Les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien (Fascicule 2 : les acteurs et les grandes filières du système alimentaire francilien)*. Institut Paris Région.
- Institut Paris Région.** (2015). *Les filières de proximité au sein du système alimentaire francilien - Fascicule 4 : Focus sur le MIN de Rungis et les circuits de distribution de produits alimentaires*. IPR.
- Institut Paris Région.** (2016, Mars). *Les trajectoires de l'économie francilienne. Constats et enjeux*. Récupéré sur : institutparisregion.fr/fileadmin/DataStorage/user_upload/Les_trajectoires_de_l_economie_francilienne.pdf
- Institut Paris Région.** (2018, Juin). *L'agriculture urbaine au coeur des projets de ville : une diversité de formes et de fonctions*. Note Rapide, 779, p. 6.
- Institut Paris Région.** (2018). *L'agriculture urbaine au coeur des projets de ville : une diversité de formes et de fonctions*. IPR.
- Institut Paris Région.** (2019, Janvier). *Vers un développement urbain raisonné et durable*. Note rapide n°797, cité par Les Greniers d'Abondance (Ville de Paris, 2021, p.4)
- Institut Paris Région.** (2020). *Les industries agroalimentaires en Île-de-France*. Paris: IPR.
- Institut Paris Région.** (2021). *Occupation du sol - Métropole du Grand Paris (2021)*. Récupéré sur [institutparisregion.fr](https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack3/Etude_2801/MOS_2021_MGP.jpg) : https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack3/Etude_2801/MOS_2021_MGP.jpg
- Institut Paris Région.** (2022 a). *Résultats du Lot 1 : Réalisation de l'étude de métabolisme, de la cartographie des acteurs et filières pour le périmètre métropolitain, de la cartographie du foncier mobilisable*.
- Institut Paris Région.** (2022 b). *Vulnérabilités de l'Île-de-France aux effets du changement climatique*. Paris: Institut Paris Région.
- Les Greniers d'Abondance.** (2020). *Vers la résilience alimentaire. Faire face aux menaces globales à l'échelle des territoires*. Deuxième édition, 184 pages.
- Loi climat et résilience.** (2021). Article 192. Récupéré sur le site Légifrance : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000043957221
- Marché de Rungis.** (2017). *Le marché des quatre saisons*. Récupéré sur Rungis Marché International: <https://www.rungisinternational.com/nous-connaître/le-plus-grand-marche-de-produits-frais-au-monde/secteur-fruits-et-legumes/marche-quatre-saisons/#:~:text=Il%20rassemble%20plus%20du%20quart,de%20l'ensemble%20des%20grossistes>
- MASA.** (2021, Juillet). *Loi Climat et Résilience : quel impact sur les obligations EGAlim ?* Récupéré sur : <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/blog/10/>
- Métropole du Grand Paris.** (2018). *Plan Climat Air Energie de la Métropole du Grand Paris*.
- Métropole du Grand Paris.** (2018). *Pacte pour une logistique métropolitaine*. Récupéré sur : https://metropolegrandparis.fr/sites/default/files/media/document/Pacte_logistique_metropolitaine_0.pdf
- Métropole du Grand Paris.** (2022). *Diagnostic métropolitain de la restauration collective de compétence communale et intercommunale*. Métropole du Grand Paris.
- Métropole du Grand Paris.** (2023). *Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Rapport de présentation 2*. Récupéré sur : <https://www.metropolegrandparis.fr/sites/default/files/media/document/Rapport%20de%20pr%C3%A9sentation%202.pdf>
- Métropole du Grand Paris.** (2023). *Diagnostic du système agricole et alimentaire et défis à relever*.
- Ministère de l'Economie et des Finances.** (2013). *Produits alimentaires commercialisés en circuits courts*. Récupéré sur : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/produits-alimentaires-commercialises-en-circuits-courts-0>
- ORDIF.** (2023). *Syndicats de traitement des déchets sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris*.
- Marché de Rungis.** (2017). *Le marché des quatre saisons*. Récupéré sur Rungis Marché International: <https://www.rungisinternational.com/nous-connaître/le-plus-grand-marche-de-produits-frais-au-monde/secteur-fruits-et-legumes/marche-quatre-saisons/#:~:text=Il%20rassemble%20plus%20du%20quart,de%20l'ensemble%20des%20grossistes>
- Rungis International.** (2021). *Rungis Marché International*. Récupéré sur Les chiffres clés du marché de Rungis : <https://www.rungisinternational.com/nous-connaître/le-plus-grand-marche-de-produits-frais-au-monde/chiffres-cles/>
- VERIF.** (2021). *Classement des plus grosses entreprises du secteur Industries alimentaires*. Récupéré sur VERIF: <https://www.verif.com/Hit-parade/01-CA/03-Par-activite/10-Industries-alimentaires/>
- Ville de Paris.** (2015). *Plan Communal de Sauvegarde de Paris*. Ville de Paris.
- Ville de Paris.** (2019). *Etat des lieux de l'alimentation à Paris*.
- Ville de Paris.** (2022, avril). *La collecte des déchets alimentaires*. Récupéré sur paris.fr: <https://www.paris.fr/pages/collecte-des-dechets-alimentaires-7092>
- Visitparisregion.** (2022, mars). *Bilan de l'année touristique 2021 à Paris Île-de-France*. Récupéré sur [visitparisregion.com](https://pro.visitparisregion.com/chiffres-du-tourisme/conjoncture/bilans/bilan-de-l-annee-touristique-2021-a-paris-île-de-france-mars-2022): <https://pro.visitparisregion.com/chiffres-du-tourisme/conjoncture/bilans/bilan-de-l-annee-touristique-2021-a-paris-île-de-france-mars-2022>

Liens utiles

- [Ressources, formations et e-communauté « Alimentation – Restauration Collective » du CNFPT](#)
- Outil [« Ma Cantine »](#) du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
- [Site du CNRC](#)
- [Soliguide](#), le guide de la solidarité en ligne
- Cartographie interactive des légumeries [ObSAT](#) (INRAE, Terralim)
- [État des lieux des PAT en Île-de-France](#) (DRIA AF, 2022)
- [Pacte Logistique Métropolitain](#) (2022)
- [Portrait agricole et alimentaire de la Métropole](#) (2022)
- [Diagnostic de la restauration collective réalisé par la Métropole du Grand Paris](#) (2022)
- [Plateforme France PAT](#)
- [Observatoire de l'Agence Bio](#)
- [Appel à projets « Restauration Collective Bio et Locale »](#)
- [AAP Quartiers Fertiles de l'ANRU](#)
- [Diagnostic de l'ANSA et du CREDOC sur la précarité alimentaire en Île-de-France](#) (2022)
- [Boîte à outils Nutri'Activ](#) de l'Agence régionale de santé
- [Guide « Agir pour un urbanisme favorable à la santé »](#) (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique / Direction Générale de la Santé, 2014)
- [Réseau national des Centres Ressources Politique de la Ville](#)
- [Charte Villes Actives du Programme National Nutrition Santé](#)
- [Association Nationale pour l'Education au Gout des Jeunes](#) et outil [ANIMASSENS](#)
- [Plan Biodiversité](#) (2022)
- [Diagnostic de l'ANSA et du CREDOC sur la précarité alimentaire en Ile-de-France](#) (2022)
- [Boîte à outils Alim'Activ](#) de l'ANSA
- [AAP Quartiers Fertiles de l'ANRU](#)
- [Réseau national des Centres Ressources Politique de la Ville](#)
- [L'immobilier logistique dans le Grand Paris, Apur](#) (2022)
- [Le Programme et la Foncière Centres-Villes Vivants](#)
- [« Comment renforcer l'accessibilité à une alimentation durable et de qualité pour tous dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ? »](#) (ANCT, 2023)
- [Le Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire](#) (RTES)
- [Les Fiches techniques du CEREMA « Le droit de préemption commercial »](#) et [« Plan local d'urbanisme et commerces »](#)
- [Le Baromètre du centre-ville et des commerces \(Centre-Ville en Mouvement\)](#)
- [Challenge Consomm'acteurs](#) (Métropole du Grand Paris)
- [Guide du commerce et de l'artisanat responsables](#) (Métropole du Grand Paris, CCI, CMA, Les Canaux)
- [Observatoire de l'agriculture urbaine et des jardins collectifs](#) (AFAUP)
- [Réseau des offices de tourisme](#)
- [Réseau « Bienvenue à la Ferme »](#)
- [Île-de-France Terre de Saveur](#) et la [marque « Produits en Île-de-France »](#)
- [Plateforme « Agoralim Direct »](#) de la SEMMARIS
- [« Carte des producteurs près de chez vous »](#) de la Chambre d'Agriculture de région Île-de-France
- [Carte interactive](#) et [guide « Où acheter bio en Île-de-France ? »](#) du GAB Île-de-France
- [Annuaire « Trouver une AMAP près de chez vous »](#) du réseau des AMAP d'Île-de-France
- [Plateforme « Agoralim Direct »](#) de la SEMMARIS
- [Dispositif « Paniers Fraicheurs »](#) de la SNCF
- [Géographie logistique du système agro-alimentaire français](#) (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 2023)
- Outil [LOGICOUT](#) du CEREMA
- [Réseau social pour les professionnels du local](#) développé par La Charrette
- [Chaire Logistics City](#) de l'Université Gustave Eiffel
- L'outil [PARCEL](#) (Terre de Liens)
- La [plateforme RECOLTE](#) – Recueil d'initiatives foncières (Terre de Liens, INRAE)
- L'outil [CRATER](#) (Les Greniers d'Abondance)
- [Les ressources du réseau Terres en Villes](#)
- La [plateforme du CEREMA « Expertise territoire »](#)
- [Le recensement agricole 2020](#)
- L'Institut Paris Région et ses outils : le [Mode d'occupation des sols \(MOS\)](#) et [L'analyse fonctionnelle des espaces ouverts](#)
- [Offre de formations de l'Ecole Du Breuil](#)
- [Réseau francilien d'Agriculture Urbaine \(RéfAUR\)](#)
- [« Comment mettre en œuvre un dispositif de PSE ? »](#) (Banque des territoires, octobre 2022)
- [« La localisation urbaine : atout ou contrainte pour la logistique de l'agriculture urbaine ? »](#), Fanny Provent, Gwenaëlle Raton, 2022
- [Plateforme Secur'Agri](#)
- [Réseau AMORCE](#)
- [PIREN Seine](#)
- [Scénario Afterres2050](#) (Solagro)
- [CRATER](#)
- [Les Greniers d'Abondance](#)
- [Rapport du GIEC « Impacts, adaptation et vulnérabilité »](#) (2022)
- [Observatoires régionaux sur l'Agriculture et le Changement Climatique \(ORACLE\)](#)
- [Les impacts du changement climatique sur l'agriculture](#) (RAC, 2022)
- [Les coopérations urbain-rural dans le cadre des PAT](#) (RnPAT, 2019)
- [Renouvellement des relations villes-campagnes et transition socio-écologique : quelles perspectives pour le métabolisme ?](#) (Laetitia Verhaeghe, 2021)

Liste des figures et tableaux

Figure 1 : Carte du taux de pauvreté dans la Métropole du Grand Paris (APUR, 2023)	8
Figure 2 : Synthèse des éléments de projection climatique en Île-de-France (IPR, 2022)	9
Figure 3 : Carte de l'occupation du sol de la Métropole du Grand Paris (Institut Paris Région, 2021)	10
Figure 4 : Complémentarité entre agriculture urbaine et agriculture rurale (APUR & Sciences Po, 2022).....	11
Figure 5 : Carte des industries agroalimentaires sur le territoire de la Métropole du Grand Paris (Institut Paris Région, 2020)	12
Figure 6 : Fret et logistique en Île-de-France, Institut Paris Région (2024)	13
Figure 7 : Origine et quantité, par région, des produits entrant en Île-de-France (Institut Paris Région, 2015)	14
Figure 8 : Taux de surpoids et de pauvreté dans la Métropole du Grand Paris (Métropole du Grand Paris, 2024)	15
Figure 9 : Données sur la restauration hors domicile commerciale en France, sur la Métropole du Grand Paris et à Paris (Ville de Paris, 2019)	16
Figure 10 : Résumés des principales obligations légales pesant sur la restauration collective publique et privée dans leur transition vers une alimentation durable et de qualité (Métropole du Grand Paris, 2022) (MASA, 2021)	17
Figure 11 : Les acteurs de l'économie circulaire (flux biomasse) 2021, Métropole du Grand Paris. Source : L'Institut Paris Région cité par (CitéSource, 2022)	18
Figure 12 : Les territoires de l'économie circulaire (flux biomasse) 2021. Source : L'Institut Paris Région cité par (CitéSource, 2022)	19
Figure 13 : Syndicats de traitement des déchets sur le territoire de la Métropole du Grand Paris (ORIDF, 2023).....	19
Figure 14 : Ecosystème d'acteurs sur la Métropole et paysage institutionnel	20
Figure 15 : Thématiques et politiques structurantes de la Métropole du Grand Paris en lien avec l'alimentation	21
Figure 16 : Typologie des participants à la concertation	75
Figure 17 : Ateliers de concertation du Plan Alimentaire Métropolitain (mai-juin 2023)	77
Figure 18 : Instances de pilotage et de gouvernance du Plan Alimentaire Métropolitain	77



Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris – Tél. 01 82 28 78 00
www.metropolegrandparis.fr



Édition Métropole du Grand Paris
Conception graphique  agence Giboulées
Crédits © EnvatoElements
Impression PeriGraphic - Février 2025

